

Rapport de développement durable

20 22





Sommaire

Mot du Comité de direction	4	3. Gouvernance	30	5. Notre cadre de durabilité pour nos solutions bancaires	51
À propos du rapport	5	3.1. Rentabilité durable	30	5.1. Politique de traitement des exclusions et des controverses	51
PARTIE I - INFORMATIONS GÉNÉRALES	7	3.2. Notre conduite responsable des affaires	31	5.2. Politique de financement et d'investissement responsables	51
1. Notre objectif et nos valeurs	8	3.3. Comportement éthique	32	5.3. Politique de publicité et de marketing équitables	52
1.1. Notre objectif	8	3.4 Canal de lancement d'alerte	32		
1.2. Notre ambition	8	3.5 Rémunération	33		
2. Notre stratégie ESG et notre modèle d'affaires	9	II. ACTIVITÉS BANCAIRES	34	III. COMMUNAUTÉS	54
2.1. Notre chaîne de valeur et notre stratégie ESG	9	1. L'empreinte carbone de nos activités bancaires	35	1. Inclusion financière	54
2.2. Nos activités bancaires : produits et services	12	2. Taxonomie de l'UE : mesurer l'éligibilité de nos actifs bancaires à la taxonomie de l'UE	40	2. Soutien aux communautés	56
2.3. Nos lignes d'activité	13	3. Nos solutions bancaires bénéfiques pour l'environnement	41	3. Gouvernance	58
2.4. Nos parties prenantes	14	3.1. Dépôts	41		
2.5. Nos adhésions, labels et récompenses	15	3.2. Prêts	41	ANNEXES	59
2.6. Notre capital humain	16	3.3. Conseil	45	1. Analyse de matérialité	60
3. Gouvernance et organisation	17	4. Nos solutions bancaires bénéfiques pour la société	47	2. Éligibilité à la taxonomie	63
		4.1. Accès aux services bancaires	47	3. Politiques de durabilité	64
PARTIE II - PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (ESG)	20	4.2. Services bancaires abordables	48	4. Index du contenu GRI	65
I. ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE	21	4.3. Accès abordable au logement	49	5. Tableau de correspondance entre les normes GRI 2021 et les normes ESRS	69
1. Gestion des infrastructures : empreinte carbone provenant de nos propres activités	21	4.4. Accès abordable aux produits d'investissement et aux investissements socialement responsables	49	6. Index des Principes pour une banque responsable	73
2. Ressources humaines	23	4.5. Accès à l'éducation	50		
2.1. Santé et bien-être	23	4.6. Financement à impact social	50		
2.2. Formations et développement professionnel	25				
2.3. Leadership et talents futurs	27				
2.4. Diversité	28				

Mot du Comité de direction

2022 a été une année riche en défis. Outre la pandémie de Covid-19 qui se résorbe lentement, nous avons connu une augmentation alarmante des vagues de chaleur et des inondations, et avons été témoins du début de la guerre en Ukraine. Une crise énergétique, une inflation élevée et des tensions latentes entre les États-Unis et la Chine ont alors pesé sur les économies européennes.

Néanmoins, la finance durable et les initiatives ESG en général s'inscrivent toujours au cœur des agendas politiques et le processus de transition est renforcé par les subventions publiques destinées à favoriser la transition énergétique.

En tant que facilitateur de transition, Spuerkeess continue à relever le défi et à s'efforcer de mettre en place un modèle d'affaires ingénieux et durable, qui est notre moteur de performance. Le Rapport de développement durable 2022 a été conçu pour refléter la mise en œuvre des normes de reporting basées sur les normes GRI 2021. Conformément aux critères des nouvelles normes de reporting, le Rapport de développement durable 2022 de Spuerkeess sera le premier document de Spuerkeess à aborder les différentes sections des normes GRI 2021 et ouvrira la voie à un reporting plus cohérent et standardisé à l'avenir. Les droits de l'homme et la proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (Corporate Sustainability Due Diligence Directive - CSDDD), qui traite de l'identification du non-respect potentiel des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement des clients et de la sensibilisation des clients à la création d'un impact positif, constituent un défi majeur pour le secteur bancaire à l'heure actuelle. En 2022, nous avons effectué une analyse d'écarts afin de déterminer les impacts, les limites et les objectifs de l'intégration de la directive CSDD dans nos activités bancaires ainsi que notre gestion des achats et des ressources humaines, ce qui a donné lieu à une feuille de route qui nous permettra d'être prêts lors de l'entrée en vigueur de la directive d'ici fin 2024.

Alors que les banques sont soumises à des réglementations de plus en plus complexes qui remettent en question la résilience de leurs modèles d'affaires par rapport aux risques physiques et de transition, ces réglementations ouvrent la voie à la définition et à l'adoption de visions à long terme, telles que les scénarios climatiques à l'horizon 2050. D'autres défis à relever dans un avenir proche concernent la collecte de données sur les clients et la complexité liée à la disparité des chaînes d'approvisionnement, ainsi que l'impact des initiatives ESG sur les coûts de production dans un monde où la course aux prix bas persiste. La disponibilité et la qualité des données restent un problème majeur et nous nous attendons à ce que la taxonomie de l'UE et la Directive sur la publication

d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive - CSRD) apportent des améliorations à cet égard, ce qui pourrait conduire à une coopération accrue entre les banques et d'autres secteurs.



« COMITÉ DE DIRECTION » DE SPUERKEESS. DE GAUCHE À DROITE : M. OLIVIER WANTZ, M. ALY KOHLL, MME FRANÇOISE THOMA, M. ROMAIN WEHLES, MME DORIS ENGEL

À propos du rapport

Périmètre du rapport

Ces dernières années, Spuerkeess a publié un rapport annuel sur sa performance extra-financière. Ce rapport présente un aperçu des principaux sujets de développement durable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022. Le rapport actuel, aligné sur le rapport annuel de Spuerkeess et basé sur les données de l'année 2022, sera publié en avril 2023. Ce sixième rapport répond à l'application de la loi du 23 juillet 2016 transposant en droit national la Directive européenne 2014/95/UE concernant la publication d'informations non financières.

Suite à l'adoption de la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), qui remplacera la Directive concernant la publication d'informations non financières (NFRD) en 2024, Spuerkeess a fait un premier pas vers l'intégration des principes des normes GRI 2021 dans son Rapport de développement durable 2022. L'objectif est de renforcer la transparence et d'améliorer la qualité des données ESG, en fournissant aux entreprises et aux investisseurs des informations comparables et fiables sur la durabilité.

Le rapport couvre, conformément aux exigences légales, l'ensemble des activités de l'entité juridique et principale du Groupe, la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg. Notre siège social est situé au 1, Place de Metz L-2954 Luxembourg. Spuerkeess est un établissement public autonome constitué en vertu de la loi du 24 mars 1989 sous le code NACE 64.191 « Activités de banques commerciales, y compris les succursales de banques étrangères ». Les activités de la société de gestion de Spuerkeess sont prises en compte dans ce rapport lorsque cela est pertinent et la stratégie ESG est globalement coordonnée entre ces deux entités afin de garantir une approche cohérente au niveau du groupe. Une coopération plus intensive sera mise en place pour les futurs rapports de développement durable.

Normes

Ce rapport a été rédigé conformément aux normes GRI 2021 et en référence aux normes européennes de reporting en matière de durabilité du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG).

Vérification externe

Le présent rapport ne fait pas l'objet d'une vérification externe indépendante. Pour la deuxième année consécutive, Spuerkeess a désigné un organe indépendant pour fournir un rapport d'assurance limitée sur le rapport d'avancement des Principes pour une banque responsable (PRB) dans son Rapport de développement durable. Nous prévoyons d'étendre l'assurance limitée à notre reporting pour l'année 2023. L'orientation stratégique de Spuerkeess, y compris les enjeux ESG, est définie par le Conseil d'administration de Spuerkeess, qui supervise également sa mise en œuvre par le Comité de direction, responsable de la gestion quotidienne de la Banque. Notre rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de Spuerkeess le 26 avril 2023.

Informations complémentaires

Le rapport est publié sur le site Internet de la Banque : www.spuerkeess.lu
 Pour plus d'informations, veuillez vous adresser au Strategic and Sustainability Office au sein du Département Secrétariat Général par e-mail : sustainability@spuerkeess.lu



Impacts importants, risques et opportunités

Le dialogue avec nos parties prenantes et notre analyse de matérialité nous ont permis d'identifier les sujets prioritaires et volontaires suivants :

Thème	Sujet	Sujets prioritaires	Sujets volontaires
E	5 - Réduire la consommation d'énergie et les émissions		✓
	15 - Développer des produits/services ayant pour objectif la transition écologique	✓	
	19 - Agir pour la transition écologique et accompagner nos clients dans cette démarche	✓	
S	8 - Mesures pour garantir le bien-être au travail des collaborateurs		✓
	9 - Importance attribuée à la santé des collaborateurs		✓
	11 - Formations et développement professionnel	✓	
	12 - Égalité des chances à l'embauche et lors des évolutions de carrière		✓
	14 - Développer des produits/services ayant pour objectif l'inclusion sociale	✓	
G	1 - Garantir la rentabilité durable de la Banque à long terme	✓	
	13 - Adopter un comportement éthique vis-à-vis des collaborateurs, des clients, des partenaires et des fournisseurs	✓	
	16 - Protection des intérêts du client et de ses données personnelles	✓	
	17 - Transparence sur les activités et les produits		✓
	18 - Développer le dialogue avec les clients, les fournisseurs, les partenaires, etc.	✓	

Ces engagements structurent notre stratégie ESG et nous aident à répondre aux attentes de nos parties prenantes afin de mettre en œuvre notre vision commune d'un monde durable. De plus amples informations sur la méthodologie appliquée à l'analyse de matérialité (pour définir les sujets prioritaires) figurent à l'Annexe 1.

PARTIE I.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Notre objectif et nos valeurs
2. Notre stratégie ESG et notre modèle d'affaires
3. Gouvernance et organisation

1. Notre objectif et nos valeurs

1. Notre objectif

Depuis sa création en 1856, Spuerkeess a joué un rôle important dans le développement économique et social du pays. Depuis près de 170 ans, Spuerkeess développe ainsi son rôle d'entreprise socialement responsable. L'objectif de responsabilité sociale est inscrit dans l'article 5 de la loi organique du 24 mars 1989 :

« En tant que banque étatique, Spuerkeess vise à :

- a. contribuer au développement économique et social du pays dans tous les domaines par le biais de ses activités ; et
- b. promouvoir toutes les formes d'épargne. »

Notre activité principale consiste à collecter des dépôts et à accorder des prêts et crédits à l'économie du pays. Ainsi, le passif du bilan de Spuerkeess est constitué pour plus de deux tiers de dépôts collectés auprès de nos clients particuliers, de PME et d'institutions au Luxembourg.

2.2. Notre ambition

Le rôle de Spuerkeess est défini par notre mission sociale et économique, dont découlent nos principales valeurs. Selon notre plan stratégique « Spuerkeess 2025 », ces valeurs sont les suivantes :

- **Approche centrée sur les clients**
- **Prêteur responsable**
- **Performance durable**
- **Employeur responsable**

Dans le cadre de notre plan stratégique « Spuerkeess 2025 », nous avons choisi d'adopter une approche de « Facilitateur de la transition », dont l'objectif est de sensibiliser et d'accompagner les acteurs économiques pour les aider à évoluer vers une économie durable, tout en montrant une compréhension des enjeux sectoriels et sociodémographiques.

Pour concrétiser cette ambition, nous avons défini nos priorités sur la base d'une analyse de notre impact sur l'environnement et la société. Tous nos efforts seront donc concentrés sur :

- **Le changement climatique**, en s'alignant progressivement sur l'Accord de Paris, le plan d'action de l'UE pour la finance durable et le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat du Luxembourg ;
- **La digitalisation** de la Banque et sa contribution à celle de l'économie luxembourgeoise ; et
- **L'inclusion sociale** par le biais de l'éducation et de la sensibilisation de l'ensemble de nos communautés.

Spuerkeess continuera à encourager les parties prenantes dans sa sphère d'influence à s'orienter progressivement vers de nouveaux modèles d'affaires et des entreprises durables.



2. Notre stratégie ESG et notre modèle d'affaires

Spuerkeess a établi une stratégie et mis en place des engagements qu'elle vise à atteindre à court (2025), moyen (2030) et long terme (2050). L'objectif de ces produits et services est d'allier rentabilité et durabilité.

2.1. Notre chaîne de valeur et notre stratégie ESG

Outre son rôle d'institution financière de premier plan au Luxembourg, Spuerkeess vise à créer un impact positif au niveau de sa gestion (**activités de l'entreprise**), de ses produits et services (**activités bancaires**), ainsi que de son impact territorial sur les communautés (**collectivités**).

Les trois sphères d'impact :

Ainsi, à partir de son capital existant et grâce à son modèle d'affaires et à sa stratégie ESG, la Banque crée de la valeur pour son écosystème de parties prenantes et optimise sa contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.



2. Notre stratégie ESG et notre modèle d'affaires

L'illustration suivante montre la performance de notre chaîne de valeur en matière de durabilité au cours de l'année 2022, générée par les trois sphères d'impact présentées ci-dessus :

	ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE			ACTIVITÉS BANCAIRES		COMMUNAUTÉS				
	Gouvernance	Ressources humaines	Gestion des infrastructures	Intégration des facteurs ESG dans les produits et services	Accès au financement	Parties prenantes	Inclusion financière	Engagement social		
Contributions										
Stratégie commerciale et de durabilité	Nous visons à maintenir un modèle d'affaires solide s'appuyant sur des personnes talentueuses et épanouies qui travaillent pour soutenir nos activités.	Nous accordons la priorité à nos collaborateurs en leur offrant un lieu de travail motivant, en développant leurs compétences et en encourageant la diversité, leur bien-être et leur carrière.	Nous mettons tout en œuvre pour réduire l'empreinte carbone et améliorer la gestion des déchets et l'utilisation des matériaux résultant de nos activités.	Nous intégrons les facteurs ESG dans nos produits et services en tenant compte des préférences de nos clients en matière de durabilité, afin de faciliter la transition vers une économie à faible émission de carbone.	Nous soutenons l'essor de l'économie locale en donnant un accès au financement aux communautés locales et aux acteurs économiques : entrepreneurs, étudiants, ménages, municipalités, etc.	Nous créons de la valeur à long terme pour nos parties prenantes et entretenons un dialogue permanent.	Nous favorisons l'éducation financière et l'accès à nos services financiers pour tous.	Nous soutenons le développement des communautés locales par l'art, le sport et la durabilité.		
Résultats	<p>AA+ Note de crédit S&P</p> <p>EUR 43,5 mds de dépôts de clients</p> <p>EUR 753,8 mio de valeur créée (Produit bancaire)</p> <p>62% de valeur distribuée à nos parties prenantes</p>	<p>1,79% Taux de rotation (sans les départs en retraite) par rapport à 2021 : 1,73 %</p> <p>4,36% Absentéisme par rapport à 2021 : 3,48 %</p> <p>21,3 (+22%) heures de formation par collaborateur</p> <p>19% Part de femmes occupant des postes à responsabilité hiérarchique et fonctionnelle (par rapport à 2021) : 17 %</p>	<p>-49% Consommation d'énergie dans nos activités par rapport à 2008</p> <p>-9% Empreinte carbone du Scope 1 par rapport à 2021</p>	<p>5.792 questionnaires ESG complétés</p> <p>EUR 209 mio d'actifs sous gestion verts et de gestion discrétionnaire</p> <p>54% de l'univers d'investissement auquel le conseil en investissement se réfère sont des actifs classés au sens de l'article 8 ou 9</p>	<p>EUR 90 mio de véhicules à faible émission de carbone financés et loués</p> <p>EUR 68 mio de projets liés à la rénovation et aux énergies renouvelables accordés</p>	<p>EUR 4.664 mio de prêts accordés dans l'économie (-2,8 % par rapport à 2021)</p> <p>4.471 nouveaux prêts immobiliers dont 1.676 pour l'achat d'un premier logement</p> <p>EUR 181,6 mio accordés dans le cadre du financement à impact social (-7,3 % par rapport à 2021)</p> <p>489 entrepreneurs nyuko soutenus</p> <p>2.070 prêts aux étudiants accordés</p>	<p>+36 Satisfaction client : meilleur Net Promoter Score parmi les banques luxembourgeoises</p> <p>2 réunions avec notre Conseil consultatif scientifique pour élaborer notre stratégie et notre trajectoire en matière de risques climatiques</p>	<p>20 webinaires et ateliers pour améliorer l'éducation financière</p> <p>3 langues traduites pour notre communication marketing (LU, FR, DE)</p>	<p>291 projets communautaires soutenus</p> <p>2.321 visiteurs d'expositions d'art dans nos infrastructures</p>	
Impact										
	 Capital financier	 Capital humain	 Capital fabriqué	 Capital intellectuel	 Capital naturel	 Capitaux sociaux & relationnels				

Après avoir mis en évidence la performance de notre chaîne de valeur pour l'année 2022, nous présentons les principaux objectifs liés à la durabilité dans les trois sphères d'impact. Le mécanisme de définition d'objectifs prévoit une révision annuelle.

Sphères d'impact	Principaux piliers des engagements	Indicateur utilisé	Valeur 2022	Principaux objectifs 2025
ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE	E Nous mettons tout en œuvre pour réduire notre empreinte carbone et améliorer la gestion des déchets et l'utilisation des matériaux résultant de nos activités	Empreinte carbone (Scope 1 et 2) : Tonne de CO2e/ETP	1,17	1,05
		Après avoir atteint une réduction de 9 % des émissions de Scope 1 et 2 en 2022, et avoir globalement réduit la consommation d'énergie de 49 % depuis 2008, nous mettons en œuvre des efforts supplémentaires pour réduire notre empreinte carbone par ETP de 1,17 à 1,05 d'ici à fin 2025. Les principaux leviers pour atteindre cet objectif sont les efforts de digitalisation, l'introduction de nouvelles mesures de maîtrise des coûts énergétiques et les projets innovants.		
	S Nous accordons la priorité à nos collaborateurs en leur offrant un lieu de travail motivant, en développant leurs compétences et en encourageant la diversité	Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur	21,3h	25h
		Mise en œuvre d'une formation générale sur les questions ESG pour tous les membres du personnel en 2023, lancement de formations spécifiques et ajustements continus de ces formations afin d'inclure les évolutions pertinentes (réglementations, initiatives, etc.) dans les 2-3 années à venir.		
G Nous visons à maintenir un modèle d'affaires solide en nous appuyant sur des personnes talentueuses et épanouies qui travaillent pour soutenir nos activités	Part de femmes occupant des postes à responsabilité hiérarchique et fonctionnelle	19%	30%	
	Spuerkeess vise à promouvoir un environnement de travail inclusif qui valorise la diversité des collaborateurs, où l'égalité des chances permet à chacun de s'épanouir, de développer son potentiel individuel et de progresser dans sa carrière. Par des initiatives concrètes (programme de leadership diversifié, signature de la charte Women in Finance), nous visons à encourager activement les femmes à saisir les opportunités de carrière.			
		Création de valeur annuelle (Produit bancaire)	EUR 753,9 mio	Augmentation moyenne de 7 % par an
		Nous prévoyons une augmentation annuelle moyenne de la création de valeur de 7 % jusqu'en 2025.		
ACTIVITÉS BANCAIRES	E Nous alignons progressivement nos activités bancaires liées au climat sur les scénarios d'une hausse de 2 °C et de 1,5 °C	Taux de couverture des expositions liées au climat pour s'aligner progressivement sur les trajectoires de transition d'une hausse de 2 °C et de 1,5 °C	73%	82%
		Ces 73 % (EUR 17 mds) contribuent à 65 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre financées dans le cadre des expositions liées au climat (approche NZBA)		
	S Nous développons des solutions bancaires bénéfiques pour l'environnement	Part du financement annuel en faveur de la réduction des émissions de carbone dans le financement annuel total	23,60%	30%
		Actifs sous gestion verts	EUR 209 mio	EUR 300 mio
S Nous développons des solutions bancaires bénéfiques pour la société	Financement social annuel total		EUR 181,6 mio accordés	
G Nous poursuivons le développement du cadre de durabilité à des fins de transparence et continuons à développer et à améliorer la qualité des données ESG afin de mieux mesurer nos progrès dans ce domaine				
COMMUNAUTÉS	Nous favorisons l'inclusion financière en promouvant la sensibilisation et l'éducation financières grâce au développement d'un concept d'éducation financière, et en mettant en place une équipe dédiée pour mener des actions ciblées et avoir plus d'impact			
	S Nous soutenons le développement des communautés locales par le biais d'initiatives culturelles, sportives, humanitaires et sociales	Nombre annuel de dons	291	Maintenir le même niveau de soutien
G Nous favorisons un dialogue structuré avec les parties prenantes concernées				

2.2. Nos activités bancaires : produits et services

Le tableau¹ ci-dessous présente les principaux produits et services de Spuerkeess, en expliquant la façon dont ils répondent aux besoins de notre société et de l'économie, et dont l'activité bancaire crée de la valeur. Enfin, nous mettons en évidence, parmi ces produits et services, ceux qui contribuent particulièrement à la durabilité.

	Ce dont l'économie a besoin	Ce que la banque offre	Comment Spuerkeess crée de la valeur	Produits et services bénéfiques pour l'environnement	Produits et services bénéfiques pour la société
Dépôts	<ul style="list-style-type: none"> Lieu sûr pour les liquidités excédentaires (comptes sans intérêt : comptes courants) Rendements à faible risque (comptes rémunérés : comptes d'épargne, dépôts à terme) 	<ul style="list-style-type: none"> Commodité Transparence Sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Offrir un accès protégé au marché monétaire et une rémunération sur les liquidités excédentaires Supporter le risque entre les prêts à long terme et les financements à court terme 	<ul style="list-style-type: none"> Compte épargne alternative (etika) 	<ul style="list-style-type: none"> Compte épargne alternative (etika) Offre pour les jeunes : Tweenz, Axxess, Zebra (qui sont proposés dans le cadre d'initiatives en faveur de la diversité et de l'éducation) Offre aux entrepreneurs et aux start-ups : offre de bienvenue Zebra Business
Prêts	<ul style="list-style-type: none"> Fonds contre des flux de trésorerie futurs (prêts aux particuliers et aux entreprises, cartes de crédit, affacturage) Fonds contre des immobilisations corporelles (prêts hypothécaires, prêts automobiles, leasing) 	Évaluation des risques	Évaluer et déterminer le risque de crédit, pour permettre aux fonds disponibles de générer des rendements positifs	<ul style="list-style-type: none"> Financement etika Financement et leasing dans le domaine de la mobilité électrique Logements durables : prêts hypothécaires, rénovation durable et financement énergétique (panneaux solaires, installations photovoltaïques, etc.) Projets d'entreprise financés (parcs éoliens, mobilité électrique, etc.) Sensibilisation et incitations : One Stop Shop, questionnaire ESG, Ecobonus 	<ul style="list-style-type: none"> Prêts étudiants Financement etika Financement de projets d'utilité sociale (structures éducatives, logements sociaux, etc.)
Transactions / services	<ul style="list-style-type: none"> Capacité à effectuer et à recevoir des paiements de manière précise et efficace Conversion efficace des devises entre les marchés 	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructure efficace Connectivité 	Faire bénéficier d'économies d'échelle et garantir la sécurité des transactions		<ul style="list-style-type: none"> Offre gratuite pour les jeunes Conditions particulières pour les clients âgés ou ceux ayant besoin d'une assistance spécifique S-Bus
Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Conseils aux clients particuliers sur les besoins financiers adjacents (investissements, retraite et protection) Conseils aux entreprises, sur les marchés des capitaux et la gestion des risques 	Évaluation des risques	Tirer parti de sa taille, des compétences professionnelles et de l'accès au marché pour créer des opportunités pour les clients	<ul style="list-style-type: none"> Fonds Green Lux (Lux-Equity Green, Lux-Bond Green) Activmandate GREEN (gestion discrétionnaire) Activinvest (conseil en investissement) 	<ul style="list-style-type: none"> Speedinvest (Robo Advisor) S-Invest

■ Activité au bilan

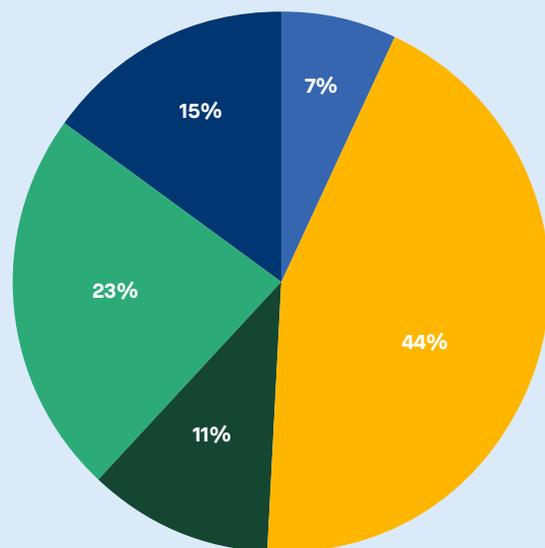
■ Activité payante

Afin d'évaluer le degré d'alignement de nos actifs, produits et services durables avec la taxonomie de l'UE, veuillez vous référer à l'Annexe 2.

¹ La structure est basée sur un article de Kearney : « Banking on our future: framing a vision for the Australian banking industry ».

2.3. Nos lignes d'activité

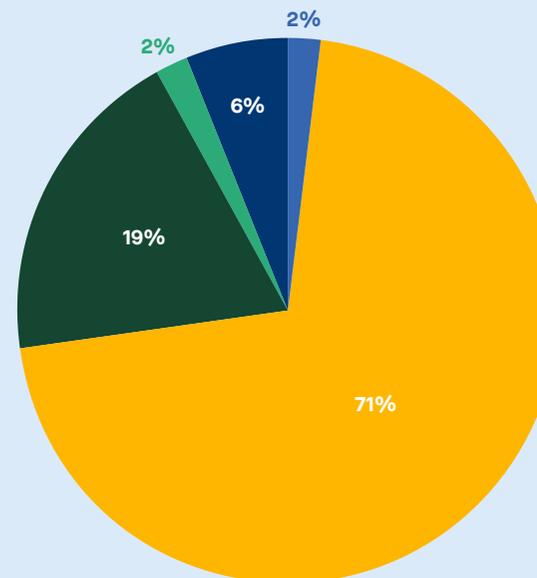
L'illustration ci-dessous présente la répartition des dépôts selon les principales lignes d'activité de la Banque :



Total des dépôts : EUR 43.525 mio

01 - BANQUE PRIVÉE 02 - PARTICULIERS 03 - ENTREPRISES ET PME 04 - INSTITUTIONNELS 05 - SECTEUR PUBLIC

L'illustration ci-dessous présente la répartition des prêts selon les principales lignes d'activité de la Banque :



Total des prêts : EUR 26.468 mio

L'excédent de liquidités résultant de l'activité principale de la Banque axée sur les dépôts, est principalement investi par le biais d'un portefeuille obligataire diversifié, d'opérations sur le marché monétaire et de la facilité de dépôt de la BCE. L'objectif principal du portefeuille d'investissement obligataire

est d'atteindre et de remplir les objectifs de liquidité et de solvabilité requis, de fournir une diversification sectorielle et géographique par rapport aux lignes d'activité principales de la banque et de générer un rendement stable à moyen et long terme.

2.4. Nos parties prenantes

ENJEU PERTINENT : G - 18 - DÉVELOPPER LE DIALOGUE AVEC LES CLIENTS, LES FOURNISSEURS, LES PARTENAIRES, ETC.

Nous échangeons avec les parties prenantes concernées dans un but précis afin d'obtenir les résultats convenus.

Tout au long de l'année, la Banque entretient des relations avec un large écosystème de parties prenantes, en plus de la préparation de son rapport de développement durable. Spuerkeess a pour objectif de servir les intérêts de l'ensemble

de ses parties prenantes et de créer pour elles de la valeur à long terme. Voici un résumé de la manière dont nous avons impliqué nos principales parties prenantes² en 2022 et des questions en matière de durabilité qui ont été soulevées.

Type de partie prenante	Intérêt et préoccupations	Flux d'engagement entrant	Flux d'engagement sortant (méthodologie d'engagement en 2022)
État du Luxembourg (propriétaire)	<ul style="list-style-type: none"> - Conformité réglementaire - Inclusion financière - Changement climatique - Bénéfice durable 	L'article 5 de la charte fondatrice de Spuerkeess prescrit un objectif sociétal et un intérêt public plus larges pour Spuerkeess.	En tant que plus ancienne institution financière ayant son siège au Luxembourg, Spuerkeess est l'un des principaux employeurs du pays. Elle est le représentant national des secteurs bancaire et financier luxembourgeois, ainsi que le chef de file bancaire dans la transition vers une durabilité accrue du secteur financier.
Personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Santé et bien-être - Dialogue social - Formations et développement - Incitations - Droits sociaux et du travail 	En tant que plus grande institution financière ayant son siège au Luxembourg, Spuerkeess reçoit de nombreuses candidatures de personnes susceptibles la rejoindre et s'efforce de réaliser son recrutement par le biais de processus équitables et transparents fondés sur le mérite. En outre, les collaborateurs disposent de nombreuses possibilités de développement professionnel grâce à la formation interne et au retour d'information par le biais de comités. Les collaborateurs interagissent également avec Spuerkeess par le biais de la représentation syndicale.	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête de satisfaction - Réunions avec la délégation du personnel - Intranet : la banque interagit avec ses collaborateurs par le biais de ses plateformes de communication interne à l'échelle de l'institution - Initiatives visant à recueillir des idées (boîte à idées, groupes de travail sur un thème spécifique, etc.)
Customers	<ul style="list-style-type: none"> - Inclusion financière - Éducation financière - Investissements et financements ESG 	Les clients (particuliers et entreprises) disposent de nombreux canaux pour communiquer directement avec les représentants de Spuerkeess, soit par des rencontres en personne dans les agences locales, soit par des outils de communication en ligne tels que le système de messagerie directe de la banque en ligne.	Spuerkeess met à la disposition de ses clients de nombreux canaux leur permettant d'échanger et de donner leur avis sur les produits et les services. Spuerkeess dialogue déjà avec les jeunes, les adolescents, les universitaires et les jeunes diplômés par le biais de divers moyens tels que la sensibilisation ciblée et les produits basés sur le retour d'information direct des clients et leurs préférences. Spuerkeess offre un accès direct à la banque via l'un des plus grands réseaux d'agences bancaires locales au Luxembourg ou via Spuerkeess Direct, une agence en ligne offrant les mêmes services qu'une agence traditionnelle. Outre les séminaires en personne et les activités en ligne (webinaires et blogs), Spuerkeess communique également ses objectifs et ses activités en matière de durabilité par le biais des réseaux sociaux. En 2022, des réunions ont eu lieu avec les Comités consultatifs pour chacune des lignes d'activité suivantes : institutionnels, professionnels et particuliers.
Suppliers	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiques d'achats responsables - Achats locaux - Procédure de due diligence 	Les fournisseurs ont la possibilité d'échanger avec des équipes qui s'efforceront de résoudre tout problème potentiel pouvant survenir au cours des périodes contractuelles de fourniture de services/produits.	Spuerkeess vise à communiquer correctement ses objectifs en matière de durabilité en mettant à jour ses politiques d'achats et en intégrant les critères ESG dans le processus de due diligence des fournisseurs.
Participations	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des parties prenantes - Soutien à la transition climatique - Durabilité économique 	Nous dialoguons généralement avec les industries et les secteurs concernés par le biais de réunions directes (en personne ou virtuelles) pour avoir une discussion constructive sur la manière dont la stratégie en matière de durabilité de Spuerkeess les affecterait et sur la manière dont ils progressent dans l'intégration des facteurs ESG et des stratégies de durabilité.	Nous avons échangé avec des actionnaires fortement émetteurs (compagnies aériennes et production d'électricité) pour fixer des objectifs d'intensité carbone afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs sectoriels seront communiqués dans le rapport NZBA de Spuerkeess. 5 réunions ont eu lieu avec 3 de nos parties prenantes fin 2022 pour fixer des objectifs intermédiaires pour les clients.
Industries	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la transition vers la durabilité - Inclusion financière - Proximité 		Nous soutiendrons les PME et les entreprises dans leur transition vers une durabilité accrue, en les aidant à fixer des objectifs et en finançant la transition. Nous utilisons des outils modernes (Green Checker de la BEI, One Stop Shop) pendant les sessions de conseil. Par ailleurs, nous soutenons également les entrepreneurs par l'intermédiaire de nyuko.
Science (partenaires opérationnels et sociaux)	<ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique et biodiversité - Durabilité économique - Investissements et financements ESG 	Spuerkeess encourage activement les échanges avec le monde universitaire, les chercheurs et les scientifiques, souvent par l'intermédiaire des membres du Conseil consultatif scientifique qui communiquent directement avec Spuerkeess ou transmettent des messages de membres du monde universitaire à leurs réseaux.	Nous nous appuyons sur la science, principalement par l'intermédiaire des membres de notre Conseil consultatif scientifique, pour définir et appliquer des méthodologies scientifiques dans nos politiques de prêt et d'investissement afin de générer un impact significatif (en tenant compte des risques et des opportunités) et d'éviter l'écoblanchiment.
ONG (partenaires opérationnels et sociaux)	<ul style="list-style-type: none"> - Investissements et financements ESG - Engagement des parties prenantes - Transparence 	Spuerkeess se penche sur les résultats obtenus par les ONG. Elle a répondu à un rapport de la branche luxembourgeoise d'une ONG internationale sur l'écoblanchiment dans les secteurs bancaires en ce qui concerne les produits et services financiers liés à la durabilité. Elle a rencontré les représentants de l'ONG et a présenté son point de vue de manière transparente, avant d'inviter l'ONG à collaborer de manière active à la résolution des problèmes d'écoblanchiment par le biais de solutions communes.	Spuerkeess collabore de diverses manières avec des ONG. Elle est à l'écoute de leurs préoccupations en matière de durabilité et entretient avec celles-ci un dialogue ouvert et constructif afin de définir une approche commune sur la plan de la durabilité.

2.5. Nos adhésions, labels et récompenses

Spuerkeess est membre des organisations du secteur financier suivantes, à savoir l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL) et le European Savings Banks Group (ESBG).

En outre, en 2006, la Banque a démontré sa longue tradition de responsabilité sociale et environnementale en signant la « Charte des entreprises pour la responsabilité sociale et le développement durable » et la « Charte de l'entreprise responsable » de l'ESBG.



Puis, en 2008, Spuerkeess est devenue membre du réseau « Inspiring More Sustainability » (IMS), une association d'entreprises engagées dans le développement de politiques de responsabilité sociale au Luxembourg. IMS Luxembourg est la succursale nationale de CSR (Corporate Social Responsibility) Europe, le principal promoteur européen de la responsabilité sociale des entreprises.



Afin de promouvoir la transparence dans son reporting, la Banque applique les normes GRI depuis 2018 et est devenue la première banque de la place financière luxembourgeoise à avoir adhéré aux « Principes pour une banque responsable » (PRB) de l'Initiative financière

du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) en octobre 2019, pour développer une méthodologie lui permettant de mettre en œuvre sa stratégie de « Facilitateur de la transition » de manière coordonnée.

Le changement climatique ayant été identifié comme étant un facteur d'impact important, nous avons rejoint la « Net-Zero Banking Alliance » (NZBA) en fin d'année 2021. Ceci afin de nous engager en faveur d'une économie neutre en carbone en fixant des objectifs et en élaborant un plan de transition visant à décarboner nos expositions sectorielles ayant le plus d'impact sur le climat dans notre bilan.



En 2022, Spuerkeess a reçu le label ESG LUXFLAG pour Lux-Equity Green et Lux-Bond Green, ses solutions d'investissement durable.

En mai 2021, pour la quatrième fois après 2012, 2015 et 2018, Spuerkeess a reçu le label « Entreprise socialement responsable » de l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises.

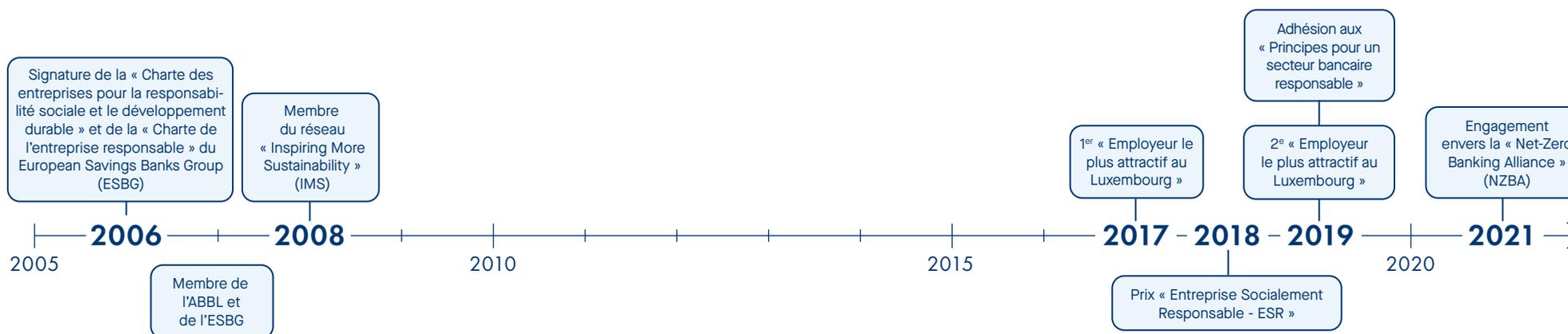
Les efforts de la Banque pour opérer en tant qu'employeur responsable et attractif en matière de RSE ont notamment été reconnus par son classement, respectivement premier (2017) et deuxième (2019), en tant qu'« Employeur le plus attractif au Luxembourg » - un honneur décerné par le groupe Randstad.



Depuis 1996, Spuerkeess s'est vu décerner le label de qualité « SuperDrecksKrëschtt fir Betriber » (SDK) pour ses bonnes pratiques en matière de gestion des déchets générés en interne et pour avoir sensibilisé ses collaborateurs au tri des déchets. Dans le cadre de ses efforts en faveur de l'environnement, la Banque a rejoint en 2020 le mouvement « Zero Single-Use Plastic » lancé par l'IMS afin de contribuer à la réduction mondiale de la consommation de plastique à usage unique.

Notre application mobile S-Net a été élue meilleure application bancaire au Luxembourg selon une étude indépendante réalisée par SIA Partners.

En outre, en 2022, les magazines The Banker et Global Finance ont respectivement décerné les prix « Bank of the Year 2022 - Luxembourg » et « Sustainable Finance 2022 - Country Award » à Spuerkeess.



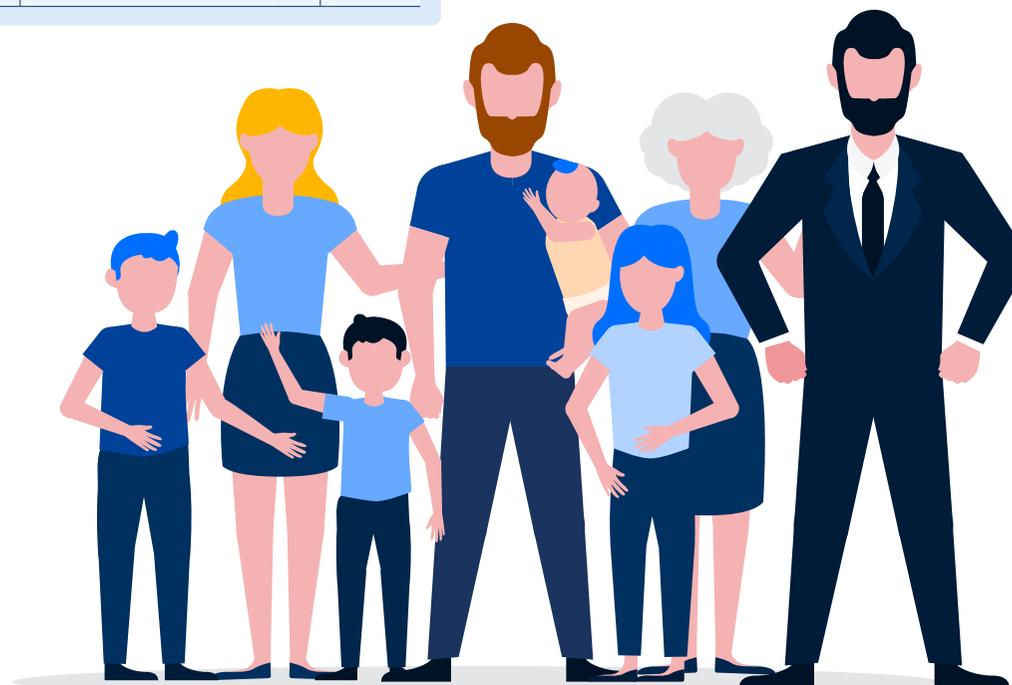
2.6. Notre capital humain

Nous estimons que notre personnel est le pilier de notre performance et de notre durabilité et, en tant qu'employeur responsable, nous n'employons pas de collaborateurs temporaires ou aux horaires non garantis, c'est-à-dire que tous les collaborateurs de Spuerkeess le sont à titre permanent et ont des contrats à temps plein ou à temps partiel. En outre, tous nos collaborateurs travaillent sur le territoire luxembourgeois, à l'exception de ceux qui travaillent en partie à distance depuis leur pays d'origine selon la formule du télétravail (BE, FR et DE).

Les types de travailleurs les plus courants et leur relation contractuelle avec les entreprises sous-traitantes peuvent être classés comme suit :

	Total (en ETP - Équivalent temps plein)	242,14
Travailleurs non salariés	Restauration	40,00
	Nettoyage	46,69
	Sécurité	31,00
	Entretien des bâtiments	25,00
	Conseil/assistance informatique	99,45

		2020	2021	2022
Collaborateurs	Total (en ETP - Équivalent temps plein)	1665,00	1657,40	1.638,95
	Homme	1.051,70	1.053,10	1.045,45
	Femme	613,30	604,30	593,50
Collaborateurs permanents	Total (en ETP)	1665,00	1657,40	1638,95
	Homme	1.051,70	1.053,10	1.045,45
	Femme	613,30	604,30	593,50
Collaborateurs à temps plein	Total (en ETP)	1.404,00	1.379,00	1.331,00
	Homme	1.004,00	997,00	965,00
	Femme	400,00	382,00	366,00
Collaborateurs à temps partiel	Total (en ETP)	261,00	278,40	307,95
	Homme	47,70	56,10	80,45
	Femme	213,30	222,30	227,50



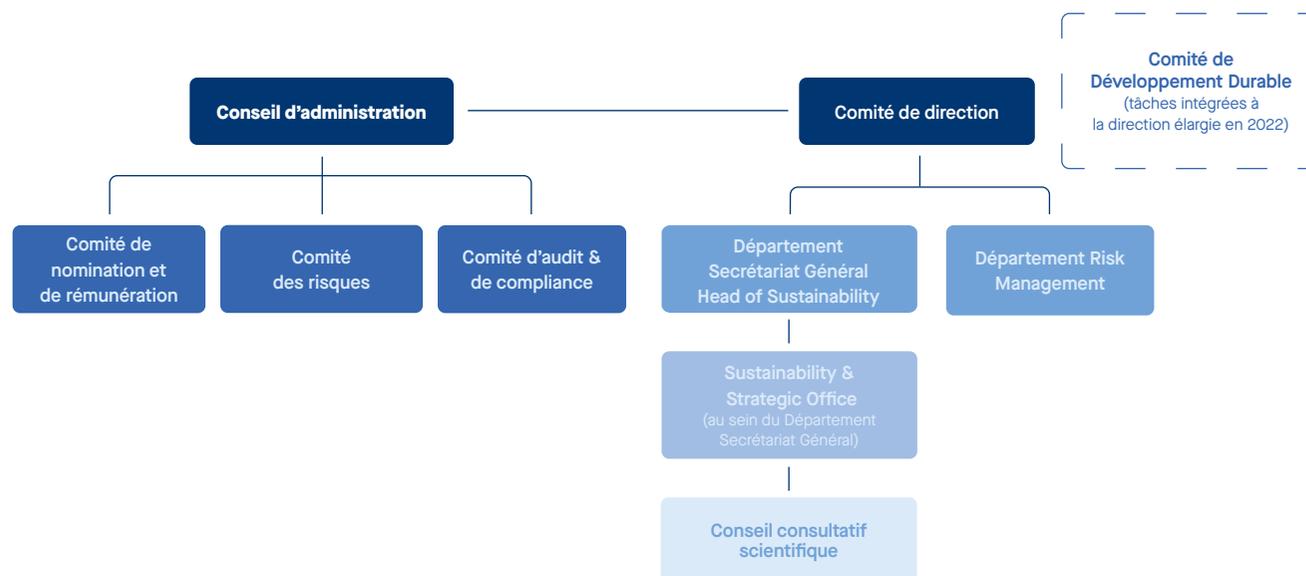
3. Gouvernance et organisation

Construire et maintenir la confiance de nos clients, de nos collaborateurs, de nos partenaires et de notre propriétaire (l'État luxembourgeois) est au cœur de la gouvernance de Spuerkeess. Une croissance responsable nécessite un Conseil d'administration expérimenté et indépendant, une direction compétente, ainsi que des pratiques de gouvernance claires et efficaces.

La durabilité est un élément central de l'activité de Spuerkeess et est fondamentale dans tout ce que nous faisons. Par conséquent, notre stratégie ESG est intégrée à notre stratégie commerciale. Notre gouvernance garantit une gestion efficace des impacts ESG. Les rôles et les responsabilités sont définis pour chaque instance de gouvernance, et chaque collaborateur, à son niveau, est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de la Banque. Compte tenu de l'évolution de la réglementation européenne en faveur du développement durable, le renforcement de l'expertise à tous les niveaux de la hiérarchie est essentiel.

Implication ESG des comités et des entités concernées dans la gestion des impacts sur l'économie, l'environnement et les personnes

1. Le **Conseil d'administration** approuve la stratégie et les politiques en matière de durabilité, ainsi que leurs mises à jour respectives, telles qu'elles ont été validées et soumises par le Comité de direction.
2. Le **Comité de nomination et de rémunération** est notamment chargé d'analyser et de valider la politique de rémunération, et d'examiner la rémunération variable globale accordée aux parties prenantes importantes de la Banque. La politique de rémunération ne contient aucun critère quantitatif qui encouragerait une prise de risque excessive, y compris au niveau des sujets liés à l'ESG.
3. Le **Comité des risques, dans son rôle de deuxième ligne de défense**, contrôle et analyse l'adéquation du cadre de



gestion des risques, y compris les risques liés à l'ESG qui sont intégrés dans les risques identifiés pour la Banque (risque de crédit, risque de liquidité, risque de réputation, etc.).

Les services commerciaux et le département de Gestion du crédit assument des tâches et des responsabilités dans leur rôle de première ligne de défense. Ces départements gèrent des projets ESG spécifiques, qui relèvent de leur domaine d'expertise, et sont responsables de la mise en œuvre des contrôles de première ligne de défense. Le Head of Sustainability ainsi que le Département Secrétariat Général, par l'intermédiaire de sa division SSO, assument également une responsabilité en tant qu'unité de première ligne de défense. En tant que propriétaire des réglementations et des engagements liés à l'ESG, il leur incombe de vérifier qu'ils sont respectés. Les fonctions Gestion des Risques et Compliance constituent la deuxième ligne de défense, et la fonction Audit, la troisième.

4. Le **Comité d'audit et de conformité** surveille et examine les risques de non-conformité de Spuerkeess par rapport aux cadres réglementaires et aux engagements signés.
5. Le **Comité de direction** valide la stratégie ESG à soumettre à l'approbation du Conseil d'administration et est chargé de sa mise en œuvre ; le Comité de direction informe régulièrement le Conseil d'administration des progrès réalisés en ce sens.
6. Les responsabilités relatives aux thématiques ESG ont été confiées à la **Directrice générale (CEO)** et Présidente du Comité de direction. Les enjeux ESG, qui sont un pilier important du plan stratégique de la Banque « Spuerkeess 2025 », figurent régulièrement à l'ordre du jour des réunions du Comité de direction dont chaque membre est dûment informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie.

7. Le **Comité de Développement Durable**, qui est présidé par la CEO de la Banque, a veillé à l'atteinte des objectifs de la stratégie ESG de la Banque dans les délais impartis. En 2022, le Comité de direction a accordé un pouvoir de décision sur les questions liées à la durabilité et au climat (sous réserve du droit de veto des membres du Comité de direction) à la **Direction élargie** nouvellement créée, en raison de la nature transversale de la stratégie ESG. La Direction élargie reprend donc les responsabilités du Comité de Développement Durable qui a été supprimé en 2022.

Les responsabilités de la **Direction élargie** sont notamment les suivantes :

1. Définir et mettre à jour les politiques ESG, assurer la gestion des risques liés aux questions ESG, définir les aspects stratégiques et commerciaux du programme ESG dans l'ensemble de la Banque ;
2. Faire des propositions aux organes de direction pour la stratégie ESG et sa mise à jour et veiller à ce que les objectifs de la stratégie ESG de la Banque et du programme ESG soient atteints dans les délais impartis ; et
3. Prendre en compte et inclure les risques liés au climat et à l'environnement dans le cadre de gestion des risques.

La Direction élargie travaille en étroite collaboration avec le Département Secrétariat Général de la Banque et le Head of Sustainability, qui lui communiquent les informations et les rapports nécessaires.

8. La fonction **Gestion des Risques**, dans son rôle de deuxième ligne de défense, est responsable de l'élaboration du cadre global de gestion des risques climatiques de la Banque et supervise la gestion des risques liés au climat et à l'environnement et leur impact sur le modèle d'affaires de Spuerkeess, ainsi que la définition des indicateurs clés et des seuils d'appétit pour le risque. Une politique en matière de risques climatiques, qui définit les rôles et

les responsabilités, ainsi que les principes qualitatifs et quantitatifs de l'appétit pour le risque, a été mise en place en 2022.

9. Le **département Compliance**, en sa qualité de deuxième ligne de défense est notamment en charge de la veille réglementaire et assure la supervision du risque de réputation encouru par la Banque, y compris plus particulièrement en ce qui concerne les questions liées à l'ESG.
10. Le **Head of Sustainability** est chargé de proposer aux organes de direction la stratégie ESG à inclure dans la stratégie d'entreprise globale de la Banque, « Spuerkeess 2025 ». Le **Strategic and Sustainability Office (SSO)**, au sein du Département Secrétariat Général, est notamment chargé de l'examen et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de Spuerkeess en fournissant des rapports d'avancement trimestriels au Conseil d'administration et au Comité de direction. Le SSO est le centre de compétence pour les questions liées à l'ESG et, à ce titre, il aide les différents services à intégrer les éléments ESG dans leurs activités respectives.
11. Depuis sa création en 2021, le **Comité consultatif scientifique** (Scientific Advisory Board) travaille en étroite collaboration avec le Strategic and Sustainability Office. L'objectif principal du Comité consultatif scientifique est de conseiller la Banque dans sa démarche en matière de durabilité en intégrant scientifiquement la gestion de l'environnement tout en tenant compte des exigences réglementaires. Veuillez consulter le site Internet de Spuerkeess pour connaître la composition du Comité consultatif scientifique et son activité au cours de l'exercice 2022.

Composition de la plus haute instance de gouvernance

Spuerkeess, créée sous sa forme actuelle par la loi du 24 mars 1989, est détenue à 100 % par le Grand-Duché

de Luxembourg. La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance à deux niveaux, composée de deux éléments distincts de l'organe de direction :

- un Conseil d'administration composé de 9 membres non exécutifs, chargé de la fonction de supervision ; et
- un Comité de direction composé de 5 membres, chargé de la gestion de la Banque.

En vertu de la loi, un commissaire de surveillance participe aux réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration compte trois sous-comités spécifiques :

- Comité de nomination et de rémunération
- Comité des risques
- Comité d'audit et de compliance

Seuls les membres du Conseil d'administration sont membres de ces sous-comités.

Parmi les 9 membres du Conseil d'administration, 2 sont des représentants du personnel (élus par le personnel de la Banque), 2 représentent le propriétaire (le Grand-Duché de Luxembourg) et 5 sont des membres indépendants.

Des suivis réguliers tout au long de l'année 2022 ont permis au Conseil d'administration et à son Comité d'audit et de compliance d'évaluer les progrès réalisés par Spuerkeess s'agissant des thèmes ESG et d'identifier d'éventuelles lacunes et insuffisances en ce qui concerne les engagements réglementaires ou autres de la Banque.

Conseil d'administration (au 31/12/2022)

Durée du mandat

Années	Nombre de membres du Conseil d'administration
<= 1an	1
1 an < X <= 2 ans	1
2 ans < X <= 3 ans	
3 ans < X <= 4 ans	3
4 ans < X <= 5 ans	2
> 5 ans	2

Statut de membre du Conseil d'administration

Principales activités des membres du Conseil d'administration	Nombre de membres	Dont considérés comme membres indépendants
Retraité	2	2
Avocat	1	1
Expert-comptable	1	1
Enseignant à l'université	1	1
Fonctionnaire	2	0
Collaborateurs de la Banque	2	0

Antécédents/expérience professionnelle des membres du Conseil d'administration

Études	Principale expérience professionnelle actuelle ou antérieure	Nombre de membres du Conseil d'administration concernés
Économie/finance/commerce	Banque, supervision, audit externe, recherche, service public	7
Droit	Avocat, banque	2

Nomination et sélection de la plus haute instance de gouvernance

Spuerkeess est une banque d'importance systémique, supervisée par le Mécanisme de surveillance unique (MSU). Le processus de sélection et de nomination se déroule en plusieurs étapes, sauf pour les représentants du personnel :

1. Les candidats au Conseil d'administration sont évalués en fonction de leur expertise potentielle et de leur contribution aux connaissances collectives du Conseil d'administration, comme l'exige sa fonction de supervision.
2. Le candidat jugé le plus apte est soumis à la procédure « d'aptitude et d'honorabilité » du MSU.
3. Suite à une conclusion « nihil obstat » de la BCE/CSSF, et sur proposition du Conseil d'administration et de son Comité de nomination et de rémunération respectivement, les membres du Conseil d'administration sont, conformément à la législation en vigueur, nommés par le gouvernement, qui reste souverain dans sa décision.

Les représentants du personnel sont, conformément à la législation en vigueur, approuvés par le gouvernement suivant la procédure « d'aptitude et d'honorabilité » de la BCE.

La Banque applique une politique de diversité qui prévoit notamment, en ce qui concerne l'organe de direction (Comité de direction, supervision et Conseil d'administration), de prendre en considération les candidats de manière à ce que la part du sexe « sous-représenté » ne soit pas inférieure à 40 % parmi les membres qui ne sont pas élus en tant que représentants du personnel par les collaborateurs de Spuerkeess, conformément aux exigences légales en vigueur.

Engagement des parties prenantes

Trois comités consultatifs ont été créés en 2019, dont les membres représentent nos principaux segments de clientèle (particuliers, entreprises et institutions). Depuis le début, ces comités consultatifs ont également discuté de diverses questions ESG. Les sujets pertinents sont rapportés au Conseil

d'administration et sont pris en compte lors du développement et/ou de l'amélioration des produits et services et du plan stratégique de la Banque, « Spuerkeess 2025 ».

Conflits d'intérêts

Tous les membres du Conseil d'administration doivent déclarer les conflits d'intérêts potentiels concernant l'ordre du jour d'une réunion ; une liste des postes importants occupés par les membres du Conseil d'administration est mise à jour chaque année par le secrétaire du Conseil d'administration.

Les conflits d'intérêts sont signalés aux autorités de surveillance lors des contrôles « d'aptitude et d'honorabilité ». Les autorités de surveillance reçoivent les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration, du Comité d'audit et de compliance et du Comité des risques.

Renforcer l'expertise en matière de finance durable

Alors que les changements globaux en matière de durabilité affectent de plus en plus l'environnement commercial d'une manière qui présente à la fois des risques et des opportunités pour le secteur financier, Spuerkeess reconnaît la nécessité pour sa direction d'être équipée des outils nécessaires pour faire face à ces changements et en tirer profit.

C'est pourquoi, en plus de la formation continue interne, des cours sont organisés pour mieux comprendre les pressions auxquelles est confronté le système financier actuel et pour étudier comment les stratégies de financement durable peuvent créer de la valeur à long terme pour la société, l'environnement et Spuerkeess.

Par conséquent, les membres du Comité de direction et du Conseil d'administration sont régulièrement informés des questions ESG. Au début de l'année 2023, plusieurs membres du Conseil d'administration suivront un cours en ligne intitulé « The Sustainable Finance » organisé par l'Institute for Sustainability Leadership de l'université de Cambridge.

PARTIE II.

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (ESG)

I. Activités de l'entreprise

II. Activités bancaires

III. Communautés

I. Activités de l'entreprise

1. Gestion des infrastructures : empreinte carbone provenant de nos propres activités

ENJEU PERTINENT : E - 5 - RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET LES ÉMISSIONS

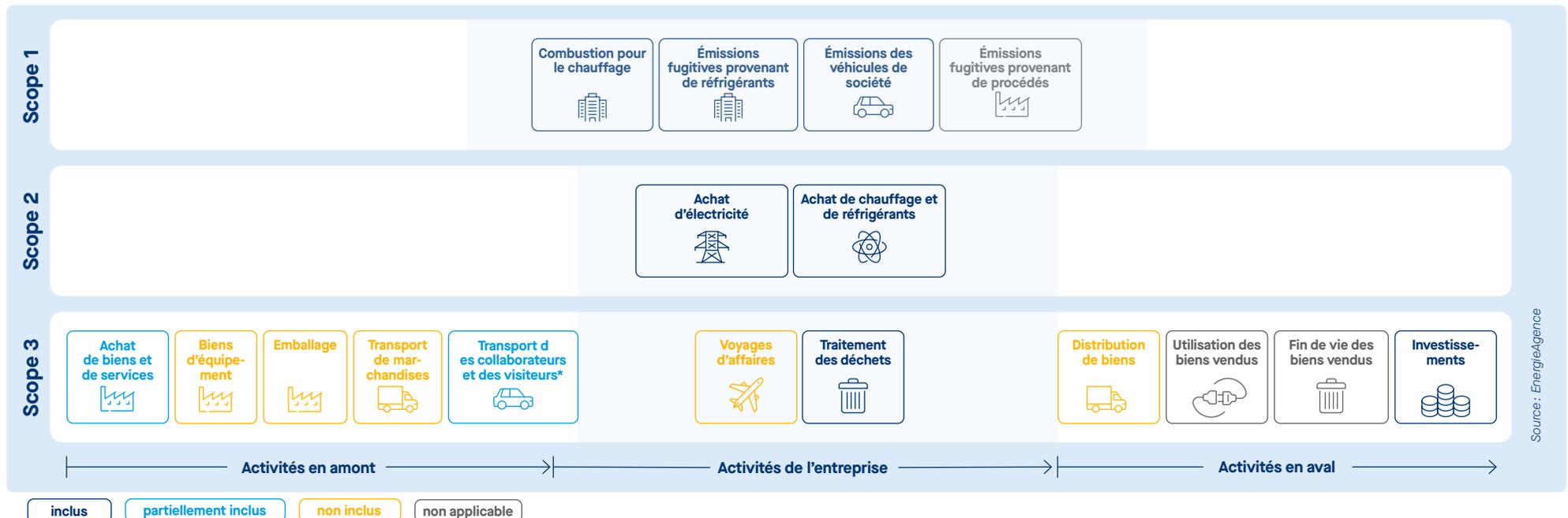
Notre approche, conformément à nos engagements dans le cadre de la Net-Zero Banking Alliance (NZBA), est double :

- D'une part, nous visons à décarboner les émissions de gaz à effet de serre provenant de nos propres activités ; et
- D'autre part, nous nous efforçons de réduire les « émissions de GES financées » (cf. Chapitre 2 : Activités bancaires) provenant de nos portefeuilles de prêts et d'investissements afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.

Depuis 2020, Spuerkeess collabore avec un expert indépendant en calcul d'émissions de GES pour établir l'empreinte carbone annuelle de ses propres activités. Nous améliorerons continuellement la couverture des émissions liées à nos propres activités.

L'illustration ci-dessous met en évidence les différentes activités incluses dans l'empreinte carbone de Spuerkeess pour ses propres activités (émissions de Scope 1, de Scope 2 et de Scope 3 en amont liées aux bâtiments de son siège et de son réseau d'agences), ainsi que pour ses activités bancaires (émissions de Scope 3 en aval liées à ses activités de prêt et d'investissement) :

21



Notre performance 2022

En termes d'émissions absolues, l'empreinte carbone de nos propres activités est la suivante :

En tonnes équivalent CO ₂ ³	2020	2021	2022 ⁴	Variation en % (2022/2021)
Scope 1 émissions directes	1.843	1.873	1.637	-13%
Émissions dues à la combustion du gaz naturel	1.536	1.598	1.492	
Émissions dues aux déplacements des véhicules de société	70	38	28	
Émissions dues à l'usage de réfrigérants	237	237	117	
Scope 2 émissions indirectes (market-based)⁵	75	85	132	55%
Émissions liées à l'achat d'électricité	64	72	69	
Émissions liées à l'achat de chauffage urbain	11	13	63	
Scope 3 autres émissions indirectes	2.612	1.640	1.502	-9%
Émissions liées aux produits et services achetés ⁶	2.172	1.233	1.103	
Émissions liées aux combustibles et à l'énergie	326	325	310	
Émissions dues au traitement des déchets	114	82	89	
Total (market-based) - même couverture qu'en 2021	4.530	3.599	3.271	-9%
Émissions liées aux déplacements des collaborateurs			809	
Total (market-based) - y compris les déplacements des collaborateurs	4.530	3.599	4.080	13%

Nous avons élargi en 2022 la couverture des opérations en intégrant pour la première fois les émissions liées aux déplacements des collaborateurs vers leur lieu de travail (périmètre : collaborateurs travaillant dans les bâtiments de notre siège social et déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail). Ce volume, basé sur une méthode d'approximation interne prenant en compte la distance moyenne de nos collaborateurs et les statistiques automobiles nationales, s'élève à 809 tonnes équivalent CO₂ (c'est-à-dire d'équivalent CO₂, y compris, le cas échéant, d'autres gaz à effet de serre tels que le méthane). Afin d'apprécier à leur juste valeur les efforts réalisés par notre équipe de gestion des infrastructures en 2022, nous comparons le total des émissions d'équivalent CO₂ sur la base des activités couvertes par le calcul en 2021. En conclusion, nous avons réussi à réduire nos émissions totales de 9 % en 2022, après une réduction de 21 % en 2021.

La réduction de nos émissions du Scope 1 est principalement due à une baisse :

- des émissions fugitives provenant de réfrigérants qui résultent :
 - de la température définie de la climatisation dans les bureaux qui a été portée à 25°C ;
 - d'un changement dans la méthodologie de calcul des taux de fuite ;
- de la combustion pour le chauffage du fait des mesures d'économie d'énergie mises en place.

Nos émissions indirectes du Scope 2 liées à la consommation de vapeur et de chaleur ont légèrement augmenté en 2022, principalement parce que le nouveau *Règlement grand-ducal du 9 juin 2021 concernant la performance énergétique des bâtiments* a ajusté les facteurs d'émission pour qu'ils s'appliquent à la consommation de vapeur et de chaleur. En ce qui concerne nos émissions du Scope 2, notre consommation d'électricité repose

déjà sur des sources entièrement renouvelables depuis 2019. Pour nos émissions indirectes du Scope 3⁷, nous tenons compte d'une réduction de nos achats de produits et services. En revanche, en incluant pour la première fois l'activité de déplacement des collaborateurs vers leur lieu de travail, nous observons une hausse de 809 tonnes équivalent CO₂. Nous élaborons actuellement un plan d'action nous permettant de réduire les émissions liées à l'activité de déplacement des collaborateurs vers leur lieu de travail.

Nous considérons que les efforts réalisés dans le passé ont été importants puisque nous avons réussi à réduire notre consommation d'énergie (Scopes 1 et 2) de 49 % par rapport à 2008.

Objectif 2025

En vue de la décarbonation de ses propres activités (émissions de GES des Scopes 1 et 2), Spuerkeess s'est fixé les objectifs suivants :

Indicateur	2022	2025
Tonne de CO ₂ e/ETP	1.17	1.05

Mesures à prendre :

Au cours des prochaines années, Spuerkeess poursuivra ses efforts de digitalisation, introduira de nouvelles mesures de maîtrise des coûts énergétiques (installation de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments, etc.) et des projets innovants (flex desks, location d'espaces de bureaux, etc.) afin de réduire son empreinte carbone et donc l'impact négatif de ses propres activités sur l'environnement.

3 La définition des données des activités de Spuerkeess, le processus de collecte des données et les émissions de CO₂ calculées ont été vérifiés par la société en charge de la vérification externe.

4 Pour la période de reporting du 1er janvier au 31 décembre 2022, la méthode d'évaluation du bilan carbone 2021® (version 8.5) a été appliquée pour calculer les émissions de carbone. Cette méthodologie est basée sur des standards internationaux, tels que le protocole GES international (« GHG Protocol ») et les normes ISO 16064 et 16069.

5 Ces émissions sont déduites de la consommation d'électricité et s'appuient sur la méthode basée sur le marché définie

par le protocole GES international (« GHG Protocol »). Le facteur d'émission a été calculé sur base de l'analyse du cycle de vie du produit Ecomix.

6 Les « émissions dues aux produits et services achetés » comprennent les matériaux de bureau et le matériel de gestion des installations.

7 Nos émissions du scope 3 ne sont pour l'instant que partiellement couvertes (c'est-à-dire que l'utilisation des serveurs cloud n'est pas encore intégrée.)

2. Ressources humaines

2.1. Santé et bien-être

ENJEU PERTINENT :

S - 8 - MESURES POUR GARANTIR LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL DES COLLABORATEURS

S - 9 - IMPORTANCE ATTRIBUÉE À LA SANTÉ DES COLLABORATEURS

La Banque est convaincue qu'il est important de fournir un environnement de travail sain et sûr pour permettre aux collaborateurs de se développer sur le plan professionnel.

Le stress au travail peut se traduire par une mauvaise santé mentale et physique, ainsi qu'une insatisfaction et un échec professionnels. Notre objectif est d'accroître le bien-être sur le lieu de travail de nos collaborateurs et de réduire leur niveau de stress. Nous sommes conscients du fait qu'à l'ère de la communication digitale, il n'est pas facile de jongler entre vie professionnelle et vie privée.

Notre performance 2022

Les principes et exigences en matière de santé et de sécurité au travail pour les institutions financières sont développés dans le Code administratif de la Fonction publique - Sécurité et santé dans la fonction publique (Version consolidée applicable du 10 octobre 2022) et le Code du Travail - Livre III - Protection, Sécurité et santé des salariés (Législation Mémoires A-172 du 12 avril 2022). Ainsi, tous nos collaborateurs sont couverts par le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Sécurité

L'équipe de sécurité physique est une équipe opérationnelle qui met en œuvre et contrôle la sécurité des personnes et des systèmes. Le poste central de sécurité est composé d'opérateurs qui assurent la surveillance et le contrôle. Il surveille les installations de sécurité physique, réagit aux

alarmes incendie, intrusion et contrôle d'accès ou à tout autre événement suspect par le biais de la vidéosurveillance, et gère les incidents liés à l'activité de sécurité physique. Des séances de débriefing sont organisées, au cours desquelles les leçons à tirer sont identifiées et des améliorations sont apportées.

Le document Instructions de sécurité physique est distribué aux nouveaux collaborateurs lors de leur premier jour chez Spuerkeess par le biais d'une messagerie interne ou d'une instruction directe si nécessaire.

Par obligation légale, un certain nombre de collaborateurs sont secouristes et doivent intervenir en cas de besoin ; des cours de remise à niveau sont organisés régulièrement. Un certain nombre de collaborateurs sont également responsables d'étage et doivent intervenir en cas d'incident et/ou d'évacuation.

Conformément à la loi, la Banque a mis en place un plan de continuité d'activité et un plan de reprise d'activité qui sont validés par le Comité des risques du Conseil d'administration et par le Conseil d'administration de Spuerkeess sur proposition du Comité de direction.

Santé et bien-être

Spuerkeess offre un large éventail de services médicaux et de soins de santé non professionnels à tous ses collaborateurs sur une base volontaire. Ils ont ainsi la possibilité de bénéficier gratuitement d'un bilan de santé et de la vaccination contre la grippe. Tous les collaborateurs de Spuerkeess peuvent s'affilier à notre assurance maladie facultative grâce au soutien de la Banque. La Banque offre également à ses employés une assurance complémentaire DKV pour les traitements médicaux à l'étranger (hors du Luxembourg).

Spuerkeess procède régulièrement à un inventaire de ses postes à risque (environ 15 postes). Il s'agit notamment des

postes dans lesquels les collaborateurs sont régulièrement exposés à la poussière, au bruit, au travail de nuit et à la manutention de charges lourdes. Les agents occupant un poste à risque se présentent régulièrement à la médecine du travail. Les collaborateurs des agences participent régulièrement à des formations sur les braquages.

Des formations en matière de santé et de sécurité au travail sont dispensées à nos collaborateurs, y compris des formations générales, ainsi que des formations sur des risques spécifiques liés au travail, des activités dangereuses ou des situations dangereuses :

- Formation à la sécurité dans les agences (nouveaux collaborateurs)
- Formation de remise à niveau
- Formation générale à la sécurité (apprentissage en ligne périodique)
- Formation aux premiers secours
- Formation Premier Témoin Incendie (PTI)

Spuerkeess mène une fois par an une enquête sur le niveau de stress de ses collaborateurs afin de prévenir les risques psychosociaux. Pour la deuxième année consécutive, Spuerkeess a lancé le projet MindyourSelf@Energy et a mené une étude quantitative en demandant à ses collaborateurs de donner un aperçu de leur niveau d'énergie. 523 collaborateurs (29 % de l'ensemble de notre personnel) ont participé à l'étude. Bien que le taux de participation ne soit pas satisfaisant, cet échantillon a été considéré comme représentatif. Pour la prochaine enquête, une pré-campagne sera lancée afin de sensibiliser nos collaborateurs vis-à-vis de son importance et de garantir un taux de participation plus élevé. Les résultats de l'étude ont montré que la majorité (89 %) mène une vie professionnelle équilibrée, 10 % se sentent cependant légèrement stressés, tandis que 1 % de nos collaborateurs affirment travailler avec un niveau de stress élevé. Sur la base de ces informations, nous prévoyons de mettre en place d'autres ateliers à l'avenir pour aider nos collaborateurs à augmenter leurs niveaux d'énergie.

Suite à l'analyse des résultats de cette enquête, des propositions de remédiation sont mises en place (par ex. formation sur l'ergonomie, prévention des risques psychosociaux, etc.).

L'introduction d'horaires de travail flexibles et du télétravail offre à tous les collaborateurs la possibilité de combiner efficacement leurs obligations professionnelles et leurs activités privées, et d'assurer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. L'utilisation de S-FIT, un centre de fitness situé dans les locaux de Spuerkeess, offre la possibilité de renforcer le corps et de détendre l'esprit.

En outre, la Banque dispose d'un psychologue d'entreprise sur place, que les collaborateurs peuvent consulter s'ils en éprouvent le besoin.

Attirer les talents et leur donner la possibilité de s'épanouir sur le plan professionnel et personnel est un aspect essentiel de la stratégie de la Banque en matière de ressources humaines. Cela se reflète dans le taux de rotation de la Banque, qui s'élève à 1,79 %, bien en deçà de la moyenne du secteur financier.

Indicateur clé de performance	2021	2022	Δ 21/22
Taux de rotation	1,73%	1,79%	3%
Taux de recrutement	3,67%	4,23%	15%
Nombre moyen d'années d'ancienneté	43,58	43,83	1%
Taux d'absentéisme	3,48%	4,36%	25%

Pour tenir compte de la nouvelle façon de travailler (en présentiel ou en mode hybride), nous proposons des programmes de formation flexibles (large choix de sessions),

des sessions courtes modulaires préenregistrées diffusées ainsi que des ateliers en petits groupes et du coaching individualisé.

Comme Spuerkeess place la durabilité au cœur de ses activités, nous veillons à ce que nos collaborateurs soient très impliqués dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne l'action climatique.

Nous visons à doter nos collaborateurs des connaissances, des compétences et de l'état d'esprit nécessaires pour mettre la durabilité en pratique, tant en dehors que sur le lieu de travail.

À cette fin, Spuerkeess élabore un programme d'apprentissage en matière de durabilité qui sera mis en œuvre en 2023. Des formations générales sur les sujets ESG pour tous les membres

du personnel seront lancées sous forme d'apprentissage en ligne, ainsi que des formations ESG spécifiques axées sur l'activité et la pratique. Ces formations seront continuellement mises à jour en fonction de l'évolution de la réglementation.

Objectifs

- Contrôler le taux de rotation
- Contrôler le taux d'absentéisme

Mesures à prendre

- Programme de mentorat (initiative visant à assurer la mise en réseau, le soutien et l'échange en interne pour les personnes qui souhaitent assumer davantage de responsabilités ou qui en ont déjà)
- Mise en place d'un programme de soutien après la réintégration (congé de maternité, congé parental, congé de maladie prolongé, congé sans solde, etc.)
- Nous offrirons à nos collaborateurs, sur une base volontaire, l'accès à une plateforme digitale, qui permettra à toutes les parties intéressées de bénéficier d'un large éventail de services d'experts en santé : psychologie, diététique, sport, sophrologie, Pilates, coaching, reiki, etc.



2.2. Formations et développement professionnel

ENJEUX PERTINENTS :

S - 11 - FORMATIONS ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

S- 12 - ÉGALITÉ DES CHANCES À L'EMBAUCHE ET LORS DES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

Consciente que le développement continu des compétences est essentiel pour l'employabilité, la Banque fournit une formation adéquate. Le tableau ci-dessous donne un aperçu du nombre moyen d'heures de formation par an et par collaborateur (selon les catégories salariales et le sexe⁸) :

25



⁸ Au sein de Spuerkeess, il existe différentes catégories salariales, similaires aux carrières de l'État luxembourgeois.

Nombre moyen d'heures de formation par an et par collaborateur		2020	2021	2022
A1	Total des collaborateurs	519	535	565
	Total des heures de formation	11.235	14.471	16.348
	Dont heures de formation sur des thèmes liés à la durabilité	s/o	s/o	285
	Nombre moyen d'heures de formation	22	27	29
A2	Total des collaborateurs	165	178	183
	Total des heures de formation	4.460	4.591	5.254
	Dont heures de formation sur des thèmes liés à la durabilité	s/o	s/o	184
	Nombre moyen d'heures de formation	27	26	29
B1	Total des collaborateurs	876	853	817
	Total des heures de formation	14.041	11.731	14.586
	Dont heures de formation sur des thèmes liés à la durabilité	s/o	s/o	893
	Nombre moyen d'heures de formation	16	14	18
Autres	Total des collaborateurs	299	288	278
	Total des heures de formation	2.871	1.695	3.121
	Dont heures de formation sur des thèmes liés à la durabilité	s/o	s/o	178
	Nombre moyen d'heures de formation	10	6	11
Homme	Total des collaborateurs	1.080	1.085	1.081
	Total des heures de formation	19.400	21.075	26.098
	Nombre moyen d'heures de formation	18	19	24
Femme	Total des collaborateurs	779	769	762
	Total des heures de formation	13.207	11.411	13.212
	Nombre moyen d'heures de formation	17	15	17
TOTAL	Total des collaborateurs	1.859	1.854	1.843
	Total des heures de formation	32.607	32.486	39.310
	Dont heures de formation sur des thèmes liés à la durabilité	s/o	s/o	1.540
	Nombre moyen d'heures de formation	18	18	21

Les formations sont accessibles de la même manière aux collaboratrices et aux collaborateurs et les RH continueront à s'efforcer d'encourager les personnes travaillant à temps partiel à participer activement au programme de formation de la Banque. Cela explique la différence entre le nombre moyen d'heures de formation des hommes et des femmes.

La Banque dispose d'un ensemble d'outils et de procédures dans le cadre de la gestion de ses ressources humaines, par exemple un organigramme détaillé, une description des postes individuels pour chaque fonction, des plans de travail personnalisés discutés lors des entretiens individuels annuels.

Dans le même contexte, tout au long de la carrière de chaque collaborateur, la Banque a mis en place un système d'évaluation, appelé « Appréciation des performances professionnelles » (APP). L'APP est programmée au moins 3 fois dans la carrière d'un collaborateur. L'entretien individuel est l'occasion d'un échange fructueux entre le manager et le collaborateur afin de :

- réitérer la description de poste du collaborateur ; définir ou mettre à jour le plan de travail individuel de l'agent ;
- faire le point sur la situation du collaborateur par rapport à sa description de poste (rôle(s), tâches, connaissances, compétences) ou à son plan de travail individuel ;
- s'intéresser au bien-être du collaborateur ;
- faire le point sur le travail accompli depuis le dernier entretien personnel ;
- promouvoir la communication ;
- aider à détecter et à résoudre les éventuels problèmes ;
- identifier les personnes ouvertes à la mobilité, qui est et reste un moyen important de préparer les collaborateurs à assumer des responsabilités hiérarchiques et fonctionnelles par l'accroissement de l'expérience professionnelle et de la connaissance des activités de la Banque ;
- déterminer les besoins en formation.

Nombre total de collaborateurs participant à des entretiens d'évaluation et de développement de carrière en 2022

Entretiens individuels annuels	1.696
Appréciation des performances professionnelles	330
A1	41
A2	7
B1	201

A1: Master ou équivalent,
A2: Licence ou équivalent
B1: Diplôme de l'enseignement secondaire
(+2 ans d'études supérieures)
Autres : C1, D3, ou contrat privé

Objectifs 2023

Nous avons pour objectif d'augmenter le nombre moyen d'heures de formation par an de 21,33 heures à 25 heures d'ici à 2023. Grâce à la technologie et aux opportunités d'apprentissage en ligne offertes par la Banque, l'efficacité de la formation s'est améliorée.

Mesures à prendre

Au cours des trois prochaines années, des formations générales sur les sujets ESG pour tous les membres du personnel seront lancées sous forme d'apprentissage en ligne, ainsi que des formations ESG spécifiques axées sur l'activité et la pratique. Ces formations seront continuellement mises à jour en fonction de l'évolution de la réglementation.



2.3. Leadership et talents futurs

Spuerkeess accorde une attention particulière à la bonne adéquation des compétences aux postes respectifs et encourage activement la mobilité interne. Le service Gestion des collaborateurs et des ressources humaines est responsable du suivi des collaborateurs qui ont fait part de leur volonté de mobilité au sein de la Banque. Pour tous les postes ouverts, des profils de poste sont établis, ceux-ci contenant les compétences techniques et transversales recherchées sur la base du référentiel de compétences. Cet exercice permet de trouver les candidats les plus aptes à occuper le poste en question, mais aussi de déterminer un éventuel déficit de compétences en vue d'établir un programme de formation sur mesure. Un programme de formation est ensuite élaboré, individuellement ou pour un groupe de personnes, pour les personnes qui ont besoin de compétences supplémentaires pour réussir dans le nouveau poste.

27

Notre programme de gestion des talents vise à :

- développer de façon continue les compétences techniques, transversales et de leadership ;
- faciliter la planification de la succession des postes clés au sein de la Banque ; et
- identifier les talents prometteurs.



2.4. Diversité

Spuerkeess attache une grande importance à la qualité de l'environnement dans lequel les différentes parties prenantes opèrent et veille à introduire les mesures nécessaires pour promouvoir un environnement ouvert, respectueux et exempt de toute forme de discrimination.

Les initiatives visant à promouvoir une atmosphère inclusive à tous les moments de la vie du collaborateur auront un effet bénéfique sur sa motivation, sur la qualité du travail fourni et sur l'alignement des collaborateurs avec les valeurs de la Banque.

Notre performance 2022 :

Diverses initiatives ont eu lieu en 2022 dans le cadre de la promotion de la diversité et de l'inclusion au sein de la Banque :

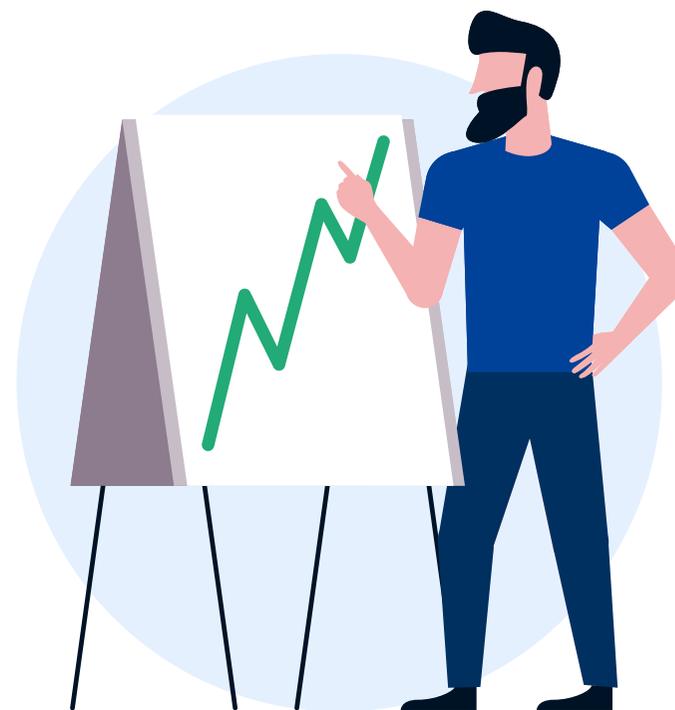
- Organisation d'une conférence comme première action de sensibilisation aux préjugés inconscients, un élément essentiel pour encourager les collaborateurs à être tolérants et à ne pas porter de jugement.
- Lancement d'un défi sur la plateforme de communication SPARK, dont l'objectif était d'encourager l'implication de l'ensemble du personnel pour formuler des idées sur la diversité et l'inclusion.

Objectifs (sous réserve des exigences légales relatives à l'expertise et à la connaissance collectives) et situation actuelle :

- Représentation d'au moins 40 % du sexe sous-représenté au sein du Conseil d'administration ; au 31 décembre 2022, la répartition des sexes est de 3 pour 4 en ce qui concerne les membres du Conseil d'administration, c'est-à-dire que le sexe sous-représenté représente 43 % (les représentants du personnel ne sont pas pris en compte) ;
- Représentation d'au moins 40 % du sexe sous-représenté au sein du Comité de direction ; et
- Augmentation de la représentation des femmes dans les postes à responsabilité hiérarchique à au moins **30 %** d'ici à **2025** et **40 %** d'ici à **2030**.

Mesures à prendre :

- Accroître les initiatives visant à promouvoir un leadership diversifié en organisant une conférence inspirante, une campagne d'image et un programme de mentorat, et en signant la charte Women in Finance de l'ABBL ;
- Proposer des actions en termes d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et de santé mentale ;
- Organiser des sessions spécifiques sur la prévention des préjugés inconscients ;
- Préparer les collaboratrices à occuper des postes hiérarchiques en augmentant l'acquisition de responsabilités fonctionnelles par les femmes ; et
- Promouvoir de manière proactive le travail à temps partiel pour les collaboratrices et les collaborateurs.



I. Corporate operations 2. Ressources humaines

Diversité par fonction hiérarchique et par sexe

		2020		2021		2022	
		H	F	H	F	H	F
Comité de direction	Members	3	2	3	2	3	2
	%	60,00%	40,00%	60,00%	40,00%	60,00%	40,00%
Chef de département	Members	10	0	10	0	15	1
	%	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%	93,75%	6,25%
Chef de service	Members	27	1	24	2	27	4
	%	96,43%	3,57%	92,31%	7,69%	87,10%	12,90%
Chef de service adjoint	Members	34	7	38	5	40	8
	%	82,93%	17,07%	88,37%	11,63%	83,33%	16,67%
Chef de centre financier	Members	11	0	10	2	5	2
	%	100,00%	0,00%	83,33%	16,67%	71,43%	28,57%
Chef de centre financier adjoint	Members	12	2	12	1	11	3
	%	85,71%	14,29%	92,31%	7,69%	78,57%	21,43%
Chef de division	Members	71	12	79	12	81	16
	%	85,54%	14,46%	86,81%	13,19%	83,51%	16,49%
Chef de division adjoint	Members	54	12	63	17	64	17
	%	81,82%	18,18%	78,75%	21,25%	79,01%	20,99%
Chef d'agence	Members	35	11	32	8	35	8
	%	76,09%	23,91%	80,00%	20,00%	81,40%	18,60%
Chef d'agence adjoint	Members	18	18	15	10	12	6
	%	50,00%	50,00%	60,00%	40,00%	66,67%	33,33%

En 2022, 293 hommes occupent des fonctions hiérarchiques contre 67 femmes (19 %).

Diversité par nationalité

Nationalités	Nombre d'agents	%	Hommes	%	Femmes	%	
Luxembourgeois	1.497	81,23%	829	44,98%	668	36,25%	
Français	186	10,09%	147	7,98%	39	2,12%	
Belge	69	3,74%	56	3,04%	13	0,71%	
Portugais	46	2,50%	25	1,36%	21	1,14%	
Italien	23	1,25%	12	0,65%	11	0,60%	
Allemand	6	0,33%	4	0,22%	2	0,11%	
Espagnol	4	0,22%	3	0,16%	1	0,05%	
Anglais	2	0,11%	0	0,00%	2	0,11%	
Néerlandais	2	0,11%	1	0,05%	1	0,05%	
Roumain	2	0,11%	0	0,00%	2	0,11%	
Polonais	1	0,05%	1	0,05%	0	0,00%	
Tadjik	1	0,05%	0	0,00%	1	0,05%	
Bulgare	1	0,05%	0	0,00%	1	0,05%	
Tunisien	1	0,05%	1	0,05%	0	0,00%	
Canadien	1	0,05%	1	0,05%	0	0,00%	
Marocain	1	0,05%	1	0,05%	0	0,00%	
Total:	1.843		1	1.081	58,65%	762	41,35%
Nombre de nationalités :	16						100%

Diversité par classe d'âge

	Agents	%
Babyboomer (nés avant 1965)	76	4%
Génération X (nés entre 1965 et 1980)	938	51%
Génération Y (nés entre 1980 et 2000)	822	45%
Génération Z (nés après 2000)	7	0%
Total	1.843	100%

Diversité par sexe (contrats)

	2020	2021	2022
Homme	1.080	1.085	1.081
Femme	779	769	762

Diversité par recrutement 2020

	2020	2021	2022
Homme	42	47	55
Femme	30	15	23
Total	72	62	78

3. Gouvernance

3.1. Rentabilité durable

ENJEU PERTINENT : G - 1 - GARANTIR LA RENTABILITÉ DURABLE DE LA BANQUE À LONG TERME

L'objectif global du plan stratégique de Spuerkeess « Spuerkeess 2025 » est le suivant :

« *Garantir la rentabilité durable de notre modèle d'affaires* »

La rentabilité durable est un élément clé de la stabilité, représentant l'une des valeurs fondamentales de la Banque, et constitue donc l'un des principaux objectifs du plan stratégique de Spuerkeess.

Outre le contexte de la rentabilité financière pure, Spuerkeess étend la notion de durabilité au domaine de l'ESG, comme le souligne sa stratégie en la matière, qui est un plan stratégique entièrement intégré.

Notre performance 2022

L'ensemble de notre création de valeur provient de deux facteurs : les commissions et intérêts perçus par nos financements ainsi que les commissions générées par les placements de nos clients ou de nos fonds propres. Cette valeur est redistribuée à nos parties prenantes par le biais :

- des salaires versés à nos collaborateurs ;
- des frais généraux (principalement en faveur de nos fournisseurs) ;
- de la distribution à l'État luxembourgeois, propriétaire de Spuerkeess, d'une partie du bénéfice net anticipé de la Banque en rémunération du capital mis à la disposition de la Banque ; et
- des investissements communautaires (sponsoring, mécénat humanitaire, etc.).

La Banque a enregistré une valeur totale distribuée de EUR 463,3 millions en 2022 (contre EUR 435,1 millions en 2021).

EUR mio	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Valeur économique créée (Produit bancaire) ^A	603,6	595,5	647,1	753,9
Corrections de valeur ^B	-64,8	-109,6	-15,2	-115,9
Distributions à partir du compte de résultat	-354,9	-350,5	-395,1	-403,3
dont frais du personnel	-229,7	-237,5	-243,7	-252,8
dont frais généraux autres que les frais du personnel	-87,2	-85,8	-97,9	-101,8
dont impôts	-38,0	-27,2	-53,5	-48,7
Résultat de l'exercice	183,9	135,4	236,8	234,7
Variation des évaluations dans les fonds propres ^C	-66	144	579,6	13,3
Résultat global de l'exercice	117,9	279,4	816,4	248,0
Distributions à partir des fonds propres	-40	-40	-40,0	-60,0
dont distribution à l'État en sa qualité de propriétaire	-40	-40	-40,0	-60,0
Valeur retenue après distribution (variation des fonds propres)	77,9	239,4	776,4	188,0

Dans un souci de cohérence avec les normes comptables adoptées par Spuerkeess au niveau de ses états financiers, la « valeur économique directe générée » selon les normes GRI est assimilée à la notion du « Produit bancaire ».

A. Produit Bancaire = somme du résultat d'intérêts, des commissions, des revenus des valeurs mobilières et des résultats sur instruments financiers.

B. La rubrique « Corrections de valeur » reprend : les corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles, les corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs, les dotations aux/reprises de provisions et le résultat sur actifs non courants.

C. La rubrique « Variation des évaluations dans les fonds propres » reprend : l'écart actuariel sur fonds de pension, la variation de l'évaluation des positions de la Banque dans l'économie luxembourgeoise.

Objectif 2025

Nous prévoyons que la valeur économique créée (Produit bancaire) augmentera à un taux annuel moyen de 7 % jusqu'en 2025, sur la base des hypothèses qui sous-tendent notre exercice budgétaire sur 3 ans.

9 Somme des rubriques « Distribution à partir du compte de résultat » et « Distribution à partir des fonds propres ».

3.2. Notre conduite responsable des affaires

Nous nous appuyons sur notre engagement et l'implication de l'ensemble de notre organisation pour refléter les valeurs de la Banque. Au quotidien, ce sont nos collaborateurs qui nous démontrent leur soutien.



3.3. Comportement éthique

ENJEU PERTINENT : G - 13 - ADOPTER UN COMPORTEMENT ÉTHIQUE VIS-À-VIS DES COLLABORATEURS, DES CLIENTS, DES PARTENAIRES ET DES FOURNISSEURS

Spuerkeess veille à l'application du Code de Conduite qui rassemble l'ensemble des collaborateurs dans une même communauté de valeurs. Il souligne l'importance de la confidentialité, de la protection des données, de la gestion des conflits d'intérêts, de la lutte contre la corruption ainsi que de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La formation continue sur les sujets susmentionnés est essentielle pour atténuer ces risques, comme le montre l'illustration ci-dessous :

Formations réglementaires en 2022 (en heures)

A1	3.867,7
Femme	788,6
Homme	3.079,2
A2	1.681,0
Femme	603,0
Homme	1.078,0
B1	5.926,0
Femme	2.549,0
Homme	3.377,0
Autres	1.350,0
Femme	843,0
Homme	407,0
Total	12.824,7

3.4. Canal de lancement d'alerte

Sur base du Code de Conduite, un dispositif interne de lanceur d'alerte (« whistleblowing »), en ligne avec les prescriptions légales applicables en la matière, a été mis en place.

Ce dispositif permet aux collaborateurs de Spuerkeess de rapporter, de manière confidentielle, au Chief Compliance Officer désigné pour prendre en charge ces alertes, d'éventuels dysfonctionnements ou manquements, comme la violation d'une loi, d'une réglementation ou du Code de Conduite.

Pour signaler toute préoccupation concernant la conduite des affaires de Spuerkeess, les plaintes peuvent être soumises par écrit, par e-mail, par S-Net ou par téléphone auprès du département Compliance de Spuerkeess.

Mécanismes permettant à nos clients de faire part de leurs préoccupations

Notre site Internet fournit aux clients des instructions sur la manière de soumettre une plainte ainsi qu'un aperçu de la manière dont les réclamations sont traitées par la Banque.

En 2022, Spuerkeess a enregistré 320 réclamations soumises par nos clients, qui ont toutes été traitées et clôturées. 6 réclamations ont fait l'objet d'une demande de résolution extrajudiciaire auprès de la CSSF (l'autorité de réglementation financière luxembourgeoise) conformément aux dispositions du *Règlement CSSF No 16-07 relatif à la résolution extrajudiciaire des réclamations*.

Comme indiqué sur notre site Internet, les réclamations peuvent être soumises par tout moyen écrit ou par appel téléphonique. Toute réclamation enregistrée dans notre outil implique un accusé de réception automatique au plaignant. Spuerkeess s'engage à ce que les réclamations soient traitées dans un délai d'un mois à compter de la date de réception.

Respect des lois et règlements

Spuerkeess s'appuie sur un modèle de gouvernance qui correspond au concept des trois lignes de défense, tel que

défini dans la dernière version de la circulaire CSSF 12/552. Spuerkeess a opté pour un modèle fédéré en ce qui concerne sa gouvernance en matière de veille réglementaire. Les normes sont donc définies de manière centralisée et mises en œuvre dans l'ensemble de la Banque. Chaque mois, Spuerkeess surveille les publications susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'institution (veille réglementaire). Cela a également été le cas pour les réglementations relatives aux questions de durabilité, comme le règlement SFDR, la taxonomie de l'UE, la directive MiFID II, la directive CSRD, etc.

Ces publications sont regroupées en thèmes qui sont catégorisés par le responsable du thème désigné, en tenant compte de deux dimensions, à savoir :

- a. la criticité, qui se compose de deux éléments clés :
 - l'impact potentiel sur la réputation de l'organisation ; et
 - l'impact financier potentiel sur l'organisation ;
- b. la complexité, qui s'articule autour de deux aspects essentiels :
 - le nombre de services touchés en interne afin d'assurer la conformité de l'organisation ; et
 - le nombre de membres du personnel à affecter aux travaux réglementaires correspondants.

Tous les trois mois, le responsable du thème est invité à rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du règlement. Pour le règlement SFDR, la taxonomie de l'UE et la directive CSRD, le Strategic and Sustainability Office est le responsable du sujet ; pour la directive MiFID II, il s'agit du service Banque privée.

Les problèmes de non-conformité, ainsi que tout autre incident opérationnel, sont analysés par une équipe dédiée au sein du service Gestion des risques non financiers.

Statistiques sur la non-conformité en 2022

Cas significatifs de non-conformité	3
Parmi ceux-ci, les problèmes liés aux rapports réglementaires ont donné lieu à une analyse interne des problèmes.	3

3.5. Rémunération

En tant qu'établissement public autonome, le personnel de Spuerkeess bénéficie d'un statut de droit public assimilé à celui des employés de l'État.

Le statut et les salaires sont définis par la loi du 24 mars 1989 relative à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg. Les articles 33 et 35 permettent le versement d'une rémunération complémentaire ne donnant pas droit à une pension aux collaborateurs de l'institution, distincte de celle prévue par la loi sur la fonction publique.

La promotion au sein d'une catégorie salariale est basée sur le tableau de promotion des fonctionnaires ainsi que sur les conditions de promotion spécifiques définies par Spuerkeess. La politique de rémunération de Spuerkeess s'applique à l'ensemble du personnel de la Banque et prévoit que la rémunération fixe ainsi que l'octroi d'une rémunération variable ne sont pas liés à des critères quantitatifs de performance financière, ni au niveau individuel ni au niveau collectif. Ces rémunérations ne sont pas structurées de manière à inciter des comportements ayant un impact sur la situation financière de la Banque ou sur son profil de risque.

La politique de rémunération garantit une neutralité absolue en ce qui concerne le sexe ou toute autre caractéristique distinctive liée notamment à l'orientation sexuelle, aux convictions religieuses, à la nationalité ainsi qu'à l'origine ou à l'appartenance ethnique.

Afin de garantir une gestion saine et efficace des risques, l'octroi et le montant des compléments de rémunération sont décorrélés de tout critère quantitatif lié au résultat financier de Spuerkeess.

En outre, les rémunérations variables accordées aux « preneurs de risques importants » sont validées au préalable par le Comité de nomination et de rémunération, qui veille à ce qu'aucun complément de rémunération ne soit versé qui pourrait avoir un impact négatif sur un comportement sain en matière de contrôle des risques et/ou sur une attitude indépendante en matière de contrôle des risques dans le processus décisionnel interne et le cadre de gouvernance.

Sur la base du cadre réglementaire applicable à Spuerkeess, la rémunération suit les principes applicables aux fonctionnaires.



II. Activités bancaires

Nous nous sommes engagés à contribuer à une société plus durable, à la fois directement par nos activités (comme indiqué au Chapitre 1 : Activités de l'entreprise) et indirectement par nos activités d'investissement et de prêt, en aidant nos clients dans le processus de transition vers une durabilité accrue. Cette section du Rapport de développement durable détaille notre approche à l'égard de la finance durable et fournit également des exemples de nos produits et services qui soutiennent la transition vers une société plus durable.

Notre approche de la durabilité vise à répondre progressivement aux attentes des parties prenantes de la société sur les principaux thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance, en adaptant nos portefeuilles et nos processus en conséquence. Nous accompagnons nos clients dans leur transition en faveur de la durabilité en leur proposant des solutions pour cette transition. Parmi les différents thèmes abordés, la lutte contre le changement climatique figure en bonne place.

En outre, grâce à nos politiques en matière de durabilité, nous limitons progressivement les investissements dans les activités les plus nuisibles. Nous orientons ainsi les capitaux vers une économie plus durable et, par analogie, nous prenons en compte les risques liés à la durabilité dans nos activités bancaires.

Comment nous orientons les capitaux vers une économie plus durable :

- Nous fixons des objectifs de décarbonation pour les expositions au bilan à forte intensité carbone et élaborons un plan de transition stratégique pour atteindre ces objectifs ;
- Nous promovons des solutions commerciales durables auprès d'un grand nombre de clients ;
- Nous avons créé une équipe dédiée à l'innovation et au développement de produits pour nos clients particuliers et professionnels. Notre ambition est de développer davantage la dimension ESG dans nos solutions commerciales ;
- Nous sommes convaincus qu'une collaboration active avec nos parties prenantes est essentielle pour avoir un impact significatif sur la résolution des problèmes liés à la durabilité :
 - En 2022, Greenpeace a mené une opération intitulée « Climate Mystery Shopping » sur des investissements respectueux du climat dans six banques basées au Luxembourg, dont Spuerkeess. Suite aux critiques générales à l'égard des six banques, qui ont montré au cours de cette « évaluation mystère » des lacunes dans les produits proposés et dans l'expertise des conseillers, Spuerkeess et Spuerkeess Asset Management ont organisé trois ateliers en collaboration avec Greenpeace et deux scientifiques pour échanger sur des sujets liés à la durabilité. Ce processus a permis d'identifier les moyens et les opportunités d'accroître la durabilité de nos produits et services.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation MiFID sur la durabilité, nous avons adapté nos profils MiFID existants afin d'intégrer les préférences de nos clients en matière d'investissement durable.



1. L'empreinte carbone de nos activités bancaires

Analyse d'impact ESG

Spuerkeess a réalisé une analyse d'impact de son bilan au début de l'année 2020, sur la base de la méthodologie d'analyse d'impact de portefeuille de l'UNEP FI, laquelle a montré que le changement climatique constitue un domaine majeur dans lequel Spuerkeess peut avoir un impact positif et/ou réduire l'impact négatif.

Ainsi, l'un des principaux piliers de notre plan stratégique « Spuerkeess 2025 » consiste à adopter un rôle de Facilitateur de la transition. Notre ambition est de sensibiliser nos clients (prêteurs et investisseurs) et de les accompagner dans leurs projets vers une économie plus durable et, en ce qui concerne le changement climatique, d'améliorer leur résilience face aux risques climatiques (atténuation des risques).

Cela donne une situation gagnant-gagnant pour la **planète**, le **client** et la **Banque**. Les risques climatiques sont principalement liés à deux facteurs :

- **Risques de transition** : Il s'agit des pertes financières qu'une institution pourrait subir, directement ou indirectement, en raison du processus d'adaptation à une économie à faible émission de carbone. L'adoption relativement brutale de politiques climatiques peut se traduire par exemple par des progrès technologiques, une évolution de la demande des consommateurs, etc.
- **Risques physiques** : Il s'agit des effets financiers du changement climatique, tels que l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes et le changement progressif des schémas climatiques. Ils peuvent résulter d'inondations, de sécheresses, de tempêtes, etc.

Parmi les objectifs du Pacte vert pour l'Europe, l'UE a développé sa propre taxonomie. Elle décrit un cadre de classification permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental, ce qui nécessite de rendre compte de l'éligibilité et de l'alignement sur six objectifs environnementaux.

L'Autorité bancaire européenne (ABE) a publié les informations relatives au troisième pilier sur les risques ESG, en mettant l'accent sur les risques climatiques pour sa première publication en la matière, Spuerkeess ayant publié son rapport le 30 avril 2022¹⁰.

Fin 2020, la Banque centrale européenne (BCE) a publié son guide sur les risques liés au climat et à l'environnement, qui explique comment la BCE attend des banques qu'elles gèrent avec prudence et divulguent de manière transparente ces risques dans le cadre des règles prudentielles actuelles :

- Spuerkeess a participé au test de résistance de la BCE sur les risques liés au climat et à l'environnement. La première analyse et les résultats du test de résistance climatique de la BCE ont révélé que les risques climatiques et environnementaux ont une incidence relativement faible sur le profil de risque de la Banque par rapport à ses pairs.
- Spuerkeess a mis au point un cadre interne de test de résistance climatique, qui vise à simuler l'impact de différents scénarios climatiques sur le risque de crédit (c'est-à-dire la probabilité de défaut, les pertes en cas de défaut, etc.).

Gestion des risques ESG

Les sections suivantes donnent un aperçu plus approfondi des approches utilisées par Spuerkeess pour gérer avec prudence et divulguer de manière transparente les risques liés au climat et à l'environnement qui réduisent nos risques financiers et donc l'impact sur notre modèle d'affaires.



¹⁰ Informations générales (spuerkeess.lu)

– Risques physiques

L'une de nos principales activités étant l'octroi de crédits, nous avons analysé l'impact potentiel des inondations sur notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels en :

- identifiant l'emplacement des garanties de la Banque sur la base de données géographiques ;
- cartographiant ces données en cartes d'inondation granulaires, sur la base de l'utilisation de données historiques relatives aux inondations fournies par Geoportail¹¹, ce qui nous a permis de détecter la probabilité d'occurrence, le nombre et l'exposition des actifs dans les zones d'inondation sur 100 ans et 10 ans ; et
- consolidant cette évaluation à l'échelle du portefeuille afin d'évaluer l'exposition totale au risque d'inondation.

36

Les conclusions de cette méthodologie nous permettent de déterminer les expositions existantes sur les bâtiments financés situés dans des zones inondables identifiées :

Expositions concernées par des inondations			
Risque	Inondations dans 10 ans	Inondations dans 100 ans	Inondations extrêmes
% des expositions concernées	1,00%	2,60%	4,50%

Granularité des données géographiques utilisées pour les inondations		
Qualité des données	Description de la qualité des données	% de l'exposition couverte
1.0	Bâtiment géolocalisé	93,30%
2.0	Recours à la méthode d'approximation : code postal	5,50%
3.0	Recours à la méthode d'approximation : ville	1,20%
4.0	Pas de recours à la méthode d'approximation	0,00%
Total		100,00%

Outre cette analyse sur des données historiques, Spuerkeess, en étroite collaboration avec le LIST¹², travaille actuellement à l'établissement d'un modèle prenant en compte des données prospectives basées sur des scénarios climatiques à court, moyen et long terme, permettant de mesurer :

- les vulnérabilités au niveau des actifs des clients par le biais des inondations ; et
- l'impact potentiel de ces risques physiques sur le modèle d'affaires de la Banque.

La modélisation préliminaire des scénarios de prêts au logement se limitera à un indicateur de risque d'inondation à l'échelle du client/de l'actif.

– Risque de transition

L'ambition de Spuerkeess est de s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris ainsi que sur ceux du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg en décarbonant progressivement ses activités bancaires et donc son exposition aux risques de transition.

Désireuse de s'engager fortement dans cette voie, Spuerkeess est devenue la première banque luxembourgeoise à rejoindre la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) en 2021. L'objectif de la NZBA est d'aligner les émissions de gaz à effet de serre (GES) financées de la Banque et associées à ses activités de prêt et d'investissement sur des trajectoires de transition crédibles et reconnues scientifiquement, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et de limiter ainsi le réchauffement de la planète à 1,5 °C.

La section ci-dessous donne un aperçu plus approfondi de la méthodologie de Spuerkeess et de la gestion des risques de transition.

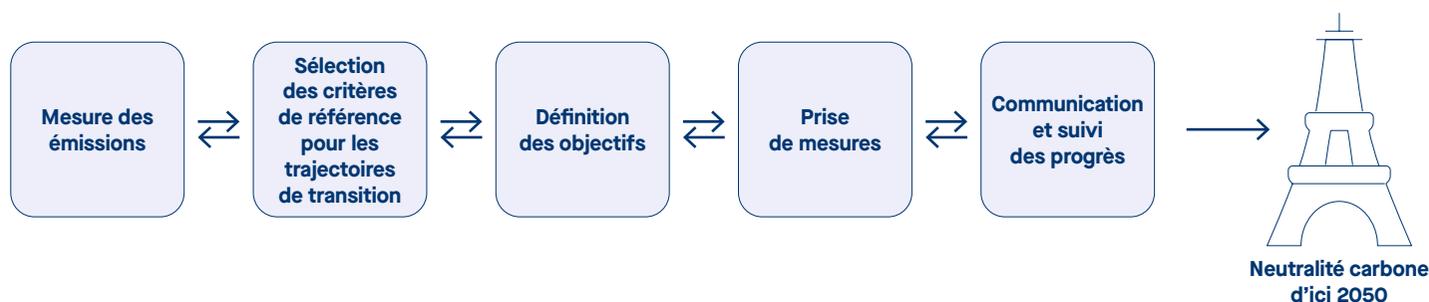


¹¹ Geoportail est le géoportail national officiel du Luxembourg, une plateforme gouvernementale pour collecter, décrire, montrer et fournir des données géospatiales et des produits connexes (Géoportail - Page d'Accueil (geoportail.lu)).

¹² Le LIST, Luxembourg Institute of Science and Technology, est une Organisation pour la Recherche et la Technologie ayant pour mission de développer des prototypes de produits et de services compétitifs et orientés vers le marché pour les parties prenantes publiques et privées (Accueil | Luxembourg Institute of Science and Technology (list.lu)).

Notre performance 2022

En ce qui concerne l'établissement de l'empreinte carbone de nos activités bancaires, notre approche comporte cinq phases qui nous permettront de réduire les émissions de manière transparente sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la Banque :



37

Ainsi, la mesure des émissions de GES financées nous permet :

- d'établir l'empreinte carbone de nos activités de prêt et d'investissement sur la base de la méthodologie du PCAF¹³ ;
- d'identifier les secteurs affichant les émissions de GES les plus importantes dans nos portefeuilles ;
- de fixer des objectifs à court, moyen et long terme fondés sur la science et reposant sur des trajectoires de transition scientifiquement reconnues, conformément aux lignes directrices de la NZBA ; et
- de concevoir des stratégies, de mettre en œuvre des actions concrètes et de suivre la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés pour être alignés avec l'Accord de Paris et atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'empreinte carbone qui provient de nos expositions aux secteurs ayant un impact sur le climat. Au 31 décembre 2022, environ 43 % (46 % en 2021) de notre bilan provenaient de secteurs ayant un impact sur le climat. Le calcul des émissions de GES financées couvre environ 96 % de ces expositions ayant un impact sur le climat.

L'empreinte carbone des activités de prêt et d'investissement de Spuerkeess inclut les émissions des Scopes 1, 2 et 3 de ses clients/émetteurs lorsque des données pertinentes et fiables existent. Nous couvrons les émissions des Scopes 1 et 2 pour l'ensemble de nos classes d'actifs. Pour les activités pétrolières, gazières et minières, nous prenons également en

compte les émissions du Scope 3, comme l'exige le PCAF. À partir de 2023, Spuerkeess inclura, comme l'exige le PCAF, les émissions du Scope 3 pour cinq secteurs supplémentaires (c'est-à-dire le transport, la construction, les bâtiments, les matériaux et les activités industrielles), et pour chaque secteur à partir de 2025, dans les calculs de ses émissions de GES financées.

¹³ Le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) est une initiative menée par les acteurs du secteur qui permet aux institutions financières du monde entier de mesurer et de divulguer de manière cohérente les émissions de gaz à effet de serre (GES) de leurs activités financières. PCAF (2022). La norme internationale en matière de comptabilité et de reporting pour les GES, Partie A : Émissions financées. Deuxième édition.

¹⁴ Nous avons appliqué la définition des secteurs/activités ayant un impact sur le climat telle qu'elle figure dans le Règlement (UE) 2020/1818, à savoir le code NACE A-H et L.

¹⁵ PCAF (2022). La norme internationale en matière de comptabilité et de reporting pour les GES, Partie A : Émissions financées. Deuxième édition.

II. Activités bancaires 1. L'empreinte carbone de nos activités bancaires

Notre note moyenne de qualité des données s'est améliorée, passant de 3,4 en 2021 à 3,17 en 2022. Comme indiqué dans le tableau précédent, notre note moyenne de qualité des données pour les obligations d'entreprise et les actions est plutôt élevée (environ 2), tandis que celle pour les prêts aux entreprises est faible, car nous nous appuyons sur des estimations sectorielles en l'absence de données sur les émissions de GES des PME (note de qualité des données de 5). En ce qui concerne notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels, la note moyenne de qualité des données est de 2,92, car nous nous référons aux facteurs d'émission du PCAF (tonnes de CO₂e/m²) appliqués pour le Luxembourg.

Expositions par classe d'actifs	Émissions absolues de GES financées en 2022						
	Valeur comptable brute (EUR mio)	Scope 1 et 2 (en tonnes de CO ₂ e)	Scope 3 (en tonnes de CO ₂ e) uniquement pétrole, gaz et mines	Scope 1, 2 et 3 (en tonnes de CO ₂ e)	Couverture du PCAF (en %)	Note moyenne de la qualité des données	Intensité financière (tonnes de CO ₂ e/exposition)
Total des expositions liées au climat prises en compte dans les calculs des émissions de GES	23.468	1.259.349	1.086.303	2.348.305		3,17	100
dont obligations d'entreprise	2.615	250.387	1.046.375	1.296.762	100%	2,11	96
<i>dont expositions dans le secteur automobile</i>	147	1.534		1.534			
<i>dont expositions dans le secteur de la production d'électricité</i>	270	84.366		84.366			
<i>dont expositions dans le secteur du pétrole et du gaz</i>	296	69.067	828.610	897.677			
dont actions d'entreprise	1.098	398.868		398.868	100%	1,48	363
<i>dont expositions dans le secteur du transport aérien de passagers</i>	496	32.268		32.268			
<i>dont expositions dans le secteur du transport aérien de marchandises</i>	535	366.600		366.600			
dont prêts hypothécaires résidentiels	15.257	146.033		146.033	94%	2,92	10
dont prêts aux entreprises	4.497	464.061	39.927	503.988	100%	5	103
<i>dont expositions dans le secteur de la construction</i>	1.242	31.051		31.051			
<i>dont expositions dans le secteur du transport et de l'entreposage</i>	464	135.451		135.451			
<i>dont expositions dans le secteur manufacturier</i>	426	113.182		113.182			
<i>dont expositions dans le secteur des services publics d'électricité</i>	333	109.704		109.704			
Total des expositions liées au climat non prises en compte dans les calculs des émissions de GES	1.081						
Total des secteurs non liés au climat	32.466						
dont sociétés financières	21.338						
dont gouvernements	4.125						
Valeur comptable brute totale	57.015						
Propres activités		1.770	2.312	4.082			

16 La note de qualité des données du PCAF donne une indication des données utilisées pour calculer les émissions de GES financées par les institutions financières. Les notes vont de 1, note de qualité des données la plus élevée (= données sur les GES vérifiées/non vérifiées déclarées) à 5, note de qualité des données la plus faible (= données sur les GES sectorielles estimées).

Objectifs 2025 / 2030

Conformément aux lignes directrices de la NZBA, nous avons choisi de fixer des objectifs de décarbonation « sectoriels » sur la base de l'intensité (et non sur une base absolue).

L'intensité carbone d'une entreprise est déterminée par rapport à sa production principale (par ex. kg de CO₂ émis par MJ d'électricité produite) et comparée aux trajectoires de référence de la transition sectorielle.¹⁷

Le tableau ci-dessous résume les objectifs de décarbonation de la Suède pour les secteurs ayant un impact sur le climat au cours des prochaines années, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 (au plus tard).

Secteurs d'activité de Spuerkeess lié au climat	Indicateur	Base de référence 2022	Objectif 2030		Mesures à prendre
		Valeur	Valeur	Scénario*	
Portefeuille d'obligations d'entreprise					
 Pétrole & gaz	gCO ₂ e/MJ	69,66	49,73	AIE 2 °C	Désinvestissement partiel et réinvestissement de 100 % des obligations arrivées à échéance dans des entreprises de premier plan
 Production d'électricité	gCO ₂ e/Mwh	0,15	0,06	AIE 1,5°C	Investir dans des entreprises de premier plan
 Automobile	gCO ₂ e/km	129,60	80,91	AIE 2°C	Désinvestissement partiel et réinvestissement de 100 % des obligations arrivées à échéance dans des entreprises de premier plan
Portefeuille d'actions d'entreprise					
 Compagnies aériennes de transport de fret	gCO ₂ e/TKT	463,00	370,00	AIE 1,5°C	Utilisation de kérosène durable, investissement dans une nouvelle flotte (Boeing 777 remplaçant le 747)
 Compagnies aériennes de transport de passagers	gCO ₂ e/TKT	1.052,00	616,00	AIE 1,5°C	Utilisation de kérosène durable, investissement dans une nouvelle flotte, etc.
Prêts hypothécaires résidentiels					
 Prêts hypothécaires	kgCO ₂ e/m ²	50,25	24,10	PNEC	Collecte des CPE des clients, efforts de rénovation pour améliorer le CPE moyen, etc.
Autres engagements					
 Propres activités	tCO ₂ e / FTE**	1,17	1,05		Efforts de digitalisation, introduction de nouvelles mesures de maîtrise des coûts énergétiques et les projets innovants.

*Sur la base des prévisions d'intensité carbone réalisées par TPI sur des entreprises individuelles, nous avons considéré que certains secteurs ne pourraient pas suivre la trajectoire de transition d'une hausse de 1,5 °C. Pour ces raisons, nous avons choisi la trajectoire de transition d'une hausse de 2 °C pour les secteurs du pétrole et du gaz ainsi que de l'automobile. ** ETP : Équivalent temps plein

Veuillez vous référer à notre rapport « Net Zero Climate Target Report » qui donne un aperçu plus approfondi de nos approches et méthodologies utilisées pour établir notre

empreinte carbone, identifier nos secteurs affichant les émissions de GES les plus importantes, fixer des objectifs et établir le plan d'action pour atteindre les objectifs fixés

ci-dessus ([Spuerkeess: CSR Reports of Spuerkeess](#)).

¹⁷ Nous avons utilisé les trajectoires sectorielles de référence de l'AIE (Agence internationale de l'énergie) et les trajectoires individuelles des entreprises estimées scientifiquement par la Transition Pathway Initiative.

2. Taxonomie de l'UE : mesurer l'éligibilité de nos actifs bancaires à la taxonomie de l'UE

En réponse aux objectifs de l'Accord de Paris, l'Union européenne a publié son Pacte vert pour l'Europe en 2020 avec des objectifs climatiques et énergétiques pour 2050, en affichant son ambition de réorienter les investissements (flux de capitaux) vers des projets et activités durables.

C'est dans cette optique qu'est née la taxonomie de l'UE, un système de classification établissant une liste d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. Le Règlement relatif à la taxonomie définit six objectifs environnementaux :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Une activité économique doit remplir quatre conditions essentielles pour être considérée comme durable sur le plan environnemental¹.

- contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;
- ne cause pas de préjudice important à l'un des objectifs environnementaux ;
- est conduite dans le respect des garanties minimales ; et
- respecte les critères techniques de sélection établis par la Commission.

¹⁸ Le ratio « Banking Book Taxonomy Alignment » (BTAR) est l'un des indicateurs publiés dans le cadre des informations à fournir au titre du troisième pilier. Il est considéré comme un « outil permettant de montrer comment les institutions intègrent les considérations de durabilité dans leur gestion des risques, leurs modèles d'affaires et leur stratégie, et comment elles se rapprochent des objectifs de l'Accord de Paris » (source : www.eba.europa.eu) Cet indicateur est basé sur l'ensemble du portefeuille bancaire.

En tant qu'institution financière relevant de la Directive concernant la publication d'informations non financières (NFRD), Spuerkeess est tenue de publier des informations relatives à :

- la part de ses actifs éligibles à la taxonomie qui contribuent de manière substantielle à l'un des deux premiers objectifs environnementaux de la taxonomie, et ce, d'ici 2022 ; et
- la part de ses actifs éligibles qui contribuent de manière substantielle à au moins un des objectifs climatiques et environnementaux, tout en ne causant pas de préjudice important aux autres objectifs et en respectant les normes minimales en matière de droits de l'homme et de droit du travail d'ici 2024.

L'Annexe 2 présente des informations sur la manière, et la mesure, dont les activités économiques de Spuerkeess sont associées à des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental (éligibles à la taxonomie).

En outre, Spuerkeess a calculé le ratio Banking Book Taxonomy Alignment (BTAR) sur son portefeuille d'obligations d'entreprise, qui donne une indication de l'alignement sur la taxonomie du portefeuille d'obligations d'entreprise de la Banque. Au cours des prochains mois, Spuerkeess continuera à appliquer le ratio BTAR¹⁸ à ses autres portefeuilles afin de divulguer la part de ses actifs durables dans son bilan d'ici à 2024.



3. Nos solutions bancaires bénéfiques pour l'environnement

ENJEUX PERTINENTS :

E - 15 - DÉVELOPPER DES PRODUITS/SERVICES AYANT POUR OBJECTIF LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

E : 19 - AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ACCOMPAGNER NOS CLIENTS DANS CETTE DÉMARCHÉ

G - 18 - DÉVELOPPER LE DIALOGUE AVEC LES CLIENTS, LES FOURNISSEURS, LES PARTENAIRES, ETC.

L'aspect climatique est inclus dans la majorité des produits et services durables que nous promovons.

41

D'une manière générale, la finance durable se reflète dans les principales catégories de produits et de services, qui sont les suivantes :

- Dépôts
- Transactions
- Prêts
- Conseil

Un bon aperçu de nos produits et services durables est donné dans la section Produits, services et lignes d'activité à la page 12.

En termes de gouvernance, et afin de se conformer aux normes GRI 2021, à la directive sur la transparence de l'ABE et à la CSRD en préparation, nous mettons actuellement en œuvre le cadre de durabilité, qui comprend un ensemble de politiques ESG en cours d'élaboration, dont la liste figure à l'Annexe 3. Parmi ces politiques, nous nous concentrons plus particulièrement dans ce chapitre sur les celles liées aux produits et aux services, comme la « Politique de gestion des exclusions et des controverses », la « Politique responsable en matière de crédits et d'investissements », la « Politique de publicité et de marketing équitables » ainsi que la « Politique en matière

de droits de l'homme ». Ces politiques ont été récemment élaborées et seront publiées sur notre site Internet à la fin du deuxième trimestre 2023, après avoir été approuvées par les organes de direction de la Banque.

Afin d'orienter le client vers des produits durables, nous :

- développons la conscience ESG de nos commerciaux qui sont continuellement formés aux aspects ESG de leur activité et des produits ; et
- mettons en œuvre les outils qui aident les clients à faire des choix délibérés en investissant dans des produits durables.

3.1. Dépôts

Compte d'épargne alternatif en collaboration avec etika

Le compte d'épargne alternatif, qui a vu le jour en 1996, est le fruit de la collaboration entre Spuerkeess et etika asbl. Les épargnants, clients particuliers et professionnels, sont informés de ce dans quoi leurs fonds sont investis et soutiennent des initiatives visant le développement durable national et international sans risque financier et en toute transparence. Grâce à la solidarité des titulaires de comptes, qui renoncent à une partie du rendement financier, l'épargne est utilisée pour accorder des prêts. L'épargne est convertie en prêt uniquement si les projets répondent à des critères stricts sur le plan social et écologique. Les projets sont sélectionnés conjointement par etika et Spuerkeess. etika se concentre sur les facteurs écologiques et sociaux d'un projet, tandis que Spuerkeess se concentre sur la viabilité commerciale.

Aperçu de l'épargne totale à la fin de 2022 (EUR mio)

Indicateur	2020	2021	2022
Données en fin d'année	51,7	49,4	46,6

Gestion durable des comptes

La promotion active du compte digital auprès de nos clients nous a permis d'atteindre une couverture de 63 % des comptes de clients particuliers recevant uniquement des relevés électroniques à la fin de l'année 2022 (contre 59 % en 2021). Si nous continuons à ce rythme, nous devrions atteindre les 70 % d'ici à 2025.

3.2. Prêts

Les relations étroites que nous entretenons avec nos clients nous permettent d'échanger de manière plus cohérente afin d'orienter le financement vers des projets durables. Cela constitue un levier majeur dans notre rôle de Facilitateur de la transition.

A) Activité de prêt pour les clients particuliers

Questionnaire ESG pour les prêts hypothécaires résidentiels

Afin de collecter des informations ESG auprès des clients et de les sensibiliser à l'importance de produire et de délivrer le certificat de performance énergétique de leur bâtiment, il est obligatoire de remplir un questionnaire ESG par le biais d'une demande, et ce, pour toutes les demandes pertinentes. De plus, ce questionnaire permet à la Banque de mieux comprendre comment accompagner ses clients dans la transition écologique. Le faible nombre de questionnaires complétés en 2021 est dû au fait que nous avons commencé le processus de collecte en fin d'année.



Prêts pour des logements économes en énergie : CPE¹⁹ A et B

En tant qu'acteur clé du marché immobilier dans l'octroi de prêts au logement, notre objectif est d'améliorer constamment la classe de performance énergétique moyenne de notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du financement de logements durables.

Financement de logements à faible émission de carbone (accordé en 2022)

Indicateur	2020	2021	2022
Projets financés (en nombre)	1.633,00	1.744,00	1.537,00
Prêts hypothécaires pour des logements économes en énergie (EUR mio)	943,90	1.035,61	937,76
Part des prêts pour des logements économes en énergie	40%	37,80%	35,80%

Le nombre de prêts pour des logements économes en énergie accordés en 2022 a diminué de 9,4 % par rapport à 2021, ce qui s'explique par le ralentissement du marché immobilier, principalement dû aux coûts généraux de la construction et à l'augmentation des taux d'intérêt au quatrième trimestre 2022.

Objectif 2025

Afin d'atteindre nos objectifs ambitieux de décarbonation de notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels pour nous aligner sur l'objectif climatique de 1,5 °C, nous devons continuer à augmenter la part des logements économes en énergie dans ce portefeuille, et promouvoir le financement de la rénovation des logements. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à notre rapport « Net Zero Climate Target Report ».

Financement de la rénovation et des énergies renouvelables

Nous encourageons nos clients particuliers à améliorer l'efficacité énergétique des logements dont la classe énergétique indiquée dans le CPE est l'une des plus mauvaises. Nous avons réussi à améliorer notre concept *Aide et conseils en financement* afin d'accélérer davantage la rénovation énergétique.

Le conseil en matière d'aides et de financement est un simulateur en ligne destiné à accompagner nos clients dans leurs projets d'efficacité énergétique et à les aider à comprendre les aides et les subventions dont ils peuvent bénéficier. Nous avons mis en place des outils pour identifier les projets éligibles à ces aides et subventions, guider nos clients sur les actions à entreprendre, proposer des types de financement adaptés aux différents projets, et les accompagner dans leurs projets écologiques, d'efficacité énergétique ou de développement durable.

En 2022, nous avons fourni des conseils en matière d'amélioration énergétique à environ 1.600 clients (y compris des particuliers et des PME), contre environ 1.300 clients en 2021. Cette augmentation de 23 % est notamment le résultat d'une formation plus adaptée des conseillers en matière de logement.

Notre produit **EcoPrêt** est un produit dédié au financement de projets respectueux de l'environnement. Il permet un financement jusqu'à un montant de EUR 100.000 et offre un taux d'intérêt attractif.

Les projets éligibles au financement sont : les énergies renouvelables (c'est-à-dire les panneaux photovoltaïques, les pompes à chaleur, les capteurs solaires thermiques, le

chauffage central à granulés de bois) et les transformations énergétiques contribuant à l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment (isolation thermique de divers éléments, remplacement des portes et fenêtres, etc.).

Nous proposons également des **prêts à la rénovation et à la rénovation durable** pour des montants supérieurs à EUR 100.000.

En 2022, les chiffres pour le financement des projets de rénovation durable et d'énergie renouvelable sont les suivants :

Financement de la rénovation à faible émission de carbone et des énergies renouvelables

Indicateur	Montants accordés (EUR mio)	Projets financés (en nombre)
Financement Ecoprêt (<= EUR 100.000)	12,01	390
Prêts pour la rénovation durable (> EUR 100.000)	38,04	168
Total	50,06	558

Grâce au programme d'aides accordées par le gouvernement luxembourgeois en 2023, ainsi qu'aux aides privées dans le contexte de la hausse des prix de l'énergie, nous anticipons une ruée sur les panneaux solaires et les installations photovoltaïques. Ce facteur, combiné à la hausse des taux d'intérêt qui freine la demande de financement, devrait permettre de stabiliser le financement des projets de rénovation durable à EUR 50 millions par an pour la période 2023-2025.

¹⁹ Le certificat de performance énergétique « donne des informations sur le besoin énergétique calculé du bâtiment et sur les émissions de CO2 ». (source : www.guichet.public.lu)

²⁰ Dans le but d'améliorer la qualité des données ESG, des changements ont été apportés à nos bases de données à partir de 2021. Pour des raisons de cohérence des données, les chiffres des années précédentes ne sont pas communiqués.

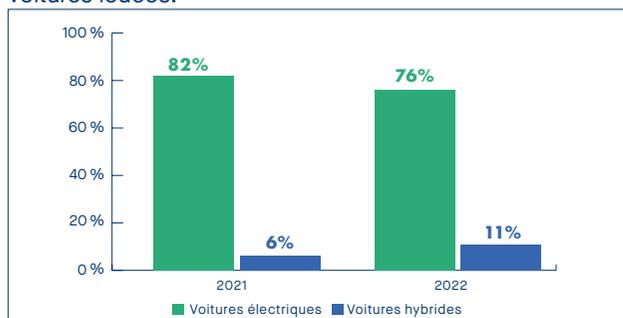
Incitation supplémentaire à la rénovation énergétique : Ecobonus

L'Ecobonus powered by etika est une prime pouvant aller jusqu'à EUR 1.000 pour les clients qui effectuent des travaux de rénovation énergétique dans leur logement, comme l'installation de nouvelles fenêtres, d'une nouvelle isolation et d'un nouveau chauffage, ce qui permet de réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES. Il s'applique lorsque la classe énergétique initiale indiquée par le CPE s'améliore d'au moins deux classes une fois les rénovations effectuées.

Solutions de mobilité à faible émission de carbone²¹

En 2022, la part des voitures électriques financées était de 5,4 %, alors que les contrats de leasing de voitures électriques, qui sont activement promus par la Banque, représentent 76 % du total des contrats de leasing de véhicules.

L'illustration ci-dessous présente la répartition par type de voitures louées.



2021 a été une année exceptionnelle suite à une offre commerciale spéciale de Spuerkeess qui a rencontré un grand succès auprès de ses clients particuliers. En 2022, 76 % des voitures louées étaient électriques (2021 : 82 %), et 11 % étaient hybrides (2021 : 6 %).

²¹ Avant 2022, le financement de la mobilité incluait les voitures électriques, hybrides et à hydrogène. La distinction par catégorie n'est pas disponible avant 2022.

B) Activité de prêt pour les entreprises et les PME

Solutions contribuant aux objectifs environnementaux

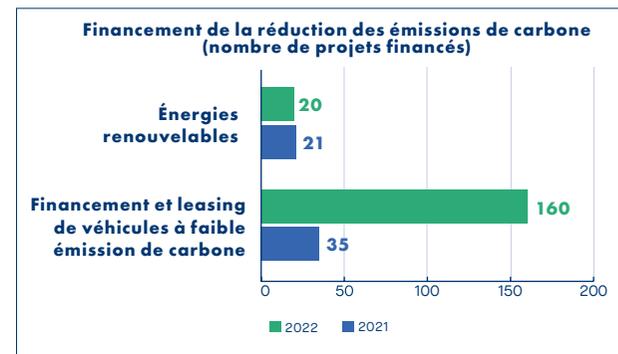
Nous mettons l'accent sur le financement de projets durables pour les PME et les entreprises, d'innovations « vertes » et de projets énergétiques propres et performants, qui sont considérés comme conformes aux critères de contribution substantiels de la taxonomie européenne.

Parmi les projets financés, nous comptons principalement des projets ayant des objectifs climatiques, comme des projets photovoltaïques et solaires, des éoliennes ou des solutions de mobilité verte, pour lesquels nous appliquons des conditions préférentielles. Nous évaluons ces types de projets à l'aide d'un outil mis au point par la Banque européenne d'investissement (BEI), appelé « Green Eligibility Checker²²».

Le Green Eligibility Checker vise à aider les intermédiaires financiers dans la sélection et l'instruction des investissements verts bénéficiant des produits intermédiaires de financement par l'emprunt de la BEI ou d'autres sources de financement, ainsi que dans l'établissement des rapports sur ces investissements. Les critères verts de la BEI (critères d'action climatique et de viabilité environnementale) sont alignés sur les critères de contribution substantielle définis dans le premier acte délégué élaboré en vertu du Règlement (UE) 2020/852 (Taxonomie de l'UE), le cas échéant.

Au cours de l'année 2022, les financements verts ont augmenté de manière significative, principalement en raison du financement de la mobilité à faible émission de carbone, nos conseillers financiers ayant aidé les clients à accélérer leur transition énergétique afin d'anticiper l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur leurs activités.

²² EIB Green Eligibility Checker



Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'utilisation des produits en 2022.

Financement de la réduction des émissions de carbone (EUR mio accordés en 2022)

Indicateur	2020	2021	2022
Énergies renouvelables	97,6	24,1	18,0
Prêts et leasing de véhicules à faible émission de carbone	20,1	22,3	74,2
Montant total	117,7	46,5	92,3

Nous devons sensibiliser les clients, au-delà des questions climatiques, en les aidant à évaluer leur performance ESG dans le but d'améliorer leur performance. Cela aura un impact positif sur la nature et la société, optimisera la gestion des coûts à long terme et réduira les risques pour le client et la Banque.

Pour ce faire, nous devons préparer nos conseillers pour les entreprises et les PME à guider leurs clients dans leur transition vers une durabilité accrue.

Cela signifie que nous devons :

- former nos conseillers aux risques et opportunités ESG selon les secteurs ;
- mettre en place un écosystème avec des partenaires professionnels et des outils adéquats ;
- collecter des données pertinentes pour suivre l'évolution de la performance ESG de nos clients, et évaluer les risques et les impacts ; et
- appliquer un cadre de durabilité clair et compréhensible.

Facilité de garantie pour les PME du dispositif InnovFin

Afin de soutenir les PME ayant des projets basés sur la recherche ou innovants, Spuerkeess participe depuis juillet 2018 au programme à l'échelle européenne du Fonds européen d'investissement (FEI) intitulé « Facilité de garantie pour les PME du dispositif InnovFin ».

InnovFin a été créé par la BEI et la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation. Il a fourni à Spuerkeess et à d'autres intermédiaires financiers européens des garanties financières afin de partager les risques, ce qui a permis aux banques de soutenir des entreprises financièrement innovantes.

En 2023, Spuerkeess a décidé de se porter candidate au nouveau programme InvestEU, qui est la suite du programme InnovFin susmentionné et sera mis en œuvre au cours de la période 2022-2027. InvestEU offrira aux banques des garanties plafonnées et non plafonnées qui couvriront en partie le risque de crédit des transactions de financement de la dette éligibles accordées à des catégories prédéfinies : compétitivité des PME, durabilité, innovation et digitalisation, et autres catégories spécifiques. Les projets sont soumis à l'acceptation du FEI. En participant à ce programme, nous nous engageons à soutenir des projets liés à ces catégories.

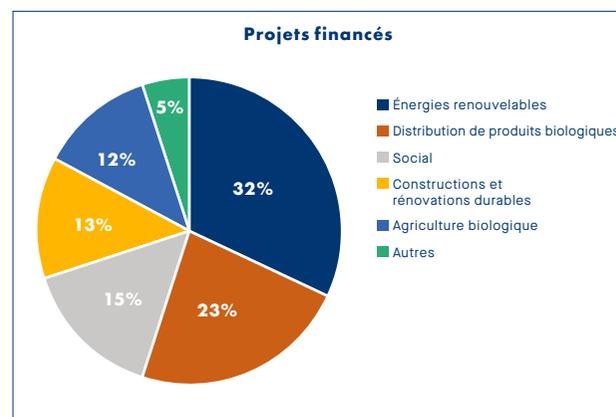
ICFA : International Climate Finance Accelerator

Par ailleurs, la Banque soutient des initiatives en faveur du climat telles que l'International Climate Finance Accelerator Luxembourg (ICFA), dont l'objectif est de créer un environnement attrayant et favorable pour les jeunes gestionnaires de fonds de financement climatique innovants et à fort impact. Spuerkeess est l'une des banques qui participent au financement des initiatives sélectionnées par l'ICFA.

Financement etika

Comme indiqué dans la section « Dépôts », etika finance des projets environnementaux et sociaux financés par les dépôts.

Répartition du portefeuille d'etika en fonction de l'utilisation des produits :



3.3. Conseil

Dans cette section, nous mettons l'accent sur les investissements durables et les services de conseil. Notre approche consiste à échanger de manière active avec nos clients afin de faire évoluer leurs actifs vers la durabilité, tout en garantissant la transparence sur les risques de durabilité et les impacts environnementaux de nos produits et services. L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement et de conseil réduit les risques financiers de nos clients liés aux questions de durabilité et contribue à orienter les montants investis vers des actifs plus durables.

L'une des mesures visant à atténuer les risques de durabilité est notre politique d'exclusion et de traitement des controverses (voir Annexe 3), qui s'applique à tous les produits d'investissement et services de conseil. Elle nous empêche également d'investir dans des entreprises qui causent des préjudices importants à l'environnement ou qui ont un impact en évitant un risque de transition élevé.

Nous alignons progressivement notre cadre sur les nouvelles réglementations de l'UE telles que le règlement SFDR (fonds relevant de l'article 8 ou de l'article 9) et la directive MiFID II. L'objectif du règlement SFDR est de s'assurer que les investisseurs sont informés des différents aspects de durabilité de leurs investissements. Dans le contexte de la directive MiFID II, Spuerkeess s'assure que les préférences environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des investisseurs sont prises en compte lors des processus de conseil en investissement et de gestion de portefeuille.

Investissement dans des fonds verts et gestion de portefeuille discrétionnaire :

Spuerkeess promeut deux fonds « verts » phares.

- **Lux-Bond Green** suit un objectif de développement durable tel que défini à l'article 9 du règlement SFDR. Le fonds est engagé dans l'atténuation du changement climatique tout en visant une performance égale ou supérieure à celle du

marché obligataire international en finançant des projets verts. Le fonds, qui applique les Green Bond Principles de l'ICMA, s'est vu décerner le label LuxFlag ESG en décembre 2020 et fait partie des fonds MSCI les mieux notés en matière d'ESG.

- **Lux-Equity Green** promeut des caractéristiques durables telles que définies à l'article 8 du règlement SFDR. Le fonds est engagé dans l'alignement de l'économie sur une trajectoire de réchauffement climatique inférieur à 2 °C, conformément à l'Accord de Paris, et applique une stratégie d'exclusion pour filtrer les actions les plus risquées ou les moins adaptées à l'atténuation du changement climatique ainsi qu'une stratégie best-in-class (bénéficiaire du label LuxFlag ESG depuis juin 2021).

Outre la promotion de ses fonds verts, Spuerkeess promeut également un produit de gestion de portefeuille discrétionnaire vert : **Activmandate GREEN**.

Activmandate GREEN vise à contribuer aux Objectifs de Développement Durable et vise la performance à long terme en acceptant les risques associés aux marchés actions et obligataires, en mettant l'accent sur le changement climatique. Activmandate GREEN vise également à sélectionner les meilleures entreprises et les meilleurs gestionnaires d'actifs grâce à un processus d'investissement solide et robuste. Notre équipe de sélection des fonds est en contact étroit avec les gestionnaires des fonds sous-jacents, qui sont évalués en fonction de leur approche ESG, de l'intégration des critères ESG dans leur processus d'investissement, de leur esprit d'équipe et de leur engagement en faveur de la durabilité.

Activmandate GREEN est principalement composé de fonds d'investissement relevant de l'article 9 du règlement SFDR et qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD). Notre processus de sélection donne la priorité à quatre ODD :

- 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 12 - Établir des modes de consommation et de production durables
- 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs sous gestion.

Actifs sous gestion dans les fonds verts et la gestion discrétionnaire verte (EUR mio)

Indicateur	2020	2021	2022	Objectif 2023-2025
Lux-Bond Green	42,9	90,7	76,3	
Lux-Equity Green	29,2	110,6	101,6	
Activmandate GREEN	Non disponible	14,7	31,5	
Total	72,1	216	209,4	300

Afin d'atteindre ces objectifs, Spuerkeess continuera à promouvoir ces fonds d'investissement en les intégrant dans les portefeuilles modèles proposés aux clients dans le cadre de nos conseils en investissement.

En renouvelant régulièrement les profils d'investisseurs de nos clients et en intégrant leurs préférences en matière de durabilité, Activmandate GREEN leur sera proposé de manière plus systématique.

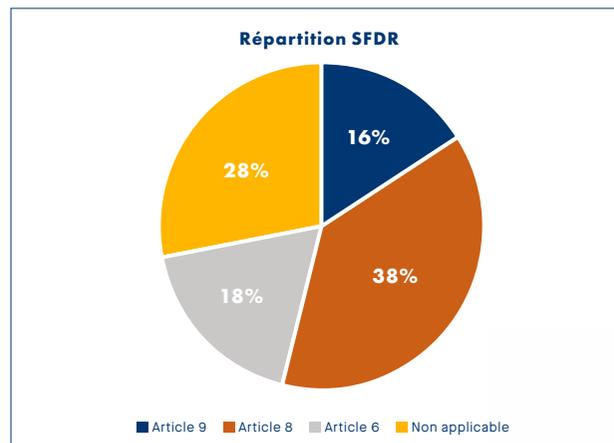
Conseil en investissement

Dans le cadre de ses services de conseil en investissement, Spuerkeess base son univers d'investissement sur les Lux|Funds, ainsi que sur des fonds d'investissement de tiers, des ETF, des actions et des obligations. Le conseil en investissement de Spuerkeess allie performance et données extra-financières afin d'offrir la solution la plus adaptée à chaque client. Notre équipe de sélection des fonds est en contact étroit avec les gestionnaires des fonds sous-jacents et privilégie les fonds et les émetteurs durables. Spuerkeess s'assure également que les portefeuilles modèles qui sous-tendent les décisions d'investissement ont une note d'au moins « AA » selon MSCI ESG et sont composés d'instruments financiers ayant une note d'au moins « A » selon MSCI ESG.

En 2022, 95 % des instruments financiers de notre univers d'investissement ont pris en compte les critères ESG.

47 % des instruments financiers recommandés dans le cadre de nos services de conseil en investissement sont des leaders en termes de durabilité.

La répartition de notre univers d'investissement montre que plus de 50 % des actifs sous gestion sont conformes à l'article 8 ou 9 du règlement SFDR au 31/12/2022.



Au cours des prochaines années, Spuerkeess poursuivra ses efforts de promotion des fonds d'investissement environnementaux. Spuerkeess vise à élargir l'univers d'investissement en choisissant des solutions d'investissement ayant un impact environnemental. Par ailleurs, nos conseillers continueront à bénéficier de formations ESG supplémentaires.



4. Nos solutions bancaires bénéfiques pour la société

Enjeu pertinent :

S - 14 - DÉVELOPPER DES PRODUITS/SERVICES AYANT POUR OBJECTIF L'INCLUSION SOCIALE

En tant que banque étatique, Spuerkeess a le devoir exemplaire de soutenir l'économie et la société au niveau local.

Notre approche sociale peut être définie comme suit :

- Nous considérons que notre rôle va au-delà de la simple offre de produits et de services, mais qu'il doit favoriser l'intégration sociale en couvrant les besoins fondamentaux des clients, par exemple en :
 - facilitant l'accès aux services bancaires ;
 - proposant des services bancaires abordables ;
 - facilitant l'accès aux logements et aux investissements abordables ;
 - facilitant l'accès à l'éducation ; et
 - proposant un financement à impact social.

En outre, grâce à des solutions commerciales adéquates, nous soutenons les entrepreneurs, les femmes d'affaires et d'autres groupes sociaux dans le développement de leur entreprise ou de leurs projets.

- Nous finançons des projets qui, au **niveau communautaire**, contribuent et permettent l'accès à des biens et services sociaux tels que les infrastructures de base, les services essentiels, la santé et l'emploi. Par le biais du financement accordé aux municipalités, nous soutenons également le développement de la municipalité et contribuons au bien-être des citoyens luxembourgeois. Le financement social se reflète également dans l'activité de financement de notre partenaire etika.
- Nous **appliquons des règles** à nos propres investissements ainsi qu'aux actifs gérés pour nos clients afin de nous engager en faveur d'une société meilleure par le biais de notre **politique d'exclusion et de traitement des controverses**. Les controverses persistantes graves ou très

graves liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, ainsi que le non-respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) peuvent entraîner l'exclusion d'une entreprise. Cette politique reflète notre intention de prendre des mesures pour limiter le réchauffement climatique, mais aussi d'agir en faveur d'un monde plus socialement responsable, où les droits de l'homme doivent être respectés.

- Outre les points susmentionnés, nous pensons qu'il est également de notre responsabilité de nous engager auprès de la société par le biais d'une éducation axée sur la bonne gestion des finances. Une partie de cette responsabilité consiste à éduquer la population quant à la gestion de leurs finances, ce que nous faisons en utilisant nos produits et services. La plupart de nos produits sont accompagnés d'initiatives visant à éduquer nos clients dans leur gestion quotidienne.

4.1. Accès aux services bancaires

Nous avons pris un certain nombre de mesures pour faire en sorte que tous nos clients ou clients potentiels, quels que soient leur âge, leur sexe et leur origine, puissent accéder à nos services bancaires :

- a. Accès à un compte bancaire pour toute personne ayant une raison valable (salaire, aide au revenu, allocations familiales, etc.) et sans tenir compte de raisons commerciales. En 2022, Spuerkeess a servi plus de 400.000 clients particuliers.
- b. Accès aux infrastructures bancaires :
 - Le plus grand réseau bancaire physique (53 agences) avec des services de banque humaine personnelle dans toutes nos agences et l'un des plus grands réseaux de guichets automatiques, avec des facilités d'accès multiples, comme la possibilité d'entretiens sur rendez-vous pour limiter le temps d'attente, des plages horaires étendues, etc.

- Éviter l'exclusion en soutenant la transition vers la digitalisation assurée par nos collaborateurs et un certain nombre de séminaires, tout en rendant possible la prise de rendez-vous physique dans nos agences.
- Passer outre les barrières linguistiques en communiquant dans au moins trois langues (luxembourgeois, français, allemand) afin de garantir la compréhension de la majorité des personnes.
- Améliorer notre système digital de self-banking S-Net avec de nouvelles solutions et fonctions, telles que le conseil par appel vidéo, la signature digitale de documents officiels, les facilités de paiement, le service d'assistance, l'accès multi-bancaire, etc. En 2022, 13.210.606 transactions électroniques (+12 % par rapport à 2021) ont été effectuées par le biais de notre canal bancaire S-Net et 3.846.614 paiements instantanés (+19 % par rapport à 2021) ont été réalisés par le biais de nos solutions de paiement bancaires mobiles Digidash et Payconiq.
- Spuerkeess Direct (SDI), un bureau de services bancaires où 44 collaborateurs s'occupent des différentes questions bancaires de nos clients particuliers, offrent une couverture complète des services bancaires par appel téléphonique, exécutent les ordres communiqués par le biais de messages sur S-net et fournissent un accompagnement/conseil pour toutes les questions bancaires. Taux de satisfaction global de SDI en 2022 : 95,6 % (+2,2 % par rapport à 2021).

Mesures supplémentaires pour les personnes vulnérables :

- 45 de nos 53 agences sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- 39 guichets automatiques isolés (en dehors de nos succursales) sur 47, afin de garantir une accessibilité totale aux personnes défavorisées ;
- Nous avons mis en place S-Bus, qui dessert 7 sites différents à travers le pays, avec une couverture inadéquate des agences bancaires, permettant aux clients d'avoir accès à des services bancaires physiques comme s'ils

étaient dans une agence classique ; et

- Nous soutenons Touchpoints asbl, qui crée des points de rencontre entre les populations locales et migrantes au Luxembourg afin d'améliorer la coopération entre les deux parties.

Accompagnement de nos clients à l'échelle mondiale

Nous estimons que la proximité avec nos clients et notre approche proactive constituent un facteur de différenciation important pour la Banque sur le marché national. En particulier en période de crise (guerre en Ukraine, crise énergétique, hausse des taux d'intérêt, pandémie de Covid-19, etc.) et notamment vis-à-vis de nos clients professionnels, nous n'hésitons pas à nous adresser à eux individuellement pour leur expliquer personnellement les conséquences et les risques auxquels leurs entreprises peuvent être confrontées. Nous mettons un point d'honneur à ce que nos conseillers soient spécialisés dans la nature des activités de nos clients professionnels afin de répondre à leurs besoins de la manière la plus efficace possible.

48

4.2. Services bancaires abordables

Nos solutions commerciales sont conçues pour répondre aux besoins spécifiques de nos clients tout au long de leur cycle de vie. Pour nos clients les plus vulnérables, nous rendons l'accès plus abordable afin d'assurer l'égalité des chances.

Il s'agit généralement des :

Jeunes : garantir l'égalité des chances dans la vie, les études et le travail

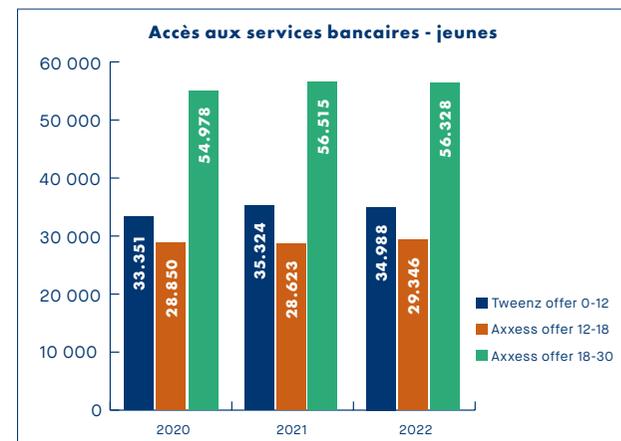
L'une de nos missions est la promotion de l'épargne sous toutes ses formes. Notre objectif est de donner aux enfants et aux jeunes la possibilité d'épargner de l'argent pour leur avenir. Nous proposons donc des produits avantageux et un conseiller personnel aux jeunes, tout en lançant de manière proactive des initiatives visant à soutenir l'éducation financière. Cette approche n'inclut pas seulement les comptes d'épargne, les cartes de paiement et d'autres produits et services, mais aussi des articles de blog, des newsletters, des « *Schoul-*

spuerfester » et d'autres événements destinés à sensibiliser les jeunes à la gestion de leurs finances. L'hypothèse est que l'éducation des enfants aux questions financières induit un comportement financier sain dès le plus jeune âge, contribuant ainsi à construire leur vie et à réduire les risques financiers tels que le surendettement.

Nos solutions bancaires pour les jeunes de moins de 30 ans

Solution bancaire	Cible	Principales caractéristiques
Offre pour les jeunes Tweenz	Enfants de moins de 12 ans	Compte gratuit , taux d'intérêt préférentiel, chèque-cadeau pour nouveau-né, bon d'épargne pour les écoliers
Axxess Start	Jeunes âgés de 12 à 18 ans	Compte gratuit , taux d'intérêt préférentiel, carte Visa Debit Axxess sécurisée (retraits gratuits à tous les guichets automatiques de Spuerkeess S-Bank, paiements en ligne et en magasin), accès à S-Net et S-Net mobile (banque en ligne), réductions et événements exclusifs chez les partenaires Axxess tout au long de l'année
Axxess Study/ Job	Étudiants et jeunes actifs âgés de 18 à 30 ans	Compte gratuit , taux d'intérêt préférentiel, carte Visa Debit Axxess sécurisée (retraits gratuits à tous les guichets automatiques de Spuerkeess S-Bank, paiements en ligne et en magasin), cartes de crédit gratuites (Visa Classic, Visa Premier), accès à S-Net et S-Net mobile (banque en ligne), réductions et événements exclusifs chez les partenaires Axxess tout au long de l'année, taux préférentiel sur les prêts personnels et étudiants

L'illustration ci-dessous donne un aperçu du nombre de jeunes clients ayant accès aux services bancaires, ce qui montre l'importance de l'engagement des jeunes auprès de Spuerkeess.



Personnes âgées et clients ayant besoin d'une assistance spécifique

Les clients particuliers d'un certain âge ainsi que les clients ayant des besoins d'assistance spécifiques bénéficient de tarifs spéciaux et de conditions de gratuité dans la plupart des cas.

Entrepreneurs

Nous soutenons l'esprit d'entreprise et les start-ups en leur offrant gratuitement pendant un an un ensemble de produits et de services, à savoir notre « Offre de bienvenue » Zebra Business, nécessaires à la gestion quotidienne de leur activité. La valeur individuelle de ce forfait est de EUR 150 par an.

En 2022, 238 clients ont souscrit à notre offre de bienvenue.

En outre, Spuerkeess soutient l'esprit d'entreprise grâce à une « offre de bienvenue aux entrepreneurs » et à des solutions commerciales sur mesure. Par ailleurs, Spuerkeess s'est également engagée à encourager les start-ups en s'associant à nyuko pour soutenir les programmes destinés aux entrepreneurs. En 2022, Spuerkeess a sensibilisé près de 500 personnes sur le sujet de l'entrepreneuriat.

23 Nyuko est « un challenger d'idées et vise à soutenir les entrepreneurs qui souhaitent créer leur entreprise au Luxembourg. » (source : www.Nyuko.lu). Spuerkeess a signé un partenariat avec nyuko qui consiste à fournir aux entrepreneurs une expertise bancaire.

4.3. Accès abordable au logement

Nous jouons un rôle social en tant que première banque dans le domaine du financement immobilier au Luxembourg, car nous détenons une part de marché importante dans les prêts hypothécaires résidentiels. En 2022, la Banque a accordé 4.471 prêts à ses clients pour l'achat de bâtiments ou l'accès au logement, dont 1.676 pour une première maison, soutenant ainsi ses clients dans l'acquisition de leur logement.

En ce qui concerne les clients à revenus modérés qui souhaitent devenir propriétaires, nous accordons des conditions préférentielles aux clients qui effectuent une demande de financement de biens construits par des promoteurs socialement engagés tels que la SNHBM et le Fonds du Logement (réduction sur les frais de dossier et les frais annexes). Nous appliquons en outre le système de la garantie de l'État pour les garants de prêts hypothécaires.

En outre, nous avons émis 1.267 garanties bancaires pour des contrats de location en 2022.

4.4. Accès abordable aux produits d'investissement et aux investissements socialement responsables

La Banque a mis en place des solutions pour permettre l'accès aux investissements pour les petits budgets et pour différents types de profils. Certaines solutions permettent également d'investir dans des actifs à impact social.

Speedinvest

Speedinvest est un plan d'investissement digital et personnalisé (Robo-Advisor) qui prend en considération les objectifs d'investissement et la situation financière du client afin d'optimiser le rendement de son épargne. Le produit est disponible pour les petits budgets à partir d'un investissement de EUR 500 et sa simplicité d'utilisation le rend parfait pour les clients débutants sur les marchés financiers.

L'illustration ci-dessous montre la progression du nombre de contrats de Speedinvest :



Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs sous gestion de ce produit.

Investissement dans Speedinvest (EUR mio, actifs sous gestion)

Indicateur	2020	2021	2022
SpeedInvest	54,4	104,9	89,1

S-Invest

S-Invest est un produit abordable qui rend l'accès aux produits d'investissement possible pour les budgets plus modestes et les débutants. Tous les Lux|Funds sont accessibles aux petits investisseurs via le plan d'épargne « S-Invest » en exécution seule ou par le biais d'un conseil en investissement.

Spuerkeess vise à promouvoir S-Invest en tant qu'alternative à un compte d'épargne afin d'aider les gens à se constituer une réserve financière à un niveau d'entrée abordable.

4.5. Accès à l'éducation

La Banque soutient ses clients dans leur éducation.

Solution commerciale	Target	Characteristics
Prêt étudiant garanti par l'État		Participation au programme d'aide financière accordé par l'État luxembourgeois pour les prêts étudiants (AideFi). Taux spécial sur les prêts étudiants, plafonné par l'État luxembourgeois (2 %).
Prêt étudiant Unif	Étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ou dans un programme d'études post-universitaires	Prêt complémentaire pour couvrir les dépenses liées aux études, si, par exemple, le prêt accordé par l'État n'est pas suffisant ou n'est pas éligible pour ce programme d'études/universitaire. Le prêt étudiant a pour but de financer des études supérieures ou des spécialisations (par ex. la licence de pilote). Le client est libre de choisir la durée de remboursement du prêt. Marge plus faible prise en compte par la Banque pour les prêts étudiants (non garantis par l'État).

En 2022, la Banque a accordé 2.070 prêts étudiants contre 1.880 en 2021.

4.6. Financement à impact social

La mission de la Banque est de développer l'économie et la société. Pour contribuer à cet objectif, Spuerkeess finance des projets de différents types et de différentes tailles.

Financement de projets bénéfiques pour la société

La Banque est l'un des principaux prêteurs pour :

- des projets dédiés aux infrastructures qui contribuent à l'éducation (crèches, écoles, foyers [par ex. associations sans but lucratif], lycées, maisons relais, etc.) et à la santé (équipements hospitaliers, maisons de retraite, etc.) ;
- des projets municipaux ainsi que des projets d'associations sans but lucratif (asbl) ; et
- des projets dédiés aux logements abordables, en soutenant les projets de promoteurs tels que la SNHBM et le Fonds du Logement qui proposent des logements à des prix abordables sur le marché luxembourgeois.

Les institutions à but social, et les associations sans but lucratif en général, telles que les hôpitaux, les écoles, les centres d'hébergement, les services de garde d'enfants, et les chômeurs, ainsi que les start-ups, les créateurs d'entreprise et les investisseurs privés ont des besoins spécifiques et requièrent des conseils sur mesure.

En 2022, le financement accordé à ce secteur a atteint EUR 181,6 millions, contribuant ainsi à l'éducation, au logement abordable pour les groupes défavorisés, à l'hébergement des personnes âgées et aux infrastructures de soins de santé. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de notre financement à impact social pour 2022 :

Financement avec impact social (EUR mio accordés en 2022)

Indicateur	2021	2022
Financement contribuant à des objectifs éducatifs	65,7	132,9
Financement contribuant à des logements abordables	129,7	43,5
Financement contribuant à des objectifs de soins de santé, de lutte contre le chômage et autres	0,5	5,2
Total	195,9	181,6



5. Notre cadre de durabilité pour nos solutions bancaires

ENJEUX PERTINENTS :

G - 1 - GARANTIR LA RENTABILITÉ DURABLE DE LA BANQUE À LONG TERME

G - 16 - PROTECTION DES INTÉRÊTS DU CLIENT ET DE SES DONNÉES PERSONNELLES

G - 17 - TRANSPARENCE SUR LES ACTIVITÉS ET LES PRODUITS

En 2022, la Banque a poursuivi ses progrès en entamant la mise en œuvre d'un cadre de durabilité, dont l'objectif est de fournir des orientations sur les activités et les projets durables afin d'aligner progressivement nos activités sur notre stratégie de développement durable.

Les éléments de ce cadre seront revus régulièrement afin d'intégrer dans nos activités, produits et services bancaires les évolutions et les attentes des parties prenantes et des réglementations telles que la taxonomie de l'UE, le règlement SFDR, la directive MiFID II, etc.

Les politiques ESG sont un élément important du cadre de durabilité. Les éléments les plus pertinents pour les activités bancaires sont les suivants :

- Politique de traitement des exclusions et des controverses ESG
- Politique de financement et d'investissement responsables
- Politique de publicité et de marketing équitables

Ces politiques seront publiées sur notre site Internet après avoir été validées par le Comité de direction et approuvées par le Conseil d'administration. Le contenu des politiques susmentionnées est résumé ci-après :

5.1. Politique de traitement des exclusions et des controverses

Afin de limiter les flux financiers vers des activités nuisibles, Spuerkeess a élaboré une « Politique de traitement des exclusions et des controverses ».

Cette politique repose sur un ensemble d'activités commerciales (par ex. la production d'armes controversées, la déforestation sans mesures de compensation durables, la production d'électricité à base de charbon) ainsi que sur le traitement des controverses ESG au niveau de l'entreprise. La Banque surveille en permanence tout écart de conduite en matière d'ESG qui pourrait se traduire par l'exclusion de son portefeuille d'investissement en fonction du degré de gravité. Spuerkeess a mis en place des indicateurs clés de performance ambitieux pour les investissements au niveau du portefeuille et au niveau sectoriel.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des critères de détection des restrictions et des controverses.

Compte tenu de la position du gouvernement luxembourgeois concernant l'exclusion des activités liées au nucléaire et au gaz du champ d'application de la taxonomie de l'UE, Spuerkeess et sa société de gestion évalueront les risques avant la fin du quatrième trimestre 2023 et développeront un plan d'action afin d'exclure des différents portefeuilles (portefeuille propre et gestion d'actifs), les émetteurs exerçant l'une des activités susmentionnées.

Exclusions - niveau sectoriel	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités liées au charbon (par ex. la production de charbon et la production d'électricité à base de charbon) qui dépassent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires total ; - Les entreprises dont les revenus provenant des combustibles fossiles non conventionnels (par ex. l'extraction et le traitement des sables bitumineux, la combustion et le traitement thermique des schistes bitumineux et l'extraction du gaz de schiste) sont supérieurs à 5 % de leur chiffre d'affaires total ; - La production d'huile de palme non certifiée RSPO qui dépasse plus de 10 % de leur chiffre d'affaires total ; - La déforestation (exclusion des entreprises de l'industrie forestière et du secteur de la papeterie qui n'ont pas de pratiques de compensation durables) ; et - La production et le commerce d'armes controversées en toutes circonstances.
Exclusions - controverses	<ul style="list-style-type: none"> - Statut de la controverse (en cours) ; - Évaluation du Pacte mondial des Nations Unies (« Watch List » ou « Fail ») ; - Évaluation MSCI (« Grave » ou « Très grave »).

5.2. Politique de financement et d'investissement responsables

ette politique décrit les engagements, la stratégie et la gouvernance pour l'intégration des critères (ESG) dans le portefeuille de financement et d'investissement de la Banque. L'objectif est de veiller à ce que la Banque poursuive son approche d'amélioration continue afin de réduire les impacts négatifs qui découlent indirectement des activités de financement et d'investissement.

Conformément aux orientations stratégiques et en référence aux aspects liés à la durabilité et à l'ESG, la politique vise à définir nos engagements volontaires d'alignement de notre stratégie commerciale sur les objectifs nationaux et internationaux fixés par l'Accord de Paris sur le climat, les Objectifs de Développement Durable (ODD) et le Pacte mondial des Nations Unies. La signature des Principes pour une banque responsable (PRB) et l'adhésion à la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) s'inscrit également dans cette ambition de faire de Spuerkeess le principal facilitateur de la transition au Luxembourg.

La politique fait également référence à notre rôle de « prêteur socialement responsable », conformément à notre mission sociale. Nos engagements découlant de ce rôle s'expriment notamment lorsque :

- nous finançons des logements pour les particuliers, et notamment pour les personnes achetant leur première maison ;
- nous aidons les particuliers à planifier leur épargne future ;
- nous évitons à nos clients de s'endetter trop lourdement au moment de leur accorder des prêts ;
- nous participons activement à la sensibilisation des jeunes sur la nécessité de l'épargne et de la planification financière sous tous ses aspects ;
- nous soutenons le développement des entreprises lo-

cales, notamment en finançant les petites et moyennes entreprises ; et

- nous agissons en tant qu'entreprise citoyenne en accordant des financements aux autorités publiques et parapubliques locales.

La politique est alignée sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, plus particulièrement sur les objectifs 8 sur le travail décent et la croissance économique, 12 sur la consommation et la production responsables et 17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs.

Les activités couvertes par la politique sont les crédits accordés à nos clients inclus dans notre portefeuille de financement et les investissements en obligations inclus dans le portefeuille d'investissement de la Banque. La politique d'investissement de la Banque en matière de gestion d'actifs pour les comptes clients est détaillée dans une politique d'investissement distincte.

Au niveau du portefeuille de financement de la Banque, la performance ESG est prise en considération dans le cadre des processus d'octroi, de tarification, de suivi et de prise de décision.

Grâce à ce reporting, nous nous assurons que nos opérations respectent notre engagement en faveur de pratiques de financement responsables et que nous mesurons les progrès accomplis par rapport à ces engagements.

5.3. Politique de publicité et de marketing équitables

Spuerkeess s'engage à mettre en œuvre des pratiques de marketing responsables qui répondent aux normes les plus strictes fixées par les réglementations et les codes de conduite externes.

Il est important que nos clients puissent prendre des décisions éclairées sur nos produits et services.

Nous nous concentrons donc sur le conseil financier ainsi qu'une communication claire sur nos produits et services, et leur impact.

Cela fait partie de notre ADN de communiquer avec la société de manière éthique et transparente par le biais d'un marketing responsable, dont la durabilité est une partie importante et intégrante.

Grâce à nos pratiques en matière de publicité et de marketing, nous nous efforçons :

- d'encourager les dépenses responsables ;
- de lutter contre le surendettement et d'aider les consommateurs à gérer leurs finances de manière raisonnable et durable ;
- d'éviter de suggérer qu'il est facile de rembourser un prêt ; et
- de sensibiliser le grand public aux questions et opportunités liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Cette politique est alignée sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, plus particulièrement sur les objectifs 12 sur la consommation et la production responsables et 17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs.

Politique de gestion des produits bancaires de détail et privés

Pour les produits dédiés aux clients particuliers, la Banque se conforme aux réglementations en vigueur relatives à la gouvernance et à la supervision des produits bancaires de détail.

En 2022, une équipe dédiée à la gestion des produits a été créée dans le but de développer et d'innover nos solutions commerciales pour les clients particuliers, en mettant l'accent sur l'approche centrée sur les clients. Les clients sont impliqués dès le processus de conception des produits et services, le développement et la mise en œuvre. Ils ne sont proposés qu'aux marchés cibles prédéfinis par notre réseau de distribution (conseillers), qui fournit des informations justes, compréhensibles et transparentes aux clients.

Veille réglementaire

Nous nous tenons au courant des nouvelles réglementations grâce à une séance mensuelle de veille réglementaire avec un expert externe et grâce à une analyse interne permanente effectuée par une équipe spécialisée. Les évolutions réglementaires affectant nos solutions commerciales sont mises en œuvre dans les délais impartis.

Nos politiques de communication et de publicité

En tant que marque forte, nous nous efforçons d'être décentés, justes et sincères. Nous communiquons avec un juste sens de la responsabilité sociale et professionnelle, et ne faisons pas de publicité comparative. Notre communication s'efforce de maintenir la confiance et l'image que le public a de Spuerkeess. La Banque a donc adopté une politique interne qui décrit nos lignes directrices en matière de production/publication de nos supports de communication, et adhère en outre à des références externes :

- le Code des pratiques publicitaires de la Chambre de commerce internationale (ICC) (2018)
 - la United Brands Association (UBA), l'association belge pour les marques
 - le Conseil de la Publicité du Grand-Duché du Luxembourg
- Ces politiques sont conçues pour empêcher la publication et la communication d'informations incorrectes, trompeuses, mensongères et incohérentes par l'intermédiaire de nos propres médias et des médias payants, ainsi que pour maintenir nos canaux de communication à jour.

III. Communautés

1. Inclusion financière

L'inclusion financière va de pair avec l'inclusion sociale et vise à démocratiser les services financiers, en donnant au grand public, ainsi qu'aux PME, un accès aux produits et services bancaires par le biais d'un certain nombre de canaux abordables et accessibles.

Spuerkeess, en tant que banque socialement responsable, considère l'inclusion financière comme un outil de promotion de l'inclusion sociale et, afin d'accomplir sa mission sociale et économique, s'est toujours engagée dans le développement d'une finance inclusive durable. Nous considérons trois leviers principaux dans notre stratégie pour stimuler l'inclusion financière :

- Culture et éducation financières
- Services bancaires accessibles et abordables²⁴
- Prévention et lutte contre la pauvreté.

Culture et éducation financières
Services bancaires accessibles & abordables
Éviter & lutter contre la pauvreté



Comment nous mesurons l'inclusion financière :

- **Indicateur d'accès** : il révèle comment des groupes cibles spécifiques, classés par âge, sexe ou désavantage social, ont accès à la culture financière et aux services/infrastructures bancaires.
- **Indicateur d'accessibilité** : il présente l'accessibilité des services bancaires pour les groupes cibles les plus

vulnérables, tels que les enfants, les personnes âgées et les clients ayant besoin d'une assistance spécifique. Il est principalement exprimé par les frais.

- **Indicateur d'utilisation** : il montre l'efficacité de l'utilisation des services bancaires pour certains groupes cibles. Il est exprimé en solde d'épargne moyen ou en nombre de transactions.

Les initiatives de Spuerkeess en matière d'éducation financière couvrent un large éventail de sujets et s'adressent à notre public dès le plus jeune âge afin de créer un point d'entrée équitable pour chaque enfant, quel que soit son milieu socio-économique.

Cela nous permet de remédier à l'inégalité en matière d'éducation financière chez les jeunes en intégrant le sujet dans les programmes scolaires généraux, comme la manière d'économiser de l'argent ou de gérer un petit budget. Nos objectifs sont les suivants :

- informer et sensibiliser à l'importance d'une bonne gestion financière, ce qui aura un impact croissant sur les projets futurs ; et
- donner aux différents groupes d'âge la possibilité de faire des choix éclairés en matière de produits bancaires en libre-service et transmettre les compétences nécessaires pour permettre aux clients de comprendre et de gérer leurs finances et de se préparer aux prochaines étapes de leur cycle de vie.

En tant que partenaire de la Fondation pour l'éducation financière de l'ABBL, Spuerkeess participe et soutient divers événements et projets d'inclusion sociale.

En tant que Facilitateur de la transition, nous promouvons également les meilleures pratiques en matière de responsabilité des entreprises et de finance durable au sein de notre écosystème de parties prenantes :

- Entretiens au cours desquels des clients professionnels sélectionnés (SEO, Enovos, etc.) présentent leurs projets énergétiques réalisés grâce au financement de Spuerkeess. Ces articles visent à montrer l'implication et le soutien de Spuerkeess dans des projets pour un avenir meilleur ;
- « Pourquoi est-ce important ? » : Une série d'articles publiés deux fois par mois sur les questions ESG pour promouvoir la transition énergétique et mettre en avant des experts qui s'expriment sur des sujets en les reliant au développement durable, faisant ainsi le lien entre Spuerkeess et l'ESG ;
- Conférence sur l'énergie photovoltaïque ;
- « Evergreens by Spuerkeess » : un podcast sur la durabilité, la technologie et l'avenir de la banque et de la finance ;
- Séminaires et articles de blog pour promouvoir la responsabilité des entreprises et la finance durable ;
- Parcours de titans : un événement en collaboration avec nyuko qui teste la résilience des entrepreneurs ; et
- Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, promue en collaboration avec nyuko.

²⁴ Veuillez vous référer au Chapitre 2, point 4.

Résumé des initiatives à des fins éducatives

Groupe cible/bénéficiaire	Initiative
Enfants et jeunes	
Enfants à l'école primaire (6-7 ans)	Schoulspuerfester Des événements considérés comme la tradition la plus ancienne en matière d'éducation financière chez Spuerkeess, lors desquels une pièce de théâtre facile à comprendre et à apprécier est spécialement créée, sur l'importance de l'épargne. À la fin du spectacle, les enfants reçoivent une tirelire (« Spuerbéchs ») qui leur rappelle leur apprentissage de l'épargne. En 2022, environ 5.400 enfants de plus de 140 écoles participantes ont reçu une tirelire. En raison de la Covid-19, nous n'avons pas pu les inviter au théâtre.
Membres Tweenz (6-12 ans)	Une section sur l'éducation financière dans notre Newsletter Tweenz dans le cadre de notre programme Tweenz, publiée 3 fois par an (environ 20.000 exemplaires pour chaque publication).
Élèves à l'école primaire au Luxembourg (10-12 ans)	Un événement de l'ABBL, soutenu par le ministère de l'Éducation et pour lequel Spuerkeess fournit un coach. Cet événement, qui s'inscrit dans le cadre de la Semaine européenne de l'argent initiée par la Fédération bancaire européenne et de la Semaine mondiale de l'argent par l'OCDE, s'adresse aux enfants et aux jeunes.
Clients Axxess (18-30 ans), classes d'économie, autres clients	« Apprendre la Bourse » : un concours de simulation qui permet aux participants d'apprendre et de se familiariser avec le marché boursier. Dans ce contexte, pour se familiariser avec les marchés financiers, Spuerkeess a créé une série de 15 vidéos de 90 secondes sur la manière d'investir. Le nombre total de participants est estimé à 1.500.
Étudiants (16-19 ans) issus de 17 lycées différents	Innovation Camp : 50 étudiants ont visité Spuerkeess pendant une journée pour découvrir un « Business Challenge » posé par la banque (en collaboration avec Jonk Entrepreneuren).
Débutants en finance	
Débutants dans le domaine de l'investissement et participants au concours « Apprendre la Bourse »	Courtes vidéos éducatives qui expliquent grossièrement les concepts de compréhension des différents instruments financiers, la manière d'investir, etc. Par exemple : www.spuerkeess.lu/fileadmin/mediatheque/videos/Stock_Market_Learning/Val_Mob_lev2_4_Futures_EN_20210906.mp4 - what are futures?
Débutants dans le domaine de l'investissement (clients et non-clients)	Start2invest 10 articles de blog sur l'investissement qui initient les jeunes au monde de l'argent en expliquant des sujets de manière simple et plus légère, de l'ouverture et la gestion d'un portefeuille de titres à la définition d'un profil d'investisseur, etc. Par exemple : https://www.spuerkeess.lu/fr/blog/autour-de-vos-finances/definir-son-capital-dinvestissement/
Tous publics adultes confondus	
Tous les clients et non-clients	Blog Spuerkeess - 79 articles en 2022 À travers les articles du blog, nous nous efforçons d'offrir une bonne compréhension de nos produits et de mettre en évidence leur valeur ajoutée pour le client dans sa vie quotidienne. Le blog est utilisé à différents moments du parcours de l'acheteur : - Sensibilisation aux problèmes - sensibiliser les clients et les prospects aux problèmes que nos produits et services peuvent résoudre (par ex. pourquoi privilégier l'investissement à l'épargne pour ses enfants). - Connaissance des solutions - expliquer le fonctionnement des produits bancaires et la manière dont ils résolvent certains problèmes (par ex. comprendre les fonds d'investissement). - Sensibilisation aux produits - expliquer le fonctionnement de nos produits et la manière dont ils résolvent les problèmes (par ex. choisir le bon outil pour investir).
Nos clients et non-clients	- Webinar myTax - Webinaire « Plan d'investissement » - Webinaire « Assurances liées aux cartes de crédit »
Start-ups et entrepreneurs	
Start-ups et entrepreneurs	- Collaboration avec nyuko pour soutenir les acteurs dans le lancement de leur entreprise au Luxembourg. Nous les aidons à comprendre le paysage entrepreneurial pour un modèle d'affaires durable (489 acteurs ont été sensibilisés à l'entrepreneuriat) - La parole aux entreprises - des interviews qui donnent un effet de partage d'expérience plus réaliste, comme venant directement du client. - MeetAnEntrepreneur : des articles mensuels dans lesquels des entrepreneurs présentent leurs expériences pour mettre en avant notre partenariat avec nyuko et donc notre expertise en matière de création d'entreprise, en s'appuyant sur des exemples concrets de réussite. - Collaboration avec Paperjam pour la publication d'articles expliquant comment lancer une entreprise (plan d'affaires, gestion d'entreprise, etc.). - Atelier destiné aux expatriés (principalement des femmes) pour les accompagner dans la création d'une entreprise au Luxembourg. - La Banque fait partie de la House of Entrepreneurship pour guider les jeunes dans leur participation à la création d'entreprise.
Autres catégories spécifiques	
Femmes expatriées	La série d'ateliers sur les connaissances entrepreneuriales est réservée aux femmes expatriées. Ces conférences sont organisées en collaboration avec LUX WMN - City Savvy.
Clients âgés ou ceux ayant besoin d'une assistance spécifique	Cash@Home, un service de livraison d'argent en espèces à domicile, qui a été mis en place pour nos clients vulnérables et âgés qui n'ont pas d'autre solution pour retirer de l'argent.

2. Soutien aux communautés

Spuerkeess soutient des initiatives culturelles, sportives, humanitaires et sociales.

Nous nous concentrons sur 5 piliers pour accompagner nos clients dans les moments clés de leur vie :

- **Kids in action** : Spuerkeess soutient des associations et des événements qui encouragent les enfants et les adolescents à pratiquer des activités culturelles et sportives, ou qui contribuent à leur éducation. Par exemple : les tournois sportifs pour enfants.
- **Power students** : Spuerkeess parraine des associations, des écoles et des initiatives qui soutiennent les enfants et les étudiants dans leurs études secondaires et supérieures. Par exemple : les associations d'étudiants.
- **Emotions for Life** : Spuerkeess soutient des associations et des événements chargés d'émotions positives, qui impliquent un large public et leurs familles. Par exemple : courses à pied accessibles à tous, festivals de musique, etc.
- **Philanthropy** : Spuerkeess soutient des initiatives dans les domaines de l'environnement, de la bienfaisance et de l'humanitaire.
- **Sympathy** : Spuerkeess soutient occasionnellement des associations sans but lucratif engagées dans des initiatives locales, sociales, culturelles ou sportives à l'occasion d'événements spécifiques et ponctuels (anniversaires, réalisations exceptionnelles, etc.).

Tout au long de notre processus de sélection, nous appliquons notre approche « POP », qui est déviée de notre « Brand Personality » (« Pleasant, Open, Leading, Reliable and Sustainable ») et pour laquelle les initiatives doivent répondre aux trois critères suivants :

- **PLEASANT** : être agréable, être associée à des émotions positives
- **OPEN** : ouverte à un grand nombre de personnes, vise le public
- **PROUD** : reflète au moins une des caractéristiques de notre marque, c'est-à-dire « Leader », « Reliable » ou « Sustainable »

Nous avons introduit l'approche « POP » dans notre orientation stratégique et les lignes directrices de notre activité de parrainage et de mécénat en 2020, suite au repositionnement de notre marque Spuerkeess. C'est à ce moment-là que nous avons introduit la durabilité comme l'un de nos principaux traits de personnalité.

En 2022, nous avons mis à jour notre politique de parrainage et de mécénat qui définit nos missions, notre cadre de fonctionnement, nos lignes directrices et formalise les rôles et responsabilités de nos parties prenantes. Notre charte de parrainage est transparente et mise à la disposition du public sur notre site Internet www.spuerkeess.lu.

Soutenir les communautés

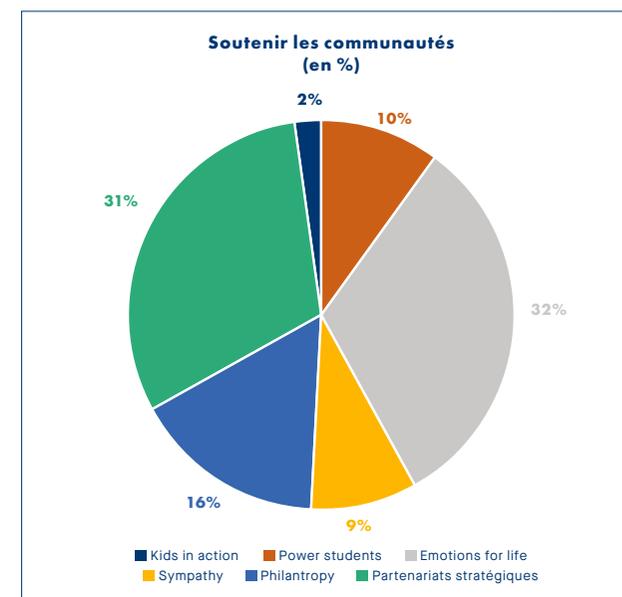
Dans le cadre de ses activités de parrainage et de mécénat, Spuerkeess accorde en fin d'année des dons d'un montant minimum de EUR 50.000 à des associations caritatives.

En 2022, nous avons été fiers de soutenir :

- ALPAPS Special Olympics Luxembourg, une organisation qui se consacre au développement des personnes en situation de handicap mental par le biais du sport, en vue de leur participation aux prochains Jeux olympiques spéciaux de Berlin en 2023.
- Co'Habitage vise à prévenir l'isolement et à promouvoir la cohabitation intergénérationnelle en logeant des jeunes en famille ou des personnes âgées vivant seules.
- etika est une association sans but lucratif qui vise à promouvoir la finance alternative et à accompagner la transition vers un monde plus durable. Son mécanisme d'épargne et de crédit alternatif favorise l'accès aux prêts pour des projets qui privilégient les bénéfices sociaux et culturels, la solidarité internationale et le soutien à l'environnement.
- Caritas Luxembourg vise l'inclusion sociale au Luxembourg et dans le monde. Notre don a été accordé pour soutenir l'aide humanitaire comme l'aide psychologique pour les personnes fuyant la guerre en Ukraine.
- Institut fir Biologesch Landwirtschaft an Agrarkultur Lux-

embourg (IBLA) : l'IBLA est un centre de compétence pour la recherche et le conseil dans le domaine de l'agriculture et de la viticulture biologiques au Luxembourg. Ses domaines d'intervention comprennent la protection des ressources naturelles (eau, terres, climat), la biodiversité, l'évaluation de la durabilité, la préservation et l'amélioration de la fertilité des terres, les essais de variétés, l'élevage adapté aux espèces et l'optimisation de la rotation des cultures.

Spuerkeess va au-delà de ces initiatives ponctuelles puisque, dans le cadre de nos lignes générales de parrainage, nous soutenons également de nombreuses initiatives en faveur d'une bonne cause.



En outre, Spuerkeess soutient l'innovation par le biais de partenariats stratégiques qui rassemblent des initiatives telles que les start-ups et les FinTech, ou des initiatives visant à motiver les jeunes à créer leur propre entreprise (par ex. nyuko, Technoport, Fédération des Jeunes Dirigeants).

Nous encourageons nos collaborateurs qui s'engagent pour une bonne cause à soumettre leur projet afin de gagner un don de EUR 10.000 pour leur association sans but lucratif. Occasionnellement, nous faisons don de matériel informatique à des personnes aux moyens limités.

Engagement culturel

Notre engagement culturel s'appuie notamment sur notre galerie d'art contemporain « Am Tunnel », où nous organisons des expositions d'œuvres d'art mettant en scène des artistes locaux et internationaux.

Suite au grand succès de l'exposition « De Mains de Maîtres » en 2016 au 19 Liberté, Spuerkeess a cofondé l'association sans but lucratif (asbl) « De Mains de Maîtres Luxembourg », avec Son Altesse Royale la Princesse Stéphanie de Luxembourg, la Chambre des Métiers du Luxembourg et Monsieur Roland Kuhn en 2017, pour valoriser, promouvoir et assurer la transmission des métiers d'art luxembourgeois. Trois expositions « De Mains de Maîtres » ont eu lieu dans les locaux de Spuerkeess depuis 2016.



3. Gouvernance

Politique relative aux droits de l'homme

Nous reconnaissons que Spuerkeess, ses relations commerciales et ses clients peuvent avoir un impact sur les droits de l'homme par le biais de leurs opérations et de leurs chaînes de valeur dans tous les secteurs et toutes les zones géographiques. Notre ambition, dans notre parcours en matière de droits de l'homme, est de comprendre ces impacts et de prendre les mesures appropriées pour éviter ou atténuer les préjudices graves et permettre leur réparation le cas échéant.

Dans le contexte de la proposition de directive de l'UE sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDDD), qui vise à renforcer la responsabilité des entreprises, à améliorer les normes du devoir de vigilance en matière de durabilité et la gouvernance des entreprises en matière de droits de l'homme, la Banque a entamé un processus de due diligence sur les principales questions relatives aux droits de l'homme.

Procédure de due diligence

Spuerkeess a entamé son évaluation des risques liés aux droits de l'homme en 2022 sur trois de ses processus les plus susceptibles d'avoir un impact sur les droits de l'homme : les achats, les ressources humaines, et les investissements et prêts, conformément au cadre et à la méthodologie des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Le processus de due diligence de Spuerkeess en matière de droits de l'homme consiste à :

1. comprendre les droits de l'homme et la manière dont ils s'appliquent à la chaîne de valeur ;
2. identifier et hiérarchiser les risques et leur impact ;
3. évaluer la position de Spuerkeess par rapport aux priorités existantes ; et
4. définir la feuille de route et le plan d'action pour neutraliser et prévenir l'impact négatif identifié ou en minimiser l'ampleur.

Gouvernance du respect des droits de l'homme

Notre engagement à exercer nos activités dans le respect des droits de l'homme sera intégré dans un ensemble de politiques, dont certaines s'appliquent à l'ensemble de la Banque et d'autres à des processus spécifiques de nos activités. Ces politiques définissent et fixent les attentes de Spuerkeess en matière de droits de l'homme et guident notre façon de travailler au quotidien. Tous nos collaborateurs partagent la responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques.

Au niveau décisionnel, le Conseil d'administration devra approuver la politique et sa mise en œuvre au sein de Spuerkeess. Les objectifs liés à la durabilité et ceux de la politique relative aux droits de l'homme seront approuvés par le Conseil d'administration. Sa mise en œuvre sera confiée au Comité de direction.

Prochaines étapes

Nous poursuivrons notre processus de due diligence en contrôlant régulièrement notre plan d'action et l'efficacité de ces actions, et en communiquant publiquement sur nos progrès.

Selon le Pacte mondial des Nations Unies, une gestion efficace des risques liés aux droits de l'homme est stratégique, progressive, intégrée, collaborative et axée sur les détenteurs de droits. Pour inclure la dimension collaborative, nous nous engagerons avec diverses parties prenantes afin d'identifier leurs préoccupations et leurs intérêts en matière de durabilité, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme. Comme Spuerkeess en est aux premières étapes de son processus de due diligence, la gouvernance en matière de droits de l'homme est en cours de formalisation et évoluera au fil du temps.



ANNEXES

1. Analyse de matérialité
2. Éligibilité à la taxonomie
3. Politiques de durabilité
4. Index du contenu GRI
5. Tableau de correspondance entre les normes GRI 2021 et les normes ESRS
6. Index des Principes pour une banque responsable

1. Analyse de matérialité

Note méthodologique sur l'analyse de matérialité

Afin d'identifier et de prioriser les thématiques de durabilité prioritaires, un axe essentiel de notre engagement avec nos parties prenantes est la réalisation d'une analyse de matérialité basée sur notre programme de dialogue et d'engagement de nos parties prenantes internes et externes. Notre dernier exercice d'analyse de matérialité datant de 2017 a été entièrement mis à jour en 2020. Cette analyse nous permet d'identifier les thématiques économiques, environnementales, sociales et sociétales qui façonnent nos activités et de suivre leur évolution dans le temps. Ces thématiques reflètent les impacts de nos activités sur notre communauté, notre territoire et l'environnement.

Les thématiques prioritaires qui ressortent de cette analyse intègrent les enjeux ESG prioritaires conformément à notre stratégie de Banque Responsable. Chacune de ces thématiques fait l'objet d'un plan d'action et d'un suivi par des indicateurs de performance extra-financiers.

Les étapes suivies pour l'analyse de matérialité sont les suivantes :

1. Identification des thématiques pertinentes

Cette identification a été réalisée à partir :

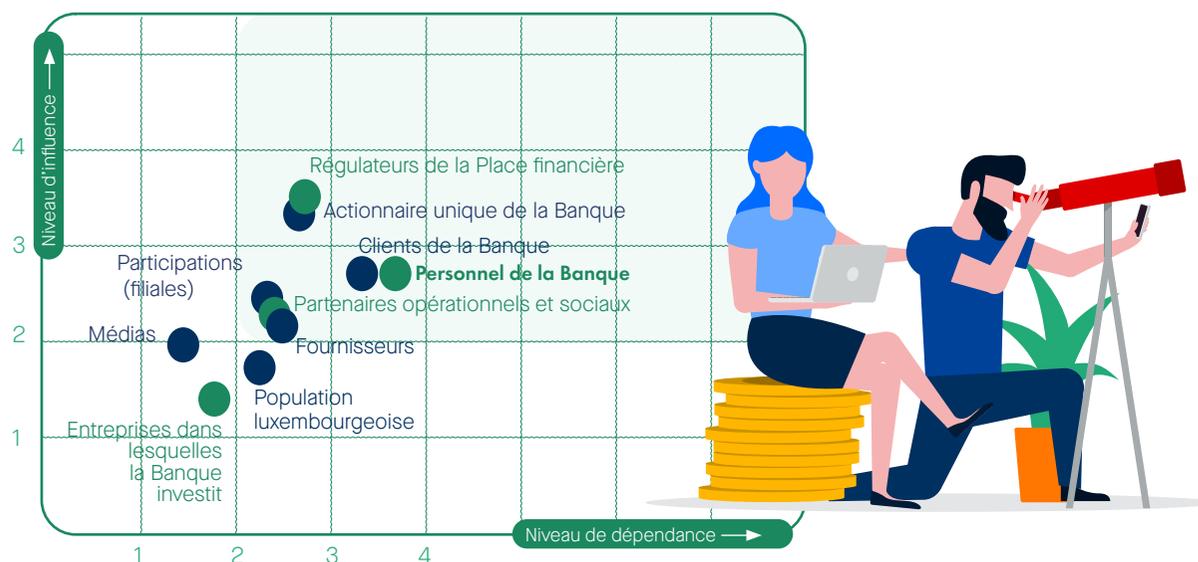
- des normes de développement durable (GRI « Standards », GRI « Sector Disclosure for Financial Services ») ; et
- d'une analyse comparative des rapports d'autres acteurs (permettant de contrôler l'exhaustivité des thématiques).

L'objectif de cette étape était d'établir une liste de thématiques adaptées au langage et aux activités de la Banque. 19 thématiques couvrant les volets économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux ont été identifiées et priorisées.

2. Cartographie et cotation des parties prenantes

Cette cotation des parties prenantes a été réalisée par le

Comité RSE sur la base d'une analyse de chaque catégorie de parties prenantes en fonction du niveau de dépendance et de l'influence (La partie prenante peut-elle influencer les décisions, les actions et les performances de la Banque ?) vis-à-vis de Spuerkeess.



À partir de cette cotation, une matrice reliant les critères d'influence et de dépendance nous permet de différencier les méthodes de dialogue les plus adéquates pour chaque catégorie de parties prenantes.

Nous avons retenu les 4 parties prenantes suivantes comme prioritaires pour notre programme d'engagement 2020. Notre objectif étant d'élargir graduellement le périmètre des parties prenantes, pour les prochains exercices :

- l'actionnaire unique de la Banque (représenté par le Conseil d'administration de la Banque) ;

- le personnel de la Banque (représenté par les Délégués RSE) ;
- les clients de la Banque ; et
- les fournisseurs.

À partir de cette cotation, un plan d'engagement pour chaque catégorie de parties prenantes a été dressé où nous distinguons 4 niveaux d'engagement : surveiller, informer, consulter et impliquer. Cette approche s'est basée sur les principes et normes **AA1000SES** (Stakeholder Engagement Standard).

Tandis que la consultation réalisée en 2017 s'est limitée aux attentes de nos parties prenantes internes (le Conseil d'administration, le Comité de direction, les Délégués RSE représentant le personnel de la Banque, et le Comité RSE), la consultation réalisée en 2020 nous a permis d'engager deux catégories de parties prenantes supplémentaires, à savoir les clients de la Banque (sélectionnés sur la base d'un échantillon aléatoire) et les fournisseurs (sélectionnés en fonction du pourcentage des dépenses annuelles, de la durée de leur relation avec Spuerkeess et de leur présence locale).

3. Engagement des parties prenantes

Afin de mieux comprendre la situation, nous avons invité nos principales parties prenantes à participer à un sondage en ligne.

Les parties prenantes ont pu exprimer leur opinion quant au niveau d'importance que Spuerkeess devrait accorder à chaque thématique économique, environnementale et sociale identifiée. L'évaluation se base sur une échelle allant de « 1. Pas important » à « 4. Très important ».

En complément, le Comité RSE a évalué le niveau de maîtrise de chacune des thématiques identifiées. 1.434 parties prenantes ont été consultées lors de cet exercice : 4 membres du Comité de direction, 8 membres du Conseil d'administration, 8 membres du Comité RSE, 51 Délégués RSE, 10 fournisseurs et 1.353 clients.

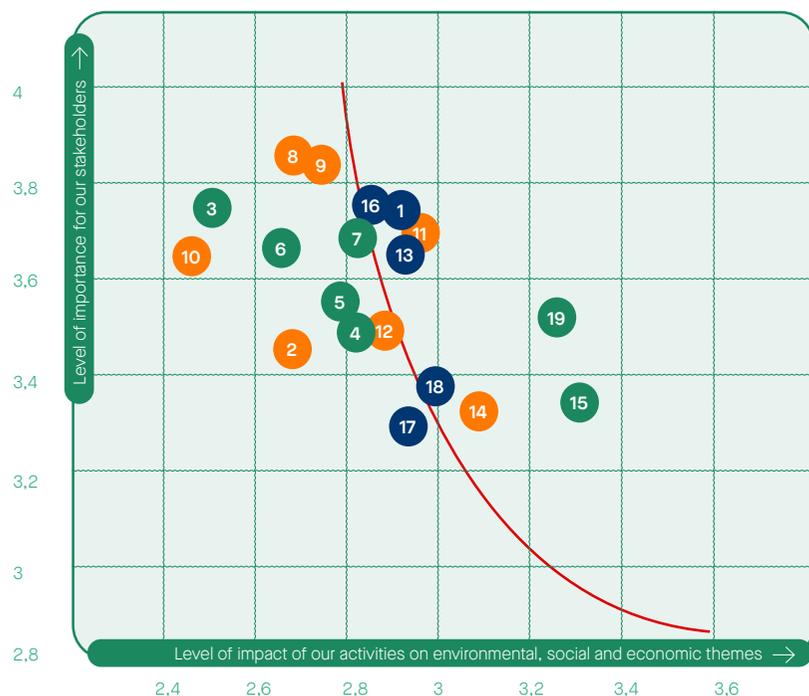
4. Résultat de l'analyse de matérialité

Les résultats des parties prenantes internes et externes ont été consolidés de la manière suivante :

- l'axe X représente le niveau d'impact de nos activités sur les thématiques environnementales, sociales et économiques. Ce niveau d'impact a été pondéré par le niveau de maîtrise évalué par les parties prenantes internes ;
- l'axe Y représente l'importance de ces thématiques pour nos parties prenantes ;

- le seuil de matérialité a été défini aux points 2,80 sur l'axe X et l'axe Y ; et
- aucun coefficient multiplicateur n'a été concédé afin de garantir le même poids à chaque répondant.





Thématiques

- 1 Garantir la rentabilité de la Banque à long terme
- 2 Partager notre expertise/nos connaissances avec les citoyens
- 3 Choisir des fournisseurs locaux et responsables
- 4 Choisir des matériaux durables et réutilisables
- 5 Réduire la consommation d'énergie et les émissions
- 6 Réduire la consommation d'eau
- 7 Gérer de manière efficace les déchets
- 8 Mesures pour garantir le bien-être au travail des collaborateurs
- 9 Importance attribuée à la santé des collaborateurs
- 10 Mesures pour garantir la sécurité au travail
- 11 Formations et développement professionnel
- 12 Égalité des chances à l'embauche et lors des évolutions de carrière
- 13 Adopter un comportement éthique vis-à-vis des collaborateurs, des clients, des partenaires et des fournisseurs
- 14 Développer des produits/services ayant pour objectif l'inclusion sociale
- 15 Développer des produits/services ayant pour objectif la transition écologique
- 16 Protection des intérêts du client et de ses données personnelles
- 17 Transparence sur les activités, les produits et les services
- 18 Développer le dialogue avec les clients, les fournisseurs, les partenaires, etc.
- 19 Agir pour la transition écologique et accompagner nos clients dans cette démarche

ENJEUX PERTINENTS

- PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
- IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS
- ENERGIE
- EMISSIONS
- SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
- FORMATION ET ÉDUCATION
- DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Les thématiques au-dessus du seuil de matérialité sont considérées comme étant « prioritaires » pour Spuerkeess :
 1 - Garantir la rentabilité durable de la Banque à long terme ;
 11 - Formations et développement professionnel ;
 13 - Adopter un comportement éthique vis-à-vis des collaborateurs, des clients, des partenaires et des fournisseurs ;
 14 - Développer des produits/services ayant pour objectif l'inclusion sociale ;

15 - Développer des produits/services ayant pour objectif la transition écologique ;
 16 - Protection des intérêts du client et de ses données personnelles ;
 18 - Développer le dialogue avec les clients, les fournisseurs, les partenaires, etc. ; et
 19 - Agir pour la transition écologique et accompagner nos clients dans cette démarche.
 Ces thématiques font partie de notre ambition à long terme en tant que priorités ayant un impact et/ou une contribution majeur(e) aux Accords de Paris et aux Objectifs de Développement Durable.

Les thématiques qui constituent nos priorités stratégiques de Développement Durable, qui font l'objet d'un suivi régulier, se voient attribuer des objectifs quantitatifs et qualitatifs précis.

Prochaines étapes

L'ensemble des thématiques prioritaires font l'objet d'un plan d'action afin d'atteindre les objectifs présentés dans le présent rapport et dont les résultats seront communiqués lors du prochain cycle de reporting. Spuerkeess vise également à renforcer son programme de dialogue avec ses parties prenantes externes à travers leur implication dans l'analyse des enjeux et en matière de développement durable. Pour ce faire, la Banque s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue basée sur un programme d'engagement des parties prenantes, progressif et inclusif. Ce programme d'engagement des parties prenantes sera mis à jour au cours de l'année 2023 afin d'impliquer de nouvelles parties prenantes et d'identifier de nouvelles questions de durabilité dans notre analyse de matérialité. Par ailleurs, de nouveaux modes d'engagement plus interactifs seront définis.

2. Éligibilité à la taxonomie

Informations fournies par Spuerkeess au titre de l'Acte délégué relatif à l'article 8

Depuis janvier 2022, l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852 relatif à la taxonomie, exige des entreprises financières concernées par la Directive concernant la publication d'informations non financières (NFRD) de communiquer des informations sur la manière et la mesure dans laquelle leurs activités sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental. Le tableau ci-dessous présente les actifs de Spuerkeess relevant de l'article 8 du Règlement relatif à la taxonomie.

		(Chiffres en EUR)*	Éligible à la taxonomie	Non éligible à la taxonomie	% de couverture (sur le total des actifs)
Art. 10	2a	Total des actifs	17.287.930.088	39.727.251.780	69,68%
		<i>dont portefeuille de négociation et prêts interbancaires sur demande dans le total des actifs</i>		1.218.055.850	2,14%
	2b	Exposition totale aux gouvernements centraux, aux banques centrales et aux émetteurs supranationaux		14.848.924.970	26,04%
		<i>dont exposition aux gouvernements centraux</i>		4.214.046.842	7,39%
		<i>dont exposition aux banques centrales</i>		9.795.351.659	17,18%
		<i>dont exposition aux émetteurs supranationaux</i>		839.526.469	1,47%
		Exposition totale aux produits dérivés		1.594.619.859	2,80%
2c	Exposition totale aux entreprises non concernées par la NFRD		11.565.701.323	20,29%	

* Valeur comptable brute avant comptabilisation des provisions et des dépréciations.

		Informations relatives à l'Annexe XI	
Art 10	2d	Informations contextuelles vers des indicateurs quantitatifs, y compris le périmètre des actifs et des activités couvertes, des sources de données et des limites.	L'éligibilité de notre portefeuille obligataire a été déterminé sur base de données accessibles au public collectées par notre fournisseur de données ESG. Les montants et les proportions d'actifs éligibles/non éligibles peuvent varier dans le temps en fonction de la disponibilité des données et de l'amélioration continue de la qualité des données. Les chiffres sont basés sur notre rapport FINREP 2022 (même source que pour le Rapport ESG Pilier III de l'ABE). Les actifs éligibles à la taxonomie ont été définis en tenant compte du règlement UE 2020/852 et comprennent les types d'actifs suivants : prêts hypothécaires résidentiels, prêts pour la rénovation énergétique, prêts automobiles et portefeuille obligataire (sociétés financières et non financières).
		Description de la conformité au Règlement (UE) 2020/852 dans la stratégie commerciale, les processus de conception des produits et l'engagement avec les clients et les contreparties de l'entreprise financière	Veillez vous référer aux sections « Partie I - 2. Notre stratégie ESG et notre modèle d'affaires » et « Partie II - 3.1. Rentabilité durable » de notre Rapport extra-financier 2022 pour avoir un aperçu de la manière dont Spuerkeess intègre les facteurs ESG dans sa stratégie commerciale, son cadre de gestion des risques et le développement de ses produits, ainsi que de son rôle en tant que facilitateur de la transition et de son engagement envers les parties prenantes.
		Informations supplémentaires ou complémentaires à l'appui des stratégies de l'entreprise financière et de la part du financement des activités économiques alignées sur la taxonomie dans l'ensemble de ses activités.	En adhérant aux « Principes pour une banque responsable » et en rejoignant la « Net-Zero Banking Alliance », Spuerkeess s'engage à définir une stratégie RSE axée sur les principaux impacts ESG (risques et opportunités) découlant des activités de la Banque et liés à celles-ci. Les produits et services qui résulteront de cette stratégie de financement durable et de sa nouvelle approche centrée sur le client seront conformes à la philosophie de la Banque, qui se positionne comme un « Facilitateur de la transition ». Cette philosophie nous permettra d'aider nos clients à relever le défi de la transition énergétique et d'accompagner les acteurs économiques vers une économie durable en déployant des efforts conséquents en matière d'éducation et de sensibilisation financière dans ce domaine. L'un des principaux efforts étant axé sur le changement climatique, nous accordons une attention particulière à des indicateurs clés de performance tels que les « émissions absolues de GES », les « intensités carbone », le « ratio GAR » et le « ratio BTAR » afin de calculer l'impact de notre stratégie en matière de climat. Cependant, alors que la disponibilité des données relatives à l'éligibilité à la taxonomie et à l'alignement des entreprises doit encore être améliorée, le calcul de la part des activités alignées sur la taxonomie dans l'ensemble de nos activités ne peut toujours pas être effectué de manière fiable. Nous mettons actuellement en place un outil avec un fournisseur externe qui contribuera à déterminer l'alignement de nos classes d'actifs et améliorons dans le même temps le stock de nos certificats de performance énergétique, ce qui nous permet de calculer l'alignement de notre portefeuille de prêts hypothécaires pour la production jusqu'au 31 décembre 2020.

3. Politiques de durabilité

Les politiques de durabilité suivantes représentent une part importante de notre cadre de durabilité. Elles seront publiées sur notre site Internet en 2023 après avoir été validées par le Comité de direction et approuvées par le Conseil d'administration.

Politique	Description
Politique d'éthique	Elle décrit les principes généraux qui régissent notre façon de travailler et de garantir des relations saines avec nos parties prenantes. Nous aspirons aux normes les plus élevées en matière d'éthique et de conduite professionnelle, et nous menons nos activités dans le respect des lois applicables et des politiques internes dans nos relations avec les actionnaires, les clients, les partenaires commerciaux, les communautés et entre nous.
Politique de protection des données	Elle définit les exigences en matière de protection et de traitement des données à caractère personnel, y compris les exigences en matière de protection et de traitement des données, les rôles et responsabilités pour répondre aux exigences spécifiques du Règlement général sur la protection des données (RGPD), le processus de contrôle de la conformité à la présente politique et aux exigences du RGPD.
Politique de publicité & de marketing équitables	Elle décrit les principes généraux de la façon dont nous veillons à une publicité et à un marketing équitables. Il est important que nos clients puissent prendre des décisions éclairées sur nos produits et services. Les informations que nous fournissons doivent donc être transparentes, claires, accessibles, exemptes de toute discrimination et durables.
Politique relative aux ressources humaines	Elle décrit nos principes généraux et nos objectifs en matière de gestion responsable des ressources humaines (conditions de travail, santé et sécurité au travail, non-discrimination, diversité, formations, rémunération, planification de la succession).
Politique de diversité et d'inclusion	Elle décrit nos principes généraux et nos objectifs pour garantir la non-discrimination et l'inclusion, et promouvoir la diversité à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels. Il existe une politique autonome qui définit les principes de diversité au sein des plus hautes instances de gouvernance.
Politique relative aux droits de l'homme	Elle décrit le processus d'évaluation des risques en matière de droits de l'homme, l'identification des questions importantes et le processus de due diligence concernant trois processus principaux, à savoir les ressources humaines, les investissements et les prêts, ainsi que les achats.
Politique de financement responsable	Elle définit la stratégie visant à intégrer les risques et opportunités ESG dans nos crédits accordés (portefeuille de prêts), conformément aux engagements pris dans le cadre de la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) et des Principes pour une banque responsable (PRB).
Politique de portefeuille d'investissement responsable	Elle définit la stratégie visant à intégrer les risques et opportunités ESG dans nos investissements obligataires (portefeuille d'investissement), conformément aux engagements pris dans le cadre de la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) et des Principes pour une banque responsable (PRB).
Politique d'exclusion ESG	Politique interne, elle définit la liste des secteurs à haut risque climatique que la Banque exclut de ses financements et investissements, ainsi que le processus d'exclusion basé sur les controverses liées au Pacte mondial des Nations Unies grâce à un outil développé par une agence de notation extra-financière.
Politique de développement durable	Elle définit la stratégie de développement durable en tant que Facilitateur de la transition, les engagements, les objectifs et les plans pour réaliser les ambitions en matière de durabilité d'entreprise et de finance durable à travers nos sphères d'influence : les activités de l'entreprise, les activités bancaires et la banque d'impact.
Politique d'achats durables	Elle veille à ce que les processus d'achats soient transparents et conformes aux lois et autres textes réglementaires, aux meilleures pratiques, ainsi qu'à l'intégration des risques et opportunités ESG, tout en garantissant le respect des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement.
Politique de lancement d'alerte	Elle décrit les principes permettant de recueillir et de traiter les préoccupations et les commentaires des parties prenantes internes en cas de violation de l'éthique. Elle garantit que les processus sont transparents, accessibles, anonymes et sans représailles.
Politique de recouvrement des créances	Elle décrit l'approche des procédures de recouvrement de créances qui ne portent pas atteinte à la dignité des clients et n'imposent pas de mesures coercitives disproportionnées et indues, et est basée sur les principes fondamentaux du règlement extrajudiciaire et de l'égalité de traitement.

4. Index du contenu GRI



2023

En ce qui concerne le service avancé GRI Content Index, les services GRI ont confirmé que l'index du contenu GRI est clairement présenté, d'une façon conforme aux normes, et que les références pour tous les éléments d'information fournis sont correctement incluses et alignées avec les sections appropriées dans le corps du rapport.

Déclaration d'utilisation	Spuerkeess a établi son rapport conformément aux normes GRI pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.
GRI 1 utilisé	GRI 1 : Principes généraux 2021
Norme(s) sectorielle(s) GRI applicable(s)	S/O

Norme GRI / Autre source	Élément d'information	Source	Omission			No de réf. Norme sectorielle GRI
			Exigence(s) Omises	Raison	Explication	
ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION						
GRI 2 : Éléments généraux d'information 2021	2-1 Informations relatives à l'organisation	8, 13	Une cellule grise indique que les raisons d'omission ne peuvent être divulguées ou que le numéro de référence de la norme sectorielle GRI n'est pas disponible.			
	2-2 Entités incluses dans le reporting en matière de durabilité de l'organisation	5				
	2-3 Période de reporting, fréquence et point de contact	5				
	2-4 Réaffirmation des informations	5				
	2-5 Vérification externe	5				
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	9, 10, 12				
	2-7 Collaborateurs	16				
	2-8 Travailleurs non salariés	16				
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	17, 18				
	2-10 Nomination et sélection de la plus haute instance de gouvernance	17, 19				
	2-11 Président de la plus haute instance de gouvernance	17				
	2-12 Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts	17, 18				
	2-13 Délégation des responsabilités dans la gestion des impacts	17, 18				
	2-14 Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans le reporting en matière de durabilité	17				
	2-15 Conflits d'intérêts	19				
	2-16 Communication des problèmes critiques	19				

Norme GRI / Autre source	Élément d'information	Source	Omission			No de réf. Norme sectorielle GRI
			Exigence(s) Omises	Raison	Explication	
ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION						
GRI 2 : Éléments généraux d'information 2021	2-17 Connaissances collectives de la plus haute instance de gouvernance	17, 19				
	2-18 Évaluation de la performance de la plus haute instance de gouvernance	17, 19				
	2-19 Politiques de rémunération	33				
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	33				
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle		Non divulguée	Sans objet	La rémunération au sein de Spuerkeess suit le fonctionnement de la grille salariale pour les employés de l'État. Chaque collaborateur est rémunéré en fonction de son groupe de rémunération et de son ancienneté.	
	2-22 Déclaration sur la stratégie en matière de développement durable	4				
	2-23 Engagements politiques	51, 52, 58, 64				
	2-24 Intégration des engagements politiques	51, 52, 58, 64				
	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	32				
	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de faire part de ses préoccupations	32				
	2-27 Respect des lois et règlements	32				
	2-28 Associations de membres	15				
	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	14, 45, 61				
2-30 Accords de négociation collective	16					

Norme GRI / Autre source	Élément d'information	Source	Omission			No de réf. Norme sectorielle GRI
			Exigence(s) Omises	Raison	Explication	
ENJEUX PERTINENTS						
GRI 3 : Enjeux pertinents 2021	3-1 Processus de détermination des enjeux pertinents	60	Une cellule grise indique que les raisons d'omission ne peuvent être divulguées ou que le numéro de référence de la norme sectorielle GRI n'est pas disponible.			
	3-2 Liste des enjeux pertinents	62				
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE						
GRI 3 : Enjeux pertinents 2021	3-3 Gestion des enjeux pertinents	30				
GRI 201 : Performance économique 2016	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	30				
	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	36,37				
IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS						
GRI 3 : Enjeux pertinents 2021	3-3 Gestion des enjeux pertinents	54, 56				
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et services pris en charge	54, 55, 56				
ÉNERGIE						
GRI 3 : Enjeux pertinents 2021	3-3 Gestion des enjeux pertinents	21				
GRI 302 : Énergie 2016	302-1 Consommation d'énergie au sein de l'organisation	22				
	302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et services	22				
ÉMISSIONS						
GRI 3 : Enjeux pertinents 2021	3-3 Gestion des enjeux pertinents	21, 34, 35				
GRI 305 : Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (Scope 1)	22				
	305-2 Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (Scope 2)	22				
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	22, 37, 38,39				
	305-4 Intensité des émissions de GES	39				
	305-5 Réduction des émissions de GES	22				

Norme GRI / Autre source	Élément d'information	Source	Omission			No de réf. Norme sectorielle GRI
			Exigence(s) Omises	Raison	Explication	
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL						
GRI 3 : Enjeux pertinents 2021	3-3 Gestion des enjeux pertinents	23				
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de management de la santé et de la sécurité au travail	23				
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigations des événements indésirables	23				
	403-3 Services de santé au travail	23				
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	23				
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	23				
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	23				
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	23				
	403-8 Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	23				
	403-10 Maladies professionnelles	24				
FORMATION ET ÉDUCATION						
GRI 3 : Enjeux pertinents 2021	3-3 Gestion des enjeux pertinents	25				
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an et par collaborateur	25				
	404-2 Programmes d'amélioration des compétences des collaborateurs et programmes d'aide à la transition	26, 27				
	404-3 Part de collaborateurs bénéficiant d'un examen régulier de leurs performances et de leur évolution de carrière	26				
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES						
GRI 3 : Enjeux pertinents 2021	3-3 Gestion des enjeux pertinents	28				
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des instances de gouvernance et des collaborateurs	28, 29				

5. Tableau de correspondance entre les normes GRI 2021 et les normes ESRS

Lien entre GRI et ESRS

GRI s'est activement engagé dans le développement des normes ESRS, depuis la phase initiale menée par la Project Task Force jusqu'à la collaboration avec l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), le SRB (Sustainability Reporting Board) et le TEG (Technical Expert Group). Les travaux se sont concentrés sur la garantie d'une interopérabilité optimale entre les normes GRI mondiales, qui traitent notamment de la matérialité de l'impact, et les normes ESRS européennes, qui sont axées sur la double matérialité. Afin de se conformer aux normes ESRS européennes imposées par la CSRD, Spuerkeess a établi un tableau de correspondance entre les indicateurs des normes GRI 2021 et les ceux des normes ESRS. Les nouveaux indicateurs des normes ESRS sont progressivement intégrés dans le rapport extra-financier.

Norme GRI / Autre source	Élément d'information Normes GRI 2021	Élément d'information ESRS
ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		
GRI 2: Éléments généraux d'information 2021	2-1 Informations relatives à l'organisation	
	2-2 Entités incluses dans le reporting en matière de durabilité de l'organisation	BP-1 Base générale pour la préparation des déclarations en matière de durabilité
	2-3 Période de reporting, fréquence et point de contact	
	2-4 Réaffirmation des informations	BP-2 Éléments d'information liés à des circonstances spécifiques
	2-5 Vérification externe	
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	SBM-1 Position sur le marché, stratégie, modèle(s) d'affaires et chaîne de valeur
	2-7 Collaborateurs	S1-6 Caractéristiques des collaborateurs de l'entreprise
	2-8 Travailleurs non salariés	S1-7 Caractéristiques des travailleurs non salariés dans le personnel de l'entreprise
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	2-GOV 1 Rôle des instances d'administration, de gestion et de contrôle
	2-10 Nomination et sélection de la plus haute instance de gouvernance	
	2-11 Président de la plus haute instance de gouvernance	
	2-12 Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts	2-GOV 1 Rôle des instances d'administration, de gestion et de contrôle 2-GOV-2 Informations fournies aux instances d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise et questions relatives à la durabilité traitées par ces instances G1-1 Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires
	2-13 Délégation des responsabilités dans la gestion des impacts	2-GOV 1 Rôle des instances d'administration, de gestion et de contrôle 2-GOV-2 Informations fournies aux instances d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise et questions relatives à la durabilité traitées par ces instances
	2-14 Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans le reporting en matière de durabilité	
	2-15 Conflits d'intérêts	

Norme GRI / Autre source	Élément d'information Normes GRI 2021	Élément d'information ESRS
ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		
GRI 2: General Disclosures 2021	2-16 Communication des problèmes critiques	G1-3 Prévention et détection de la corruption ou de la subornation
	2-17 Connaissances collectives de la plus haute instance de gouvernance	2-GOV 1 Rôle des instances d'administration, de gestion et de contrôle
	2-18 Évaluation de la performance de la plus haute instance de gouvernance	2-GOV 1 Rôle des instances d'administration, de gestion et de contrôle
	2-19 Politiques de rémunération	2-GOV 3 Intégration des performances liées à la durabilité dans les systèmes d'incitation
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	S1-16 Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)
	2-22 Déclaration sur la stratégie en matière de développement durable	
	2-23 Engagements politiques	2-GOV 4 Déclaration sur la due diligence en matière de durabilité G1-1 Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires DC-P Politiques adoptées pour gérer les questions importantes en matière de durabilité
	2-24 Intégration des engagements politiques	2-GOV 4 Déclaration sur la due diligence en matière de durabilité G1-1 Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires
	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	S1-3 Processus de remédiation des impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de faire part de leurs préoccupations
	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de faire part de ses préoccupations	G1-1 Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires G1-3 Prévention et détection de la corruption ou de la subornation
	2-27 Respect des lois et règlements	
	2-28 Associations de membres	
	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes S1-2 Processus d'engagement auprès de ses travailleurs et de leurs représentants en ce qui concerne les impacts
2-30 Accords de négociation collective	S1-8 Couverture de négociation collective et dialogue social	

Norme GRI / Autre source	Élément d'information Normes GRI 2021	Élément d'information ESRS
ENJEUX PERTINENTS		
GRI 3 : Enjeux pertinents 2021	3-1 Processus de détermination des enjeux pertinents	IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts importants, des risques et des opportunités
	3-2 Liste des enjeux pertinents	
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
GRI 3 : Enjeux pertinents 2021	3-3 Gestion des enjeux pertinents	SBM-3 Impacts importants, risques et opportunités, et leur interaction avec la stratégie et le(s) modèle(s) d'affaires
GRI 201 : Performance économique 2016	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	
	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	E1-9 Effets financiers potentiels des risques physiques et de transition importants et des opportunités potentielles liées au climat
IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS		
GRI 3 : Enjeux pertinents 2021	3-3 Gestion des enjeux pertinents	SBM-3 Impacts importants, risques et opportunités, et leur interaction avec la stratégie et le(s) modèle(s) d'affaires
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et services pris en charge	S3-4 Mesures prises concernant les impacts importants sur les communautés touchées, et approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes liées aux communautés touchées, et efficacité de ces mesures
ÉNERGIE		
GRI 3 : Enjeux pertinents 2021	3-3 Gestion des enjeux pertinents	SBM-3 Impacts importants, risques et opportunités, et leur interaction avec la stratégie et le(s) modèle(s) d'affaires
GRI 302 : Énergie 2016	302-1 Consommation d'énergie au sein de l'organisation	E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique
	302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et services	E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique
ÉMISSIONS		
GRI 3 : Enjeux pertinents 2021	3-3 Gestion des enjeux pertinents	SBM-3 Impacts importants, risques et opportunités, et leur interaction avec la stratégie et le(s) modèle(s) d'affaires
GRI 305 : Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (Scope 1)	E1-6 Émissions brutes (Scopes 1, 2 et 3) et totales de GES
	305-2 Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (Scope 2)	E1-6 Émissions brutes (Scopes 1, 2 et 3) et totales de GES
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	E1-6 Émissions brutes (Scopes 1, 2 et 3) et totales de GES
	305-4 Intensité des émissions de GES	E1-6 Émissions brutes (Scopes 1, 2 et 3) et totales de GES
	305-5 Réduction des émissions de GES	E1-7 Élimination des GES et projets d'atténuation des GES financés par des crédits carbone

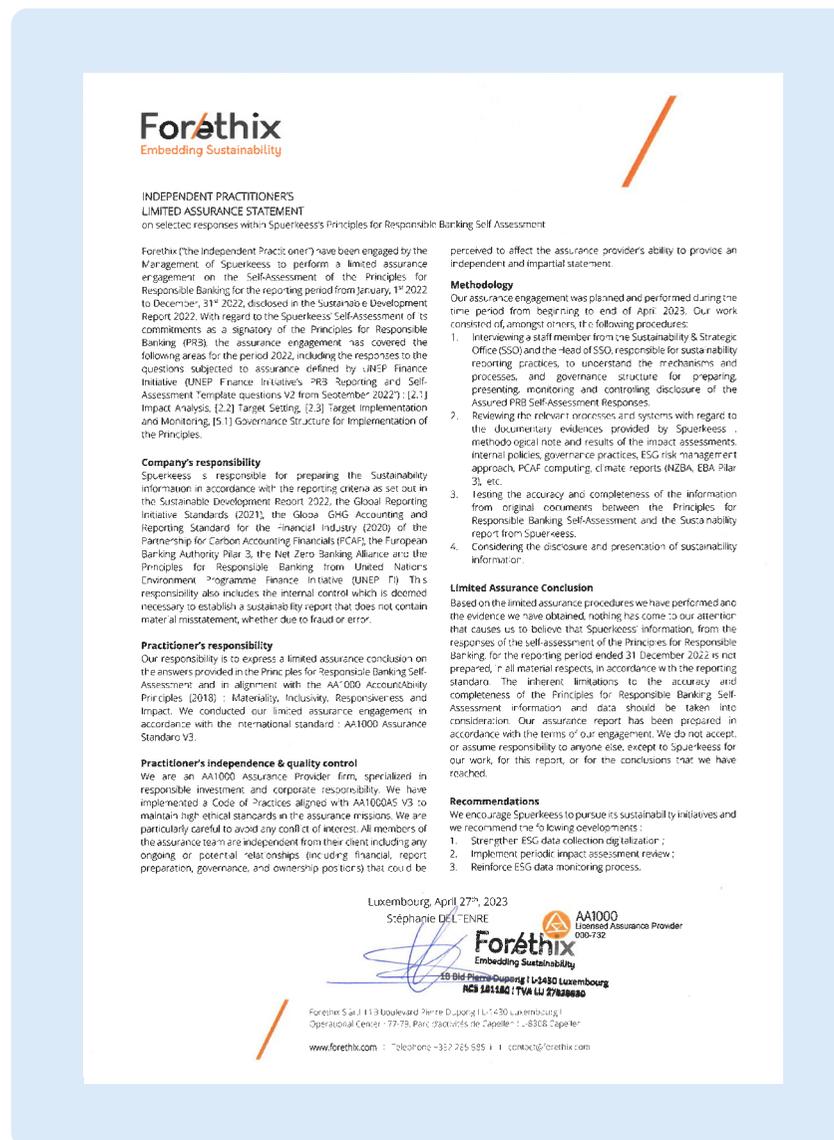
Norme GRI / Autre source	Disclosure GRI standards 2021	Disclosure ESRS
ENJEUX PERTINENTS		
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
GRI 3 : Enjeux pertinents 2021	3-3 Gestion des enjeux pertinents	SBM-3 Impacts importants, risques et opportunités, et leur interaction avec la stratégie et le(s) modèle(s) d'affaires
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de management de la santé et de la sécurité au travail	
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigations des événements indésirables	S3-4 Mesures prises concernant les impacts importants sur son personnel, et approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes liées à son personnel, et efficacité de ces mesures
	403-3 Services de santé au travail	S1-14 Indicateurs de santé et de sécurité
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	S1-2 Processus d'engagement auprès de ses travailleurs et de leurs représentants en ce qui concerne les impacts
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	
	403-8 Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	S1-14 Indicateurs de santé et de sécurité
	403-9 Accidents du travail	S1-14 Indicateurs de santé et de sécurité
	403-10 Maladies professionnelles	S1-14 Indicateurs de santé et de sécurité
FORMATION ET ÉDUCATION		
GRI 3 : Enjeux pertinents 2021	3-3 Gestion des enjeux pertinents	SBM-3 Impacts importants, risques et opportunités, et leur interaction avec la stratégie et le(s) modèle(s) d'affaires
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an et par collaborateur	S1-13 Indicateurs de formation et de développement des compétences
	404-2 Programmes d'amélioration des compétences des collaborateurs et programmes d'aide à la transition	S3-4 Mesures prises concernant les impacts importants sur son personnel, et approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes liées à son personnel, et efficacité de ces mesures
	404-3 Part de collaborateurs bénéficiant d'un examen régulier de leurs performances et de leur évolution de carrière	S1-13 Indicateurs de formation et de développement des compétences

6. Index des Principes pour une banque responsable

En octobre 2019, Spuerkeess a signé les Principes pour une banque responsable (ci-après les « Principes ») de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI). La mise en œuvre des Principes fait partie de notre stratégie globale et de nos engagements en matière de durabilité.

La signature des « Principes » implique d'aligner progressivement la stratégie et la gestion de la Banque sur les Objectifs de Développement Durable et l'Accord de Paris, de fixer des objectifs et de rendre compte chaque année des progrès accomplis pour s'y conformer.

Le tableau ci-dessous présente les exigences en matière de reporting et d'auto-évaluation pour les signataires des « Principes ». C'est là que nous donnons notre réponse et notre auto-évaluation par rapport aux « Principes » et que nous indiquons les références et les liens vers les passages où les informations et la documentation requises peuvent être trouvées, à la fois dans le cadre de nos rapports existants et dans le domaine public.



Principe 1: Aligment



Nous alignerons progressivement notre stratégie commerciale pour qu'elle soit cohérente avec les besoins des individus et les objectifs de la société, tels qu'exprimés dans les Objectifs de Développement Durable, l'Accord de Paris sur le climat et les cadres nationaux et régionaux pertinents, et qu'elle y contribue.

Modèle d'affaires

DDécrivez (à un niveau élevé) le modèle d'affaires de votre banque, y compris les principaux segments de clientèle desservis, les types de produits et de services fournis, les principaux secteurs et types d'activités dans les principales zones géographiques où votre banque exerce ses activités ou fournit des produits et services. Veuillez également quantifier les informations en indiquant, par exemple, la répartition du portefeuille de votre banque (%) en termes de zones géographiques, de segments (c'est-à-dire au bilan et/ou hors bilan) ou en indiquant le nombre de clients servis.

Nous sommes une banque universelle opérant au Luxembourg. Nous offrons une gamme complète de produits et services bancaires et financiers. Nous nous adressons à toutes les catégories de clients (particuliers, professionnels, institutionnels, etc.) dans tous les secteurs, et avons pour objectif de satisfaire leurs besoins en matière de gestion quotidienne, de financement, d'épargne et d'investissement, de moyens de paiement, etc. Notre activité principale consiste à collecter des dépôts et à accorder des prêts et crédits à l'économie nationale. Ainsi, le passif du bilan de Spuerkeess est constitué pour plus de deux tiers de dépôts collectés auprès de nos clients particuliers, de PME et d'institutions au Luxembourg. Les prêts hypothécaires résidentiels constituent l'activité principale du portefeuille de prêts. Notre politique d'octroi de prêts et de crédits suit le principe du « prêt socialement responsable ». Nous protégeons clients du surendettement en procédant à une évaluation prudente de leurs capacités de remboursement.

Voir le chapitre « 2.2. Notre objectif » (page 6) de notre Rapport de développement durable 2021

Voir le chapitre « Notre objectif et nos valeurs » (page 8) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Notre stratégie ESG et notre modèle d'affaires » (pages 9-13) de notre Rapport de développement durable 2022

Informations sur le portefeuille de bilan de la Banque :

Portefeuille d'activités : Principales activités/ Domaines d'activité	Principales zones géographiques	Portefeuille d'activités : Principales activités/ Domaines d'activité	Principaux segments/secteurs
Portefeuille de prêts	Luxembourg	Portefeuille de prêts (46 % du total de l'actif)	Particuliers (71 % du total des prêts) Entreprises et PME (19 % du total des prêts)
Portefeuille d'investissement	Luxembourg France États-Unis Pays-Bas Canada	Portefeuille d'investissement (26 % du total de l'actif)	Entreprises financières (52 % de l'investissement total) Entreprises (30 % de l'investissement total) Secteur public (18 % de l'investissement total)
Dépôts	Luxembourg	Dépôts (76 % du total du passif)	Particuliers (44 % du total des dépôts) Institutionnels (23 % du total des dépôts)

Principe 1: Alignement

ALIGNEMENT DE LA STRATÉGIE

Votre stratégie d'entreprise identifie-t-elle et reflète-t-elle la durabilité comme une priorité stratégique pour votre banque ?

- Oui
 Non

Veillez décrire comment votre banque a aligné et/ou prévoit d'aligner sa stratégie pour qu'elle soit cohérente avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Accord de Paris sur le climat et les cadres nationaux et régionaux pertinents.

Votre banque fait-elle également référence à l'un des cadres suivants ou aux exigences réglementaires en matière de reporting sur la durabilité dans ses priorités stratégiques ou ses politiques de mise en œuvre ?

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
 Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail
 Pacte mondial des Nations Unies
 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
 Toute exigence réglementaire applicable en matière de reporting sur les évaluations des risques environnementaux, par exemple sur les risques climatiques - veuillez préciser lesquelles : **Rapport ESG Pilier III de l'ABE**
 Toute exigence réglementaire applicable en matière de reporting sur les évaluations des risques sociaux, par exemple sur l'esclavage moderne - veuillez préciser lesquelles
 Aucune de ces réponses

Nous visons à créer un impact positif en termes de gestion (activités de l'entreprise), de produits et de services (activités bancaires), ainsi que d'impact territorial sur les communautés. Ainsi, à partir de notre capital existant et grâce à notre modèle d'affaires et à notre stratégie ESG, nous créons de la valeur pour notre écosystème de parties prenantes et optimisons notre contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

En tant que membre de la NZBA, Spuerkeess s'engage à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 (au plus tard) et à définir des objectifs scientifiques intermédiaires pour 2030 qui seront alignés sur l'Accord de Paris en se concentrant sur les secteurs ayant l'intensité carbone la plus élevée au sein des secteurs qui ont un impact sur le climat. Un plan d'action sera défini au quatrième trimestre 2023 (et sera publié en avril 2024) afin de réduire le risque de transition, et notamment l'écart d'alignement avec l'Accord de Paris des secteurs et activités les plus émetteurs de GES.

Pour notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels, nous utilisons le taux de décarbonation du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) pour les secteurs immobiliers du Luxembourg.

Pour notre portefeuille d'obligations et d'actions d'entreprise, nous avons choisi le cadre TPI (basé sur les scénarios climatiques de l'AIE) pour suivre l'alignement de la trajectoire de transition climatique des entreprises dans quatre des secteurs affichant les intensités carbone les plus élevées représentés dans nos portefeuilles.

Voir le chapitre « Notre chaîne de valeur et notre stratégie ESG » (pages 9-10) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir notre Rapport ESG Pilier III de l'ABE (pages 139, 141, 147)

Voir le chapitre « Prêts hypothécaires résidentiels » (page 22) de notre rapport « Climate Target Report »

Voir le chapitre « Sélection des critères de référence pour les trajectoires de transition » (page 16) de notre rapport « Climate Target Report »

Principe 2 : Impact et définition d'objectifs



Nous augmenterons continuellement nos impacts positifs tout en réduisant nos impacts négatifs sur les personnes et l'environnement et en gérant les risques résultant de nos activités, produits et services. À cette fin, nous fixerons et publierons des objectifs dans les domaines où nous pouvons avoir les impacts les plus significatifs.

2.1 Analyse d'impact (étape clé 1)

Montrez que votre banque a effectué une analyse d'impact de son ou ses portefeuille(s) afin d'identifier les domaines d'impact les plus significatifs et de déterminer les domaines prioritaires pour la fixation d'objectifs. L'analyse d'impact doit être mise à jour régulièrement et répondre aux exigences/éléments suivants (a-d) :

a. Scope : Quel est le scope de l'analyse d'impact de votre banque ? Veuillez décrire quelles parties des principaux domaines d'activité de la banque, quels produits/services dans les principales zones géographiques où la banque exerce ses activités (comme décrit au point 1.1) ont été pris en compte dans l'analyse d'impact. Veuillez également décrire les domaines qui n'ont pas encore été inclus, et pourquoi.

L'analyse d'impact que nous avons réalisée fin 2020 couvrait 53 % des actifs dans notre bilan. Ces 53 % d'actifs sont constitués d'expositions au secteur de la construction (y compris des expositions sur des prêts hypothécaires), aux entreprises et au secteur public. La partie non couverte des actifs dans notre bilan est constituée principalement d'expositions à des institutions financières. L'analyse d'impact a montré que le changement climatique devait être considéré comme un domaine d'impact pertinent pour la Banque. Par conséquent, nous nous sommes concentrés depuis 2021 sur les secteurs ayant un impact sur le climat (code NACE A-H et L) en mesurant les émissions absolues. L'analyse des actifs ayant un impact sur le climat dans notre bilan 2022 donne les résultats suivants :

Voir le chapitre « Note méthodologique d'analyse d'impact » (pages 54-55) de notre Rapport de développement durable 2020

Voir le chapitre « Notre objectif et nos valeurs » (page 8) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « L'empreinte carbone de nos activités bancaires » (pages 35-36) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir les chapitres « Notre empreinte carbone » et « Nos objectifs climatiques » (pages 9-10) de notre rapport « Climate Target Report 2022 »

Portefeuille d'activités : Principales activités/ Domaines d'activité	Expositions ayant un impact sur le climat		Principales zones géographiques	Secteurs non inclus dans l'analyse d'impact :		
	Classe d'actifs	Exposition (en EUR mio)		Portefeuille d'activités : Principales activités/ Domaines d'activité	Principaux segments/ secteurs	Motif de l'exclusion
Portefeuille de prêts	Prêts hypothécaires résidentiels	15.256	LU	Portefeuille d'investissement	Entreprises financières	Nous n'avons pas encore étendu l'analyse d'impact aux expositions aux institutions financières. Cela sera fait ultérieurement, lorsque des données bancaires ESG plus granulaires seront disponibles et que les institutions financières se conformeront à la CSRD et à la TCFD.
	Entreprises et PME	4.497	LU		Secteur public	N'a pas d'impact sur le climat
Portefeuille d'investissement	Obligations d'entreprise	2.615	US, FR, NL	Dépôts		Spuerkeess se concentre uniquement sur les actifs ayant un impact sur le climat
	Corporate Equities	1.098	LU			

Notre mission consistant à contribuer au développement économique et social du pays, nous nous sommes également concentrés sur l'inclusion sociale, qui représente le deuxième domaine d'impact pertinent.

En 2023, nous procéderons à une mise à jour de l'analyse d'impact afin de déterminer si d'autres impacts pertinents doivent être pris en compte. Néanmoins, le changement climatique et l'inclusion financière sont toujours considérés comme nos domaines d'impact significatifs et pertinents, et sont également pris en compte dans notre document stratégique interne 2025, où il est défini que nous prenons des mesures afin d'intensifier notre rôle de Facilitateur de la transition en fixant des objectifs et des plans d'action clairs et en nous engageant à contribuer et à favoriser l'inclusion sociale/financière.

Principe 2 : Impact et définition d'objectifs

b. Composition du portefeuille : Votre banque a-t-elle pris en compte la composition de son portefeuille (en %) dans l'analyse ? Veuillez indiquer la composition proportionnelle de votre portefeuille au niveau mondial et par zone géographique :

- i) par secteurs et industries pour les portefeuilles de la banque d'affaires, de la banque de financement et de la banque d'investissement (c'est-à-dire l'exposition sectorielle ou la répartition par industrie en %) ; et/ou
- ii) par produits et services, et par types de clients pour les portefeuilles de la banque de détail et de la banque de consommation.

Si votre banque a adopté une autre approche pour déterminer l'ampleur de l'exposition de la banque, veuillez préciser comment vous avez pris en compte les activités principales de la banque en termes d'industries ou de secteurs.

La composition de notre portefeuille, répartie selon les principales classes d'actifs, les industries et les produits, se présente comme suit :

Portefeuille d'activités : Principales activités/ Domaines d'activité	Classes d'actifs et secteurs clés ayant un impact sur le climat	Part ayant un impact sur le climat dans le portefeuille
Portefeuille de prêts	Particuliers - Prêts hypothécaires résidentiels	58% (du total des prêts)
	Prêts aux entreprises : Entreprises et PME	17% (du total des prêts)
	dont : Construction	28%
	dont : Production	9%
	dont : Services publics d'électricité	7%
Portefeuille d'investissement	dont : Transport et stockage	10%
	Obligations d'entreprise	16% (de l'investissement total)
	dont : Pétrole et gaz	11%
	dont : Production d'électricité	10%
	dont : Automobile	6%
	Actions d'entreprise	7% (du total des prêts)
	dont : Compagnie aérienne de transport de passagers	45%
	dont : Transport aérien de marchandises	49%

Voir les chapitres « L'empreinte carbone de nos activités bancaires » (pages 35-36) et « Nos lignes d'activité » (page 13) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Activités bancaires » (page 34) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Notre empreinte carbone » (page 9) de notre rapport « Climate Target Report 2022 »

Voir le chapitre « Risques ESG » (pages 155-158) de notre Rapport ESG Pilier III de l'ABE

Des informations supplémentaires et plus récentes sur l'exposition par actif et sur les secteurs ayant le plus d'impact sur le climat peuvent être trouvées dans notre « Rapport de développement durable 2022 », dans notre rapport « Climate Target Report 2022 » et dans notre Rapport ESG Pilier III 2022 de l'ABE.

Principe 2 : Impact et définition d'objectifs

c. Contexte : Quels sont les principaux défis et priorités liés au développement durable dans les principaux pays/régions où votre banque et/ou vos clients exercent ses/leurs activités ? Veuillez décrire la manière dont ces éléments ont été pris en compte, y compris les parties prenantes que vous avez impliquées pour contribuer à éclairer cet élément de l'analyse d'impact.

Cette étape vise à placer les impacts du portefeuille de votre banque dans le contexte des besoins de la société.

Le « Plan national de Développement Durable (PNDD) » indique 10 actions prioritaires retenues par le gouvernement pour se consacrer au développement durable et en s'alignant sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). En nous concentrant sur le changement climatique et l'inclusion financière, nous contribuerons, en tant que banque, à la réalisation de ces objectifs :

- **Numéro 1** : garantir l'inclusion sociale et l'éducation pour tous (ODD 1, 4, 5 et 11)
- **Numéro 8** : protéger le climat, s'adapter au changement climatique et garantir l'accès à une énergie durable (ODD 7, 13 et 14)

Le plan national intégré en matière d'énergie et de climat du Luxembourg définit 5 secteurs importants pour lesquels des réductions d'émissions de CO2 ont été définies. Le secteur résidentiel, parmi ces 5 secteurs, représente la part la plus importante de notre portefeuille. Cela met en évidence l'une des principales priorités liées au développement durable dans notre pays et pour laquelle nous contribuons actuellement en nous alignant sur les objectifs fixés par le cadre luxembourgeois du plan national intégré en matière d'énergie et de climat qui va de pair avec l'objectif principal de l'Accord de Paris et la neutralité carbone d'ici à 2050.

Les intérêts et les préoccupations des principales parties prenantes dans ces deux domaines sont les suivants :

Engagement des parties prenantes	Changement climatique	Inclusion financière
Propriétaire de SPK	x	x
Clients		x
Participations	x	
Industries	x	x
Science	x	

Voir la section 2.4. « Nos parties prenantes » (page 14) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir « 3e Plan National pour un développement durable » – Portail de l'environnement - emwelt.lu - Luxembourg (public.lu)

Sur la base de ces trois premiers éléments d'une analyse d'impact, quels sont les domaines d'impact positifs et négatifs identifiés par votre banque ? Quels sont les domaines d'impact significatifs (au moins deux) que vous avez privilégiés pour poursuivre votre stratégie de définition d'objectifs (voir 2.2) ? Veuillez préciser.

Le **changement climatique** ayant été identifié comme étant l'un des domaines dans lesquels les impacts sont les plus importants, sur la base de la méthodologie d'analyse d'impact du portefeuille fournie par l'UNEP FI, nous nous sommes concentrés en 2022 sur les secteurs ayant un impact sur le climat (Code NACE A-H et L) qui représentent 43 % de l'ensemble de nos actifs au 31 décembre 2022. Nous avons ensuite effectué les exercices d'évaluation d'impact suivants sur les secteurs ayant un impact sur le climat en réalisant les analyses suivantes :

- **Risque de transition** : un calcul des émissions de GES financées qui couvrent 96 % des expositions des secteurs ayant un impact sur le climat, en appliquant la méthodologie du PCAF sur les obligations et les actions d'entreprise, les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux entreprises en mettant en évidence les expositions aux secteurs à forte intensité climatique liés à chaque classe d'actifs.
- **Risque physique** : une analyse de l'impact potentiel des inondations sur notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels, basée sur des données historiques (données fournies par Geoportail), nous a permis d'établir une première cartographie entre l'exposition de nos prêts hypothécaires et les différentes zones d'inondation.

L'**inclusion financière** a également été mise en évidence comme l'un des domaines d'impact les plus pertinents liés à notre activité. Ce domaine d'impact n'est pas aussi développé que le changement climatique, mais une analyse plus approfondie sera effectuée au cours des prochains mois. Alors que la mesure de la performance est partiellement en place, des objectifs pertinents doivent encore être définis.

Voir le chapitre « L'empreinte carbone de nos activités bancaires » (pages 35-39) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir les chapitres « À propos de ce rapport » (pages 6-7) et « Notre empreinte carbone » (page 9) de notre rapport « Climate Target Report 2022 »

Principe 2 : Impact et définition d'objectifs

d. Pour ces domaines (au moins deux domaines d'impact prioritaires) : **Mesure de la performance** : Votre banque a-t-elle identifié les secteurs et les industries, ainsi que les types de clients financés ou dans lesquels des investissements ont été réalisés, qui sont à l'origine des impacts positifs ou négatifs les plus importants ? Veuillez décrire comment vous avez évalué la performance de ces derniers, en utilisant des indicateurs appropriés liés aux domaines d'impact significatifs qui s'appliquent au contexte de votre banque.

Pour déterminer les domaines prioritaires pour la fixation d'objectifs parmi ses domaines d'impact les plus significatifs, vous devez prendre en compte les niveaux de performance actuels de la banque, c'est-à-dire les indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs et/ou les approximations des impacts sociaux, économiques et environnementaux résultant des activités de la banque et de la fourniture de produits et de services. Si vous avez identifié le climat et/ou la santé et l'inclusion financières comme vos domaines d'impact les plus significatifs, veuillez également vous référer aux indicateurs applicables dans l'Annexe.

Si votre banque a adopté une autre approche pour évaluer l'intensité de l'impact résultant de ses activités et de la fourniture de produits et services, veuillez la décrire.

Le résultat de cette étape fournira également la base de référence (y compris les indicateurs) que vous pourrez utiliser pour définir des objectifs dans les deux domaines où l'impact est le plus significatif.

Changement climatique

Notre rapport « Climate Target Report » présente la répartition de nos principaux actifs en indiquant leur exposition financière ainsi que les émissions de gaz à effet de serre financées. Notre exposition totale aux secteurs ayant un impact sur le climat s'élevait à **EUR 24.549 millions** en 2022, dont environ 96 % (contre 72 % en 2021) étaient couverts par notre calcul des émissions de GES financées. Nos émissions de GES financées pour les secteurs ayant un impact sur le climat s'élevaient à 1,3 million de tonnes équivalent CO₂ des Scopes 1 et 2, tandis que 1,1 million de tonnes équivalent CO₂ du Scope 3 ont été communiquées uniquement pour les secteurs du pétrole et du gaz et de l'exploitation minière, comme l'exige le PCAF²⁵.

En ce qui concerne notre portefeuille d'**obligations d'entreprise**, les secteurs suivants ont été privilégiés, car ils sont responsables des impacts négatifs réels les plus significatifs dans notre portefeuille (les Scopes 1, 2 et 3²⁶ du portefeuille d'obligations d'entreprise sont présentés) :

	Scope 1 & 2 (en tonnes de CO ₂ e)	Scope 3 (en tonnes de CO ₂ e)
Automobile	1.534	Non requis par le PCAF
Production d'électricité	84.366	Non requis par le PCAF
Pétrole & gaz	69.067	828.610

Voir le chapitre « L'empreinte carbone de nos activités bancaires » (pages 38-39) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir les chapitres « Notre empreinte carbone » et « Nos objectifs climatiques » (pages 9-10) de notre rapport « Climate Target Report 2022 »

²⁵ La liste sectorielle du PCAF s'aligne sur l'approche d'introduction progressive du Scope 3 définie par le TEG de l'UE, qui a été incluse dans l'article 5 du Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 remplaçant le Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales pour les indices de référence « transition climatique » de l'UE et les indices de référence alignés sur l'Accord de Paris de l'UE », tel que défini par la norme du PCAF.

²⁶ Les émissions du Scope 3 sont calculées uniquement pour les activités pétrolières, gazières et minières, comme l'exige le PCAF, PCAF (2022). La norme internationale en matière de comptabilité et de reporting pour les GES, Partie A : Émissions financées. Deuxième édition.

Principe 2 : Impact et définition d'objectifs

En ce qui concerne notre **portefeuille d'actions d'entreprise**, les secteurs suivants ont été privilégiés, car ils sont responsables des impacts négatifs réels les plus significatifs dans notre portefeuille (les Scopes 1 et 2 du portefeuille d'actions d'entreprise sont présentés) :

- Compagnies aériennes : 398.868 tonnes de CO₂e

En ce qui concerne notre **portefeuille de prêts aux entreprises**, les secteurs suivants ont été privilégiés, car ils sont responsables des impacts négatifs réels les plus significatifs dans notre portefeuille (les Scopes 1 et 2 du portefeuille de prêts aux entreprises sont présentés) :

	Scope 1 & 2 (en tonnes de CO ₂ e)	Scope 3 (en tonnes de CO ₂ e)
Construction	31.051	Non requis par le PCAF
Transport et stockage	135.451	Non requis par le PCAF
Production	113.182	Non requis par le PCAF
Services publics d'électricité	109.704	Non requis par le PCAF

Notre portefeuille de **prêts hypothécaires résidentiels** a généré 146.033 tonnes de CO₂e (Scopes 1 et 2) et représente l'exposition la plus élevée de notre portefeuille avec une exposition financière de EUR 15,3 milliards.

Les émissions financées sont les plus élevées pour notre portefeuille d'**obligations d'entreprise**, en particulier pour les entreprises issues du secteur du pétrole et du gaz. Notre portefeuille d'**actions d'entreprise** émet également des émissions de GES financées par le biais du secteur du transport aérien de marchandises.

Notre approche, notre champ d'application et notre méthodologie concernant notre transition vers la neutralité carbone, y compris le calcul des émissions financées, sont décrits en détail dans notre rapport « Climate Target Report 2022 ».

Inclusion financière

L'inclusion financière a également été considérée comme l'un des impacts les plus importants dans notre pays et est fortement liée à nos activités. Cet impact n'a pas été analysé de manière aussi approfondie que l'impact du changement climatique. Néanmoins, nous procédons actuellement à une analyse plus approfondie et avons consacré un chapitre entier à cet impact dans notre « Rapport de développement durable 2022 ».

Nous considérons que l'inclusion financière doit se concentrer sur trois moteurs principaux :

- Culture et éducation financières
- Services bancaires accessibles et abordables
- Prévention et lutte contre la pauvreté.

Nous prévoyons de structurer les indicateurs de performance en trois catégories :

- **Indicateur d'accès** : il révèle comment des groupes cibles spécifiques, classés par âge, sexe ou désavantage, ont accès à la culture financière et aux services/infrastructures bancaires. Quelques exemples de l'« accès aux services bancaires » et de l'« accès à l'éducation » sont présentés dans notre « Rapport de développement durable 2022 » aux pages 47 et 50.
- **Indicateur d'accessibilité** : il présente l'accessibilité des services bancaires pour les groupes cibles les plus vulnérables, tels que les enfants, les personnes âgées et les clients ayant besoin d'une assistance spécifique. Il est principalement exprimé par les frais. Quelques exemples de « services bancaires abordables », d'« Accès abordable au logement » et d'« Accès abordable aux produits d'investissement et aux investissements socialement responsables » sont présentés dans notre « Rapport de développement durable 2022 » aux pages 48 à 49.

Voir le chapitre « Risques ESG » (pages 155-158) de notre Rapport ESG Pilier III de l'ABE

Voir le chapitre « Inclusion financière » (pages 54-57) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Accès aux services bancaires » (page 47) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Accès à l'éducation » (page 50) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir les chapitres « Services bancaires abordables », « Accès abordable au logement » et « Accès abordable aux produits d'investissement et aux investissements socialement responsables » (pages 48-49) de Rapport de développement durable 2022

Principe 2 : Impact et définition d'objectifs

– **Indicateur d'utilisation** : il montre l'efficacité de l'utilisation des services bancaires pour certains groupes cibles. Il est exprimé en solde d'épargne moyen ou en nombre de transactions.

Une analyse plus approfondie de l'inclusion financière sera effectuée au cours de la période de référence des 12 prochains mois.

RÉSUMÉ DE L'AUTO-ÉVALUATION :

Parmi les éléments suivants de l'analyse d'impact, quels sont ceux que votre banque a réalisés afin d'identifier les domaines dans lesquels elle a les impacts positifs et négatifs (potentiels) les plus importants ?

Scope°:	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non
Composition du portefeuille :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non
Contexte :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non
Mesure de la performance :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non

Quels sont les domaines d'impact les plus significatifs que vous avez identifiés pour votre banque à la suite de l'analyse d'impact ?

Atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, efficacité des ressources et économie circulaire, biodiversité, **santé et inclusion financières**, droits de l'homme, égalité des sexes, emploi décent, eau, pollution, autres : veuillez préciser

Les données utilisées et divulguées dans l'analyse d'impact sont-elles récentes ?

- Jusqu'à 6 mois avant la publication
- Jusqu'à 12 mois avant la publication
- Jusqu'à 18 mois avant la publication
- Plus de 18 mois avant la publication

Champ de texte libre pour décrire les défis potentiels, les aspects non couverts par ce qui précède, etc : (facultatif)

Principe 2 : Impact et définition d'objectifs

2.2 Définition d'objectifs (étape clé 2)

Montrez que votre banque a fixé et publié un minimum de deux objectifs portant sur au moins deux domaines différents ayant l'impact le plus significatif que vous avez identifiés dans votre analyse d'impact.

Les objectifs doivent être spécifiques, mesurables (qualitatifs ou quantitatifs), atteignables, réalistes et temporels (SMART). Veuillez communiquer les éléments suivants de la définition d'objectifs (a-d), pour chaque objectif séparément :

- a. Alignement** : quels cadres politiques internationaux, nationaux ou régionaux visant à être alignés avec le portefeuille de votre banque avez-vous identifiés comme pertinents ?
Montrer que les indicateurs et les objectifs sélectionnés sont liés aux Objectifs de Développement Durable appropriés, aux objectifs de l'Accord de Paris et à d'autres cadres internationaux, nationaux ou régionaux pertinents, et qu'ils favorisent l'alignement sur ces objectifs et une plus grande contribution à ceux-ci.
Vous pouvez vous appuyer sur les éléments contextuels du point 2.1.

Changement climatique

Nous avons pris en compte les cadres politiques suivants dans notre approche afin de les aligner sur nos objectifs et nos indicateurs :

- Les objectifs de l'Accord de Paris en limitant la température bien en dessous de 2 degrés, de préférence à 1,5 degré, en réduisant nos émissions de GES financées.
- Les lignes directrices de l'UNEP FI pour la définition d'objectifs climatiques pour les banques ont été prises en considération pour la définition de notre engagement en vue d'atteindre la neutralité carbone par le biais de notre adhésion à la Net-Zero Banking Alliance (NZBA).
- La méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) a été appliquée à notre portefeuille d'obligations d'entreprise, d'actions d'entreprise, de prêts hypothécaires résidentiels et de prêts aux entreprises pour calculer les émissions de GES financées. Nous étendrons progressivement le calcul aux émissions du Scope 3 financées de nos contreparties. La méthodologie permet également de mesurer l'amélioration de la qualité des données au fil des ans (note de qualité des données)
- Afin d'appliquer des trajectoires de transition sectorielles scientifiques aux obligations et aux actions d'entreprise, nous prenons en compte le cadre de la 'Transition Pathway Initiative (TPI) qui se réfère aux trajectoires de transition de 1,5 et 2 degrés établies par l'Agence internationale de l'énergie (AIE).
- Nous utilisons le taux de décarbonation du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) pour le secteur immobilier luxembourgeois et l'appliquons à notre portefeuille. Ce taux correspond à une réduction de 64 % entre 2005 et 2030. Nous contribuons également aux objectifs définis dans le Plan national de Développement Durable (PNDD) du Luxembourg.
- L'ambition de la loi européenne sur le climat est d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et de réduire les émissions de GES d'au moins 55 % en 2030. En devenant membre de la NZBA, nous nous sommes engagés à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.
- L'Objectif de Développement Durable no 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » va de pair avec notre démarche visant à atteindre la neutralité carbone en 2050.

Inclusion financière

- Nous favorisons l'éducation financière et l'accès à nos services financiers pour tous en soutenant les Objectifs de Développement Durable no 1 « Pas de pauvreté », no 4 « Éducation de qualité », no 9 « Industrie, innovation et infrastructure » et no 10 « Inégalités réduites ».

Voir le chapitre « Nos objectifs climatiques » (page 10) de notre rapport « Climate Target Report 2022 »

Voir le chapitre « Notre stratégie ESG et notre modèle d'affaires » (page 9) de notre Rapport de développement durable 2022

Principe 2 : Impact et définition d'objectifs

b. Base de référence : Avez-vous déterminé une base de référence pour les indicateurs sélectionnés et évalué le niveau actuel d'alignement ? Veuillez indiquer les indicateurs utilisés ainsi que l'année de la base de référence.

Vous pouvez vous appuyer sur la mesure de la performance entreprise au point 2.1 pour déterminer la base de référence de votre objectif.

Un ensemble d'indicateurs a été développé pour l'atténuation du changement climatique ainsi que la santé et l'inclusion financières afin de guider et d'accompagner les banques dans la définition de leurs objectifs et dans leur mise en œuvre. Un aperçu des indicateurs figure à l'Annexe de ce modèle.

Si votre banque a fait de l'atténuation du changement climatique et/ou de la santé et de l'inclusion financières l'un de ses domaines d'impact les plus significatifs, il est fortement recommandé de rendre compte des indicateurs figurant à l'annexe, à l'aide d'un tableau récapitulatif tel que celui présenté ci-dessous, comprenant le domaine d'impact, tous les indicateurs pertinents et les codes d'indicateurs correspondants :

Si vous avez identifié d'autres indicateurs et/ou des indicateurs supplémentaires pertinents pour déterminer la base de référence et évaluer le niveau d'alignement sur les objectifs axés sur l'impact, veuillez les indiquer.

Changement climatique

Nous avons comparé les émissions de GES financées de 2022 de notre portefeuille d'obligations et d'actions d'entreprise ainsi que de notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels avec l'empreinte carbone de nos activités bancaires en 2021. Étant donné que le périmètre de calcul des GES a augmenté en 2022 et couvre désormais 96 % des expositions ayant un impact sur le climat, nous utiliserons 2022 comme année de référence pour nos trajectoires de transition à partir de 2022. Pour plus de détails sur le niveau actuel d'alignement, voir notre rapport « Climate Target Report 2022 » aux pages 17 à 22.

Le tableau ci-dessous montre si les pratiques de Spuerkeess sont alignées sur les exigences de l'UNEP FI figurant à l'annexe du rapport d'avancement.

Domaine d'impact	Code de l'indicateur	Réponse
Atténuation du changement climatique	A.1.1	Oui - Voir le rapport « Climate Target Report 2022 »
	A.1.2	Oui - Neutralité carbone d'ici à 2050 et voir les autres objectifs pour 2030 dans le tableau « Nos objectifs climatiques » dans notre rapport « Climate Target Report 2022 » à la page 10 - Année de référence : 2022 (rapport « Climate Target Report 2022 » à la page 17) - scénarios de l'AIE ainsi que le PNEC
	A.1.3	Oui
	A.1.4	Oui - <u>Prêts</u> : prêts résidentiels + prêts aux entreprises <u>Investissements</u> : obligations + actions d'entreprise
	A.1.5	Oui et en cours - Voir le tableau « Nos activités bancaires : produits et services » (page 12) de notre Rapport de développement durable 2022 et le tableau « Nos solutions bancaires bénéfiques pour l'environnement » pour le volume financier (pages 41-46)

Voir le chapitre « Évolution de l'empreinte carbone de nos activités bancaires » (page 33) de notre rapport « Net Zero Climate Target Report 2022 »

Principe 2 : Impact et définition d'objectifs

Domaine d'impact	Code de l'indicateur	Réponse	
	A.2.1	Oui - Actions d'entreprise, prêts aux entreprises (principalement au Luxembourg) et prêts hypothécaires résidentiels	Voir le chapitre « Évolution de l'empreinte carbone de nos activités bancaires » (page 33) de notre rapport « Net Zero Climate Target Report 2022 »
	A.2.2	Émissions de GES financées du Scope 3 : - Obligations d'entreprise : 1.046.375 tonnes de CO ₂ e - Prêts aux entreprises : 39.927 tonnes de CO ₂ e	
	A.2.3	Oui - Voir le tableau « Nos objectifs climatiques » (page 10) de notre rapport « Climate Target Report 2022 » - Secteurs couverts : pétrole et gaz, production d'électricité, automobile, compagnies aérien de transport de marchandises, compagnies aériennes de transport de passagers, prêts hypothécaires résidentiels	
	A.2.4	65 % (page 17 de notre rapport « Climate Target Report 2022 »)	
	A.3.1	Prêts : 23,60 % du financement annuel en faveur de la réduction des émissions de carbone dans le financement annuel total (page 11 du Rapport de développement durable 2022) - énergies renouvelables, mobilité électrique et prêts hypothécaires résidentiels (classes EPC A et B) Investissements : EUR 500 millions (obligations vertes - ICMA/CBI)	
	A.3.2	UR 24.549 millions (page 6 du rapport « Climate Target Report 2022 »)	
	A.4.1	Voir le tableau « Évolution de l'empreinte carbone de nos activités bancaires » (page 22 de notre rapport « Climate Target Report 2022 »)	
	A.4.2	L'indicateur n'est actuellement pas calculé	
<p>Inclusion financière Ce type d'informations concernant l'année de référence et l'alignement actuel n'est actuellement pas développé pour le domaine de l'« inclusion financière ». Cela sera fait au cours de l'année 2023.</p>			

Principe 2 : Impact et définition d'objectifs

c. Objectifs SMART (y compris les indicateurs clés de performance) : Veuillez indiquer les objectifs pour votre premier et deuxième domaines d'impact les plus significatifs, s'ils sont déjà en place (ainsi que d'autres domaines d'impact, s'ils sont en place). Quels sont les indicateurs clés de performance que vous utilisez pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif ? Veuillez préciser.

Changement climatique

Nous avons fixé des objectifs spécifiques pour notre portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprise ainsi que pour notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels. Vous trouverez ci-dessous un tableau résumant les objectifs. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à notre rapport « Climate Target Report 2022 ».

Secteurs d'activité de Spuerkeess ayant un impact sur le climat	Indicateur	Base de référence 2022	Objectif 2030	
		Valeur	Valeur	Scénario
Portefeuille d'obligations d'entreprise				
 Pétrole et gaz	gCO ₂ e/MJ	69,66	49,73	IEA 2°C
 Production d'électricité	gCO ₂ e/Mwh	0,15	0,06	IEA 1,5°C
 Automobile	gCO ₂ ekm	129,60	80,91	IEA 2°C
Portefeuille d'actions d'entreprise				
 Compagnies aériennes de transport de fret	gCO ₂ e/RTK	463,00	370,00	IEA 1,5°C
 Compagnies aériennes de transport de passagers	gCO ₂ e/RTK	1.052,00	616,00	IEA 1,5°C
Prêts hypothécaires résidentiels				
 Prêts hypothécaires	kgCO ₂ e/m ²	50,25	24,10	NECP

Inclusion financière

Nous souhaitons développer des objectifs autour du thème de l'inclusion financière au cours de l'année 2023.

Nos initiatives actuelles en matière d'éducation financière couvrent un large éventail de sujets et s'adressent à notre public dès le plus jeune âge afin de créer un point d'entrée équitable pour chaque enfant, quel que soit son milieu socio-économique.

Cela nous permet de remédier à l'inégalité en matière d'éducation financière chez les jeunes en intégrant le sujet dans les programmes scolaires généraux, comme la manière d'économiser de l'argent ou de gérer un petit budget.

Nos objectifs sont les suivants :

- informer et sensibiliser à l'importance d'une bonne gestion financière, ce qui aura un impact croissant sur les projets futurs ; et
- donner aux différents groupes d'âge la possibilité de faire des choix éclairés en matière de produits bancaires en libre-service et transmettre les compétences nécessaires pour permettre aux clients de comprendre et de gérer leurs finances et de se préparer aux prochaines étapes de leur cycle de vie.

Voir le chapitre « Nos objectifs climatiques » (page 10) de notre rapport « Net Zero Climate Target Report 2022 »

Voir le chapitre « Inclusion financière » (pages 54-55) de notre Rapport de développement durable 2022

Principe 2 : Impact et définition d'objectifs

d. Plan d'action : quelles actions, y compris les étapes, avez-vous définies pour atteindre les objectifs définis ? Veuillez préciser.

Veuillez également montrer que votre banque a analysé et reconnu les impacts indirects significatifs (potentiels) des objectifs définis dans le domaine d'impact ou sur d'autres domaines d'impact et qu'elle a défini des actions pertinentes pour éviter, atténuer ou compenser les impacts négatifs potentiels.

Changement climatique

Secteurs d'activité de Spuerkeess ayant un impact sur le climat	Indicateur	Base de référence 2022	Objectif 2030		Mesures à prendre
		Valeur	Valeur	Scénario	
Portefeuille d'obligations d'entreprise					
 Pétrole et gaz	gCO ₂ e/MJ	69,66	49,73	AIE 2°C	Désinvestissement partiel et réinvestissement de 100 % des obligations arrivées à échéance dans des entreprises de premier plan
 Production d'électricité	gCO ₂ e/Mwh	0,15	0,06	AIE 1,5°C	Investir dans des entreprises de premier plan
 Automobile	gCO ₂ e/km	129,60	80,91	AIE 2°C	Désinvestissement partiel et réinvestissement de 100 % des obligations arrivées à échéance dans des entreprises de premier plan
Portefeuille d'actions d'entreprise					
 Compagnies aériennes de transport de fret	gCO ₂ e/TKT	463,00	370,00	AIE 1,5°C	Utilisation de kérosène durable, investissement dans une nouvelle flotte (Boeing 777 remplaçant le 747)
 Compagnies aériennes de transport de passagers	gCO ₂ e/TKT	1.052,00	616,00	AIE 1,5°C	Utilisation de kérosène durable, investissement dans une nouvelle flotte, etc.
Prêts hypothécaires résidentiels					
 Prêts hypothécaires	kgCO ₂ e/m ²	50,25	24,10	PNEC	Collecte des CPE des clients, efforts de rénovation pour améliorer le CPE moyen, etc.
Autres engagements					
 Propres activités	tCO ₂ e/ETP	1,17	1,05		Efforts de digitalisation, introduction de nouvelles mesures de maîtrise des coûts énergétiques et les projets innovants, etc.

Voir le chapitre « Nos objectifs climatiques » (page 10) de notre rapport « Net Zero Climate Target Report 2022 »

Voir le chapitre « Inclusion financière » (pages 54-55) de notre Rapport de développement durable 2022

Un plan (d'action) de transition détaillé doit être élaboré au quatrième trimestre 2023 (et sera publié en avril 2024). Pour le moment, nous fournissons pour chaque objectif dans le tableau ci-dessus une indication des mesures spécifiques qui doivent être envisagées pour atteindre les objectifs. Le tableau présente un résumé du plan d'action.

Veuillez vous référer à notre rapport « Climate Target Report 2022 » (pages 17-22) pour plus de détails sur les mesures qui seront appliquées afin d'atteindre les objectifs.

Inclusion financière

Nous visons à développer un plan d'action concret autour du thème de l'inclusion financière au cours de l'année 2023, lorsque la base de référence et les objectifs SMART concrets seront définis.

* Sur la base des prévisions d'intensité carbone réalisées par TPI sur des entreprises individuelles, nous avons considéré que certains secteurs ne pourraient pas suivre la trajectoire de transition d'une hausse de 1,5 °C. Pour ces raisons, nous avons choisi la trajectoire de transition d'une hausse de 2 °C pour les secteurs du pétrole et du gaz ainsi que de l'automobile.

** ETP : Équivalent temps plein

Principe 2 : Impact et définition d'objectifs

RÉSUMÉ DE L'AUTO-ÉVALUATION		
Parmi les éléments suivants de la définition d'objectifs conformément aux exigences des PRB, quels sont ceux que votre banque a évalués ou est en train d'évaluer pour votre...		
	... premier domaine où l'impact est le plus significatif : Changement climatique	... deuxième domaine où l'impact est le plus significatif : Inclusion financière
Alignement	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non
Base de référence	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non
Objectifs SMART	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non
Plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non

Principe 2 : Impact et définition d'objectifs

2.3 Mise en œuvre et suivi des objectifs (étape clé 2)

Pour chaque objectif séparément :

Montrez que votre banque a mis en œuvre les actions qu'elle avait préalablement définies pour atteindre l'objectif défini.

Rendez compte des progrès accomplis par votre banque depuis le dernier rapport en vue d'atteindre chacun des objectifs définis et de l'impact de ces progrès, en utilisant les indicateurs et les indicateurs clés de performance que vous avez définis au point 2.2 pour suivre les progrès accomplis.

Ou, en cas de modification des plans de mise en œuvre (uniquement pour le deuxième rapport et les rapports suivants) : décrire les modifications potentielles (modifications des domaines d'impact prioritaires, modifications des indicateurs, accélération/révision des objectifs, introduction de nouvelles étapes ou révision des plans d'action) et expliquer pourquoi ces modifications sont devenues nécessaires.

Nos principaux domaines d'impact sont le « changement climatique » et l'« inclusion financière », et nous nous concentrons donc sur ces deux sujets pour définir et suivre des objectifs SMART concrets.

Les objectifs que nous avons définis jusqu'à présent sont de nature plus générale. Parmi ces objectifs, les suivants ont été atteints en 2022 :

Changement climatique

- Définir et mettre en place un plan de transition pour décarboner progressivement notre bilan ;
- Faire évoluer la méthodologie et le périmètre de la définition des objectifs :
 - i) élargir la couverture des émissions de GES financés calculées (prêts aux entreprises et aux PME) à davantage de classe d'actifs, conformément à la méthodologie du PCAF, afin de couvrir la totalité des expositions ayant un impact sur le climat ;
 - ii) dialoguer avec les entreprises sensibles au climat parmi nos clients et nos participations stratégiques pour définir des voies de transition vers la neutralité carbone.

Inclusion financière

- Sensibiliser les enfants et les étudiants en organisant une série d'événements et de campagnes par le biais des différents canaux de communication permettant d'atteindre ce public.

Les objectifs suivants ont été partiellement ou pas encore atteints en 2022 :

- Faire évoluer la méthodologie et le périmètre de définition des objectifs : étendre l'analyse d'impact aux expositions sur les institutions financières et couvrir les actifs sous gestion pour nos clients et investisseurs. L'analyse d'impact sera réalisée en 2023.
- Continuer à développer la matrice de double matérialité sectorielle et l'appliquer aux principales expositions de notre bilan, nous nous efforçons d'ajouter au moins un nouveau domaine d'impact significatif, outre l'impact du changement climatique, à notre cadre de mesure et de suivi. La double analyse de matérialité est reportée à 2023.
- Risques physiques : développement d'une méthodologie permettant d'évaluer l'impact financier des inondations et des sécheresses sur notre portefeuille de prêts. Objectif partiellement atteint : le projet a permis de développer une méthodologie pour l'évaluation des impacts financiers des inondations.

Nous avons défini pour la première fois des objectifs SMART pour le « changement climatique » dans notre rapport « Climate Target Report 2022 ».

Au cours des 12 prochains mois, nous nous concentrerons sur la mise en œuvre et la définition d'objectifs SMART pour le deuxième domaine d'impact, l'inclusion financière.

Principe 3 : Clients



Nous travaillerons de manière responsable avec nos clients pour encourager les pratiques durables et favoriser les activités économiques qui créent une prospérité partagée pour les générations actuelles et futures.

3.1 Engagement des clients

Votre banque a-t-elle mis en place une politique ou un processus d'engagement avec les clients pour encourager des pratiques durables ?

Oui En cours Non

Votre banque a-t-elle une politique pour les secteurs dans lesquels vous avez identifié les impacts négatifs (potentiels) les plus significatifs ?

Oui En cours Non

Décrivez comment votre banque a collaboré et/ou envisage de collaborer avec ses clients pour encourager les pratiques durables et permettre des activités économiques durables). Cela doit comprendre des informations sur les politiques pertinentes, les actions planifiées/mises en œuvre pour soutenir la transition des clients, des indicateurs sélectionnés sur l'engagement des clients et, dans la mesure du possible, les impacts obtenus.

Ces mesures doivent être fondées sur l'analyse d'impact, la définition d'objectifs et les plans d'action mis en place par la banque (voir Principe 2) et être conformes à ces derniers.

Dans le cadre de notre plan stratégique « Spuerkeess 2025 », nous avons choisi d'adopter une approche de « Facilitateur de la transition », dont l'objectif est de sensibiliser nos clients (prêteurs et investisseurs) et d'accompagner les acteurs économiques pour les aider à évoluer vers une économie durable, tout en montrant une compréhension des enjeux sectoriels et sociodémographiques.

Nous appliquons une politique de traitement des exclusions et des controverses (page 51 de notre Rapport de développement durable 2022) depuis 2022 qui s'applique aux actifs sous gestion et aux services de conseil. D'autres politiques comme la « Politique responsable en matière de crédits et d'investissements » (page 52 de notre Rapport de développement durable 2022), la politique de « Publicité et marketing équitables » à la page 52 de notre Rapport de développement durable 2022) sont en cours de validation et seront publiées sur notre site Internet à la fin du deuxième trimestre 2023.

Nous développons la conscience ESG de nos commerciaux qui sont régulièrement formés aux aspects ESG de leur activité et des produits, et nous mettons en œuvre les outils qui aident les clients à faire des choix délibérés en investissant dans des produits durables.

Nous avons créé une équipe dédiée à l'innovation et au développement de produits pour nos clients particuliers et professionnels. Notre ambition est de développer davantage la dimension ESG dans nos solutions.

Nous incitons nos clients à entreprendre des rénovations dans leur logement afin d'améliorer leur classe de performance énergétique et nous avons introduit une incitation écologique qui récompense nos clients qui ont entrepris des rénovations économes en énergie en améliorant leur classe de performance énergétique de deux catégories.

En outre, nous nous engageons auprès de nos parties prenantes (secteur de l'aviation et de l'électricité) ainsi qu'auprès de nos clients professionnels (10 principaux clients issus des secteurs ayant l'intensité climatique la plus élevée) afin de les accompagner dans leur transition durable et dans la réduction de leurs émissions de GES.

Voir le chapitre « Notre ambition » (page 8) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « L'empreinte carbone de nos activités bancaires » (pages 35-36) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Nos solutions bancaires bénéfiques pour l'environnement » (pages 41-46) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Nos activités bancaires » (page 34) de notre Rapport de développement durable 2022

Principe 3 : Clients

Nous nous concentrons sur le financement de projets durables pour les entreprises et les PME, les innovations vertes ainsi que les projets énergétiques propres et efficaces en comptant les projets ayant des objectifs climatiques tels que les projets photovoltaïques et solaires, les éoliennes ou les solutions de mobilité verte, pour lesquels nous appliquons des conditions préférentielles. Nous évaluons ces types de projets à l'aide d'un outil mis au point par la Banque européenne d'investissement (BEI), appelé « Green Eligibility Checker » (plus d'informations à la page 43 de notre Rapport de développement durable 2022).

De plus amples détails sur les initiatives prises à des fins éducatives ainsi que sur la promotion des meilleures pratiques en matière de responsabilité d'entreprise et de finance durable au sein de notre écosystème de parties prenantes sont disponibles aux pages 54-55 de notre Rapport de développement durable 2022.

Vous trouverez plus de détails sur nos solutions bancaires bénéfiques pour l'environnement et la société à la question suivante.

Voir le chapitre « Politique de traitement des exclusions et des controverses » (page 51) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Politique responsable en matière de crédits et d'investissements » (page 52) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Politique de publicité et de marketing équitables » (page 52) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Inclusion financière » (pages 54-55) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir notre Rapport ESG Pilier III de l'ABE (pages 141-143)

Principe 3 : Clients

3.2 Opportunités commerciales

Décrivez les opportunités commerciales stratégiques liées à l'augmentation des impacts positifs et à la réduction des impacts négatifs que votre banque a identifiées et/ou la manière dont vous avez travaillé sur ces opportunités au cours de la période couverte par le rapport. Fournissez des informations sur les produits et services existants, les produits durables développés en termes de valeur (USD ou monnaie locale) et/ou en % de votre portefeuille, et sur les ODD ou les domaines d'impact sur lesquels vous vous efforcez d'avoir un impact positif (par ex. prêts hypothécaires verts - obligations climatiques, sociales - inclusion financière, etc.)

Un résumé de nos produits et services ayant une contribution particulière à la durabilité figure à la page 12 de notre Rapport de développement durable 2022.

Grâce à nos produits et services durables bénéfiques pour l'environnement et la société, nous créons des opportunités commerciales stratégiques liées à l'augmentation des impacts positifs et à la réduction des impacts négatifs. Une liste exhaustive ainsi que des détails supplémentaires sur nos solutions bancaires bénéfiques pour l'environnement (pages 41 et 46 de notre Rapport de développement durable 2022) et pour la société (pages 47-50 de notre Rapport de développement durable 2022) sont disponibles dans notre « Rapport de développement durable 2022 ». Des informations sur les produits durables développés en termes de valeur, comme le montant accordé en nombre et en EUR millions, sont également disponibles dans notre « Rapport de développement durable 2022 ».

À partir de 2022, notre chaîne de valeur, présentée à la page 10 de notre « Rapport de développement durable 2022 », indique pour quels Objectifs de Développement Durable (ODD) nous nous efforçons de créer un impact positif ou de réduire l'impact négatif.

Voir le chapitre « Nos activités bancaires : produits et services » (page 12) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Nos solutions bancaires bénéfiques pour l'environnement » (pages 41-46) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Nos solutions bancaires bénéfiques pour la société » (pages 47-50) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Notre chaîne de valeur et notre stratégie ESG » (page 10) de notre Rapport de développement durable 2022

Principe 4 : Parties prenantes



Nous nous efforcerons de consulter, de dialoguer et d'établir des partenariats avec les parties prenantes concernées, de manière proactive et responsable, afin d'atteindre les objectifs de la société.

4.1 Identification et consultation des parties prenantes

Votre banque dispose-t-elle d'un processus permettant d'identifier et de consulter régulièrement les parties prenantes (ou les groupes de parties prenantes) que vous avez identifiées comme pertinentes dans le cadre de l'analyse d'impact et du processus de définition des objectifs, et avec qui vous pouvez dialoguer, collaborer et établir des partenariats ?

Oui En cours Non

Veuillez décrire les parties prenantes (ou groupes/types de parties prenantes) que vous avez identifiées et consultées, et avec qui vous avez dialogué, collaboré ou établi un partenariat dans le but de mettre en œuvre les Principes et d'améliorer l'impact de votre banque. Il s'agit d'une vue d'ensemble de la manière dont votre banque a identifié les parties prenantes concernées, les sujets abordés et les résultats obtenus, et de la manière dont elles ont été prises en compte dans le processus de planification des actions.

Nous échangeons avec les parties prenantes suivantes dans un but précis afin d'obtenir les résultats convenus :

- État du Luxembourg
- Personnel
- Clients
- Fournisseurs
- Participations
- Industries
- Science et ONG (partenaires opérationnels et sociaux)

Pour plus de détails sur la manière dont nous avons identifié les parties prenantes concernées (flux d'engagement entrant), les sujets abordés (intérêts et préoccupations), les résultats obtenus (flux d'engagement sortant) et la manière dont elles ont été prises en compte dans notre processus de planification des actions, voir le tableau à la page 14 de notre « Rapport de développement durable 2022 ».

Voir le chapitre « Nos parties prenantes » (page 14) de notre Rapport de développement durable 2022

Principe 5 : Gouvernance & culture



Nous mettrons en œuvre notre engagement envers ces Principes par le biais d'une gouvernance efficace et une culture de banque responsable

5.1 Structure de gouvernance pour la mise en œuvre des Principes

Votre banque a-t-elle mis en place un système de gouvernance qui intègre les PRB ?

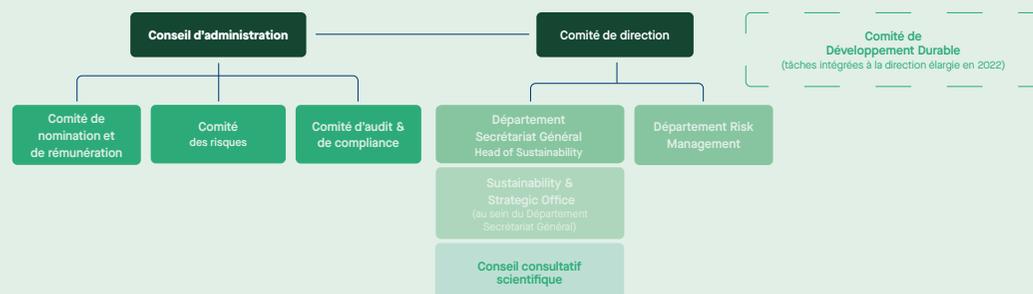
Oui En cours Non

Veillez décrire les structures de gouvernance, les politiques et les procédures pertinentes que votre banque a mises en place/prévoit de mettre en place pour gérer les impacts positifs et négatifs significatifs (potentiels) et soutenir la mise en œuvre effective des Principes. Il s'agit notamment d'informations sur :

- le comité responsable de la stratégie en matière de durabilité ainsi que de l'approbation et du suivi des objectifs (y compris des informations sur la plus haute instance de gouvernance auxquels les PRB sont soumis) ;
- la présidence du comité et sur la procédure et la fréquence auxquelles le conseil d'administration supervise la mise en œuvre des PRB (y compris les mesures correctives à prendre si les objectifs ou les étapes ne sont pas atteints ou si des impacts négatifs inattendus sont identifiés) ; et
- des pratiques de rémunération liées à des objectifs de durabilité.

Vous trouverez la liste exhaustive de l'ensemble des politiques de durabilité mises en place par Spuerkeess à la page 64 du « Rapport de développement durable 2022 ».

Le Conseil d'administration, le Comité de direction et la Direction élargie participent à la définition et au suivi de la stratégie de durabilité. La structure de gouvernance de nos principaux comités et départements, impliqués dans les questions ESG, est la suivante :



Les responsabilités relatives aux thématiques ESG, notamment la mise en œuvre des Principes, ont été confiées à la CEO et Présidente du Comité de direction.

En 2022, le Comité de direction a accordé un pouvoir de décision sur les questions liées à la durabilité et au climat à la Direction élargie nouvellement créée. La Direction élargie reprend donc les responsabilités du Comité de Développement Durable qui a été supprimé en 2022. La Direction élargie travaille en étroite collaboration avec le Département Secrétariat Général de la Banque et le Head of Sustainability, qui lui communiquent les informations et les rapports nécessaires.

Notre politique de rémunération ne contient pas de critères quantitatifs ni d'aspects ESG.

Voir le chapitre « Politiques de durabilité » (page 64) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Gouvernance et organisation » (pages 17-19) de notre Rapport de développement durable 2022

Principe 5 : Gouvernance & culture

5.2 Promouvoir une culture de banque responsable :

Décrivez les initiatives et les mesures prises par votre banque pour promouvoir une culture de banque responsable parmi ses collaborateurs (par ex. le développement des compétences, l'apprentissage en ligne, les formations sur la durabilité pour les conseillers à la clientèle, l'inclusion dans les structures de rémunération, la gestion des performances et la communication sur le leadership, entre autres).

Nous avons déjà proposé des formations générales sur la durabilité à nos collaborateurs par le passé et nous développons actuellement un programme d'apprentissage sur la durabilité qui sera mis en œuvre en 2023 et déployé de façon continue.

En outre, un podcast intitulé « Evergreens by Spuerkeess » a été créé afin d'échanger avec les acteurs économiques sur la durabilité, la technologie et l'avenir de la banque et de la finance.

Nous mettons actuellement en œuvre un programme de gestion des talents visant à développer de façon continue les compétences techniques, transversales et de leadership, à faciliter la planification de la succession des postes clés au sein de la Banque et à identifier les talents prometteurs. Nous disposons d'une page interne dédiée à la durabilité, accessible à tous les collaborateurs. Les collaborateurs peuvent consulter tous les termes spécifiques liés à l'ESG dans un dictionnaire, ainsi que les actualités récentes en matière d'ESG. Ils reçoivent également chaque mois des conseils en matière de durabilité afin de les sensibiliser à la réduction de notre empreinte carbone.

Nous avons donné à nos employés la possibilité de travailler en étroite collaboration et sur une base volontaire sur des sujets ESG. Les « conseillers ESG » se réunissent régulièrement avec le « Strategic and Sustainability Office » pour échanger sur des sujets ESG importants et pour être informés de tous les projets ESG de Spuerkeess. Ils peuvent contribuer aux différents projets en proposant de nouvelles idées et en faisant bénéficier le « Strategic and Sustainability Office » de leur expertise.

Voir le chapitre « Santé et bien-être » (pages 23-24) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Inclusion financière » (pages 54-55) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Leadership et talents futurs » (page 27) de notre Rapport de développement durable 2022

Principe 5 : Gouvernance & culture

5.3 Politiques et procédures de due diligence

Votre banque a-t-elle mis en place des politiques qui traitent des risques environnementaux et sociaux au sein de votre portefeuille ? Veuillez préciser.

Veuillez décrire les processus de due diligence mis en place par votre banque pour identifier et gérer les risques environnementaux et sociaux associés à votre portefeuille. Il peut s'agir d'aspects tels que l'identification des risques importants/significatifs, l'atténuation des risques environnementaux et sociaux et la définition de plans d'action, le suivi et l'établissement de rapports sur les risques et tout mécanisme de réclamation existant, ainsi que les structures de gouvernance que vous avez mises en place pour superviser ces risques.

Dans notre rapport « Climate Target Report » nous avons calculé nos émissions financées pour chaque secteur ayant un impact sur le climat et défini des objectifs scientifiques pour ceux à forte intensité climatique. Un plan d'action a également été mis en place, comme le désinvestissement des entreprises les moins performantes sur le plan climatique et l'investissement dans les entreprises les plus performantes, ou l'augmentation du financement des CPE A et B des prêts hypothécaires. Nous échangeons également avec nos parties prenantes et nos partenaires stratégiques afin d'accompagner nos clients dans la transition vers un monde et une économie plus durables, par exemple en promouvant la rénovation des bâtiments résidentiels et en nous engageant auprès des PME et des entreprises.

Investissements

Nous disposons d'une politique de traitement des exclusions et des controverses ESG, qui définit une liste de secteurs à haut risque climatique que nous excluons de nos financements et investissements, ainsi que le processus d'exclusion basé sur les controverses liées au Pacte mondial des Nations Unies.

Nous appliquons ces règles non seulement à nos propres investissements, mais aussi aux actifs gérés pour nos clients. Les controverses persistantes graves ou très graves liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, ainsi que le non-respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNG) peuvent entraîner l'exclusion d'une entreprise. Cette politique reflète notre intention de prendre des mesures pour limiter le réchauffement climatique, mais aussi d'agir en faveur d'un monde plus socialement responsable, où les droits de l'homme doivent être respectés. Un aperçu des critères d'identification de nos restrictions et controverses figure à la page 51 de notre « Rapport de développement durable 2022 ».

Prêts

Dans le cadre de notre processus de gestion et d'atténuation des risques environnementaux et sociaux, nous envisageons d'inclure, dans un avenir proche, plusieurs éléments durables dans notre processus d'évaluation au moment de la création et pendant le cycle de vie des logements financés. Ces éléments peuvent être associés à des informations dérivées du certificat de performance énergétique telles que les émissions de CO2, la localisation du logement qui peut être situé dans une zone inondable et un score de mobilité douce qui indique si l'actif financé est situé à proximité des ressources de la vie quotidienne (école primaire, supermarché, transports en commun, etc.).

Voir le chapitre « Politiques de durabilité » (page 64) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Nos solutions bancaires bénéfiques pour la société » (pages 47-50) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Notre cadre de durabilité pour nos solutions commerciales » (pages 51-53) de notre Rapport de développement durable 2022

Voir le chapitre « Nos objectifs climatiques » (page 10) de notre rapport « Net Zero Climate Target Report 2022 »

Voir le chapitre « Sélection des critères de référence pour les trajectoires de transition » (pages 16-23) de notre rapport « Net Zero Climate Target Report 2022 »

RÉSUMÉ DE L'AUTO-ÉVALUATION

La CEO ou d'autres membres de la direction exercent-ils un contrôle régulier sur la mise en œuvre des Principes dans le cadre du système de gouvernance de la banque ?

Oui Non

Le système de gouvernance prévoit-il des structures pour superviser la mise en œuvre des PRB (par ex. y compris l'analyse d'impact et la définition d'objectifs, les actions visant à atteindre ces objectifs et les processus de mesures correctives si les objectifs ou les étapes ne sont pas atteints ou si des impacts négatifs inattendus sont identifiés) ?

Oui Non

Votre banque a-t-elle mis en place des mesures pour promouvoir une culture de la durabilité parmi les collaborateurs (comme décrit au point 5.2) ?

Oui En cours Non

Principe 6 : **Transparence et responsabilité**



Nous examinerons périodiquement notre mise en œuvre individuelle et collective de ces principes et ferons preuve de transparence et de responsabilité quant à nos impacts positifs et négatifs et à notre contribution aux objectifs de la société.

6.1 Vérification

Les informations publiées sur vos engagements relatifs aux PRB ont-elles été vérifiées par un organe de vérification indépendant ?

Oui Partiellement Non

Le cas échéant, veuillez inclure le lien ou la description de la déclaration d'assurance.

La déclaration d'assurance a été réalisée par Forethix et figure à la page 73 du « Rapport de développement durable 2022 » de Spuerkeess.

Voir le chapitre « Index des Principes pour une banque responsable » (page 73) de notre Rapport de développement durable 2022

6.2 Rapports sur d'autres cadres

Votre banque publie-t-elle des informations en matière de durabilité au titre de l'une des normes ou de l'un des cadres énumérés ci-dessous ?

GRI
 SASB
 CDP
 Normes relatives à la publication d'informations en matière de durabilité de l'IFRS (à publier)
 TCFD
 Other:

Nous avons rejoint la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) en octobre 2021 et nous nous sommes engagés à faire évoluer nos émissions de GES liées à nos propres activités et les émissions de GES attribuables à nos portefeuilles de prêts et d'investissements afin de nous aligner sur les trajectoires en vue d'atteindre la neutralité nette d'ici à 2050 au plus tard.

La NZBA prend également partiellement en compte les exigences de la TCFD, telles que la nécessité de divulguer des mesures, et de définir et de contrôler la définition d'objectifs SMART dans le cadre du reporting sur le climat.

Nous publions également nos informations en matière de durabilité conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI), à l'article 8 du Règlement de l'UE sur la taxonomie, aux Principes des Nations Unies pour une banque responsable et aux méthodologies du PCAF pour nos émissions de GES financées.

6.3 Perspectives

Quelles sont les prochaines étapes que votre banque entreprendra au cours des 12 prochains mois (notamment en ce qui concerne l'analyse d'impact, la définition d'objectifs et la structure de gouvernance pour la mise en œuvre des PRB) ? Veuillez préciser brièvement.

Nous entreprendrons une nouvelle analyse de notre analyse d'impact et examinerons nos domaines d'impact positifs et négatifs actuels. Nous avons identifié l'« inclusion financière » comme notre deuxième domaine d'impact significatif et nous effectuerons une analyse plus approfondie sur ce sujet afin de comprendre l'impact positif et négatif sous-jacent. Étant donné que la qualité et la disponibilité des données s'amélioreront au fil du temps, nous visons à renforcer nos objectifs pour les deux domaines d'impact (changement climatique et inclusion financière) afin de nous aligner sur les trajectoires de neutralité carbone et les objectifs de l'Accord de Paris, et d'accompagner nos clients dans la transition verte.

Principe 6 : **Transparence et responsabilité**

6.4 Défis

Voici une brève section pour découvrir les défis auxquels votre banque est peut-être confrontée en ce qui concerne la mise en œuvre des Principes pour une banque responsable. Vos commentaires seront utiles pour contextualiser les progrès collectifs des banques signataires des PRB.

Quels sont les défis que vous avez choisi de relever en priorité lors de la mise en œuvre des Principes pour une banque responsable ? Veuillez choisir ce que vous considérez comme les trois principaux défis que votre banque souhaitait relever en priorité au cours des 12 derniers mois (question facultative).

Si vous le souhaitez, vous pouvez préciser les difficultés rencontrées et la manière dont vous y faites face :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Intégrer le suivi des PRB à la gouvernance | <input type="checkbox"/> Engagement des clients |
| <input type="checkbox"/> Accroître ou maintenir la dynamique de la banque | <input type="checkbox"/> Engagement des parties prenantes |
| <input type="checkbox"/> Démarrer : où commencer et sur quoi se concentrer au début | <input checked="" type="checkbox"/> Disponibilité des données |
| <input checked="" type="checkbox"/> Réaliser une analyse d'impact | <input checked="" type="checkbox"/> Qualité des données |
| <input type="checkbox"/> Évaluer les impacts environnementaux et sociaux négatifs | <input type="checkbox"/> Accès aux ressources |
| <input type="checkbox"/> Choisir la bonne méthodologie de mesure de la performance | <input type="checkbox"/> Reporting |
| <input type="checkbox"/> Définir des objectifs | <input type="checkbox"/> Vérification |
| <input type="checkbox"/> Autre : ... | <input type="checkbox"/> Priorité aux actions internes |

Si vous le souhaitez, vous pouvez préciser les difficultés rencontrées et la manière dont vous y faites face :

En général, les données relatives au climat ne sont pas encore entièrement disponibles aujourd'hui, ce qui rend très difficile le calcul de certains indicateurs requis tels que l'éligibilité à la taxonomie. Plusieurs facteurs externes, sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, pourraient avoir un impact significatif sur les émissions de GES financées de certains de nos portefeuilles par le biais d'un changement du facteur d'attribution du PCAF (encours/EVIC). Par exemple, l'EVIC de l'entreprise peut être affecté par une hausse ou une baisse du cours de son action, ce qui peut entraîner une baisse ou une hausse des émissions financées de notre côté, en raison d'une diminution ou d'une augmentation du facteur d'attribution du PCAF. Il en va de même pour les effets de change (c'est-à-dire EUR/USD, EUR/CHF, etc.), car nous devons les déclarer en EUR.

Néanmoins, la disponibilité et la qualité des données s'amélioreront au cours des prochaines années, à mesure que les données relatives au climat et aux facteurs ESG seront de plus en plus nombreuses dans le monde entier. En outre, notre dernière collaboration avec Greenomy permettra à nos clients professionnels basés au Luxembourg de fournir des rapports liés à la taxonomie de l'UE et à la CSRD, ainsi que d'améliorer leur durabilité globale. En conséquence, la qualité et la disponibilité des données s'amélioreront au fil du temps.

Photos : Spuerkeess-Service Marketing

adobe.stock (cover)

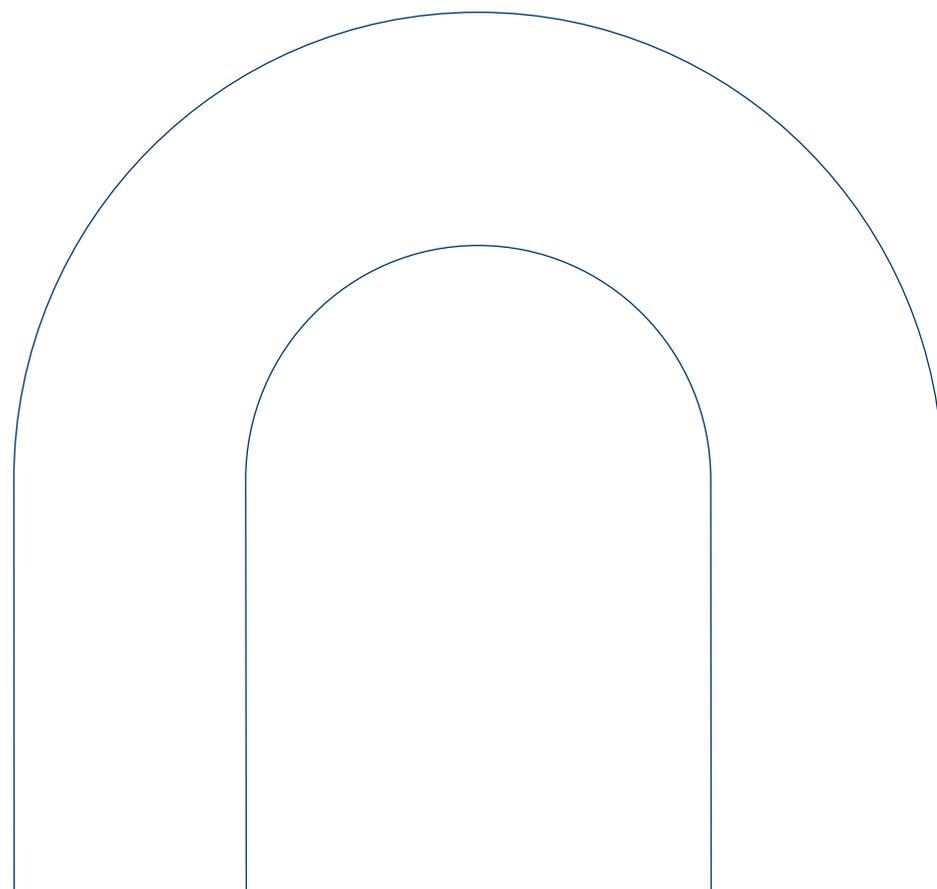
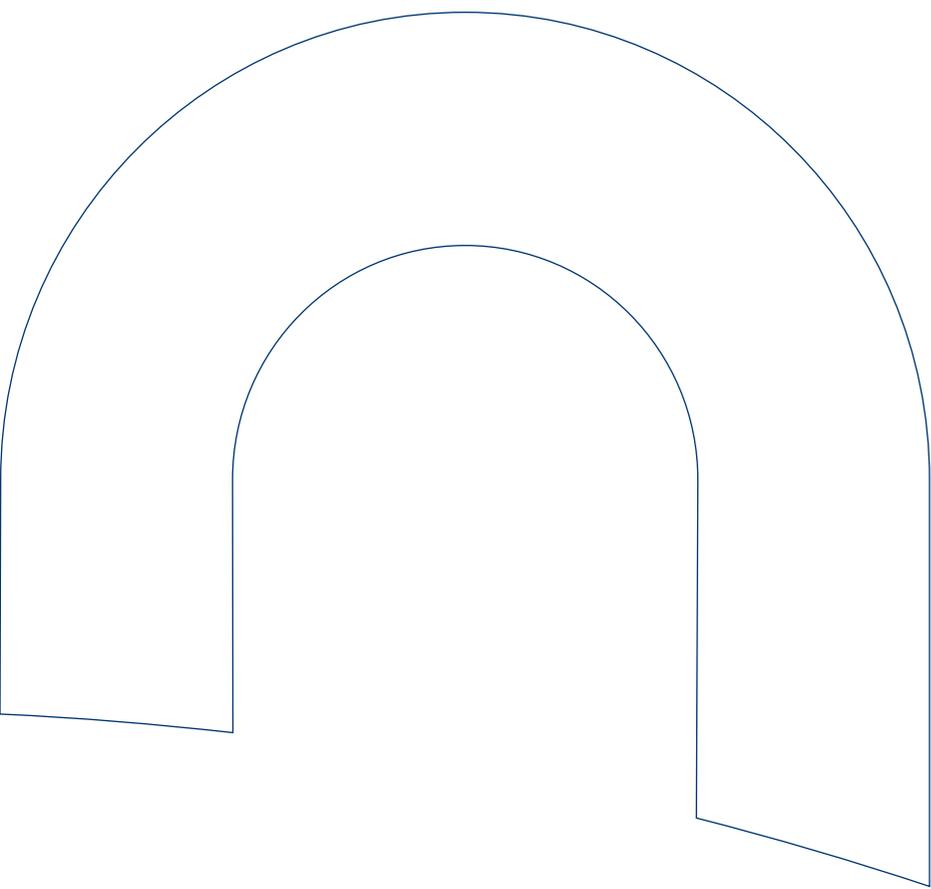
Layout : Spuerkeess-Service Marketing & Lola

Editeur : Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

établissement public autonome

1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B30775





20 22

